This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 823,916

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

LE

4 SEPTEMBRE

ET

LE GOUVERNEMENT

DE LA DÉFENSE NATIONALE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD, RUE CASSETTE, 9.

Cte E. DE KÉRATRY

LE 4 SEPTEMBRE

ET LE

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPOSITION

DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MISSION DIPLOMATIQUE A MADRID

1870

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cie, Éditeurs
13, *faubourg Montmartre, et* 15, *boulevard Montmartre*
Même maison à Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1872

TOUS DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

DC
310
.A39

13 - 71514

ASSEMBLÉE NATIONALE.

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR

LES ACTES DU GOUVERNEMENT DU 4 SEPTEMBRE

SÉANCE DU SAMEDI 15 JUILLET 1871.

PRÉSIDENCE DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.

La séance est ouverte à huit heures.

M. le comte de Kératry est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. La Commission a désiré vous entendre, monsieur le comte, sur les faits qui peuvent être arrivés à votre connaissance dans la journée du 4 septembre, et aussi sur tout ce qui vous paraîtra se rapporter aux questions qui nous occupent.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Messieurs, pris à l'improviste par votre invitation, et faute des documents nécessaires que je n'ai pu faire venir tous en temps utile, je me vois forcé de m'en remettre sur bien des points à mes souvenirs; mais ma mémoire ne me fera pas défaut, car d'aussi graves choses laissent dans l'esprit des traces ineffaçables.

Tout d'abord, en ce qui concerne le 4 septembre, voici ma déposition sincère sur les événements auxquels

j'ai été mêlé soit comme témoin, soit comme acteur. Dès le début, j'établis ceci : la révolution du 4 septembre n'a point été le résultat d'une conspiration quelconque, mais le produit fatal des événements accomplis. On ne fait pas les révolutions, tout au plus peut-on les diriger. Les révolutions se font elles-mêmes, et seulement à l'heure où le pays tout entier en est le complice. Le caractère pacifique de la journée du 4 septembre et l'écrasement simultané du régime impérial dans les deux plus grandes villes de France, sans entente préalable, en resteront les témoignages les plus irrécusables.

Le 3 septembre, Messieurs, nous connaissions déjà la captivité de Napoléon III et la honte de Sedan. Aussitôt, l'opposition, qui jusque-là s'était tenue dans une patriotique réserve, se réunit au Palais Législatif pour décider quelle conduite elle allait tenir si nos désastres se confirmaient. Je dois dire qu'à mon sens la révolution morale était déjà consommée depuis quinze jours dans Paris. Ma proposition de déchéance déposée sous l'impression de ce sentiment, au lendemain de Reischoffen, et malheureusement repoussée par la majorité, alors qu'elle ouvrait la porte à une trêve politique si nécessaire, eût pu seule sauver la situation ; et le pays, un jour, rendra cette justice à la gauche que, jusqu'à la dernière heure, elle a essayé d'enrayer le mouvement qui devait fatalement précipiter les pouvoirs d'une Assemblée plus soucieuse de sauver une dynastie que de prendre une résolution virile.

Le 3 septembre au soir, après une longue tournée dans Paris, la situation m'apparut tellement grave que, vers dix heures du soir je me rendis au Corps législatif où se trouvaient déjà plusieurs de nos collègues et que

je résolus d'aller trouver M. Schneider, dans l'intention de lui tenir le langage suivant : « La situation est accablante, le désastre de Sedan est malheureusement » certain, la majorité et le ministère n'ont pas voulu se » réunir à nous quand nous réclamions un comité de » défense pris dans le sein de la Chambre. Si vous ne » les faites revenir sans retard sur cette décision, demain » matin vous ne serez plus maîtres de Paris ; il faut » provoquer une séance de nuit qui permette de conférer » le pouvoir exécutif aux élus du suffrage universel, » seuls capables de redonner la confiance. » Plusieurs de mes collègues, initiés à mes intentions, se rangèrent à mon avis. Nous montâmes au nombre de trente-six députés dans les appartements particuliers de M. Schneider : au nombre se trouvaient MM. Dréolle, de Dalmas et Martel ; j'y étais le seul membre de l'opposition avancée. Nous rencontrâmes en traversant la grande galerie, M. Valette, le secrétaire général, qui nous annonça qu'une convocation allait être lancée pour le lendemain midi. Cela ne suffisait pas ; cette mesure tardive pouvait tout compromettre, parce qu'elle livrait le pays ou à un coup de force impérial ou au parti blanquiste tout prêt déjà à saisir le pouvoir. Mes collègues me chargèrent de porter la parole. Le président se fit longtemps attendre. Au moment où la députation, après avoir insisté vainement, allait se retirer mécontente, M. Schneider apparut : je réclamai aussitôt une séance de nuit, m'appuyant sur les arguments énoncés plus haut. M. Schneider prétexta le manque de temps ; j'objectai qu'on pouvait encore convoquer utilement tous les députés, puisque déjà un grand nombre d'eux, pleins d'émotion, se trouvaient dans la salle des conférences. M. Schneider résistait encore. Deux de nos collègues

prirent la parole pour insister. J'ajoutai, pour décider le président qui, visiblement, ne souhaitait convoquer l'Assemblée que pour le lendemain midi, « que s'il per-
» sistait, il serait trop tard au lever du soleil, qu'un
» gouvernement provisoire aurait déjà surgi en dehors
» du parlement, ce qui allait lancer le pays dans tous les
» imprévus. Il importait donc que le Corps législatif se
» saisît directement et sans retard des destinées du pays,
» dans la crainte surtout que l'Empereur eût le temps de
» déshonorer la France par un traité digne de sa capitu-
» lation. » La séance de nuit fut décidée et les députés furent convoqués par exprès pour minuit. Nous nous retirâmes dans la salle des Pas-Perdus.

Quelques instants après, je fus prévenu que MM. J. Simon, J. Favre, Ernest Picard et Josseau se trouvaient dans le cabinet de la présidence, et que M. Schneider était parvenu à faire revenir nos collègues, dont l'avis devait faire autorité, sur le projet déjà arrêté de la séance de minuit, dont l'importance était si capitale. Je crois que M. Schneider venait de subir sur ce point la pression du général de Palikao, accouru effrayé, au point de vue impérial, des conséquences probables de cette réunion extraordinaire. Il est certain que le Château, prévenu immédiatement de ce qui se passait, avait espéré, en obtenant un ajournement, se réserver toute liberté d'action pour les résolutions du lendemain. Introduit dans le cabinet, je protestai énergiquement contre ce changement de résolution; je représentai à mes collègues de la gauche qu'ils se laissaient duper par le ministère, en abandonnant la séance de nuit déjà arrêtée, et je les suppliai de ne prendre aucun parti, avant de s'être rendus dans le sein de l'opposition qui entrait en délibération dans son bureau. Ils y accédèrent. La

gauche décida que la séance de minuit était indispensable et M. Jules Favre fut chargé à l'unanimité de déposer sur le bureau de la Chambre, la demande de déchéance des Napoléon. La discussion engagée, on devait aviser au choix définitif des noms appelés à former le nouveau pouvoir exécutif.

La séance eut lieu. Vous savez ce qui s'y passa. M. Jules Favre déposa la proposition, mais contrairement à notre attente, il la lut sans développement aucun, jugeant plus prudent de laisser à la Chambre le temps de mûrir davantage ses réflexions.

Je fus de ceux, je l'avoue, que cet ajournement de discussion préoccupa vivement; car je n'étais pas le seul alors à ressentir des craintes de mesures violentes pour la nuit, de la part du Pouvoir se sentant menacé de déchéance et encore plein d'illusions; je m'en fus vers quatre heures du matin, avec mon collègue M. Cochery, examiner l'aspect de la Préfecture de police : toutes les portes étaient closes et nous ne pûmes rien découvrir; pourtant, j'ai su plus tard que des arrestations avaient été ordonnées : par qui? — Je ne suis pas fixé exactement. Ce que je puis affirmer, c'est que les ordres n'émanaient point de M. Jérôme David, qui, quelques jours auparavant, m'avait engagé sa parole d'honneur qu'aucune violence ne serait exercée contre les députés, tant qu'il resterait au ministère, me priant de le faire savoir à l'opposition dont il reconnaissait l'attitude loyale et patriotique devant l'invasion.

Vers dix heures du matin, je me rencontrai avec un de nos collègues, chambellan de l'Impératrice, qui sortait des Tuileries et qui m'assura que l'abdication impériale venait d'y être signée. Dès lors, le Corps légis-

latif entrait sans conflit en possession de tous les pouvoirs, puisque l'Empereur ne pouvait plus rien par suite de captivité; c'était à coup sûr la meilleure des solutions. Mais, à peine entrés au Palais-Bourbon, on nous apprit que la Régente venait de retirer et d'anéantir, sur les instances, disait-on, de M. Jérôme David, son acte d'abdication, de telle sorte que la situation s'accusait bien plus menaçante que la veille, puisqu'elle dénotait de la part des Tuileries une résistance préméditée contre l'opinion publique qui depuis le matin était vivement surexcitée. A midi, la place de la Concorde devenait le rendez-vous de nombreux gardes nationaux sans armes, et le Corps législatif se réunissait dans ses bureaux, pour discuter la proposition Jules Favre déposée dans la nuit.

J'avais l'honneur de faire partie du 9e bureau avec M. le comte Daru, ici présent, qui doit se rappeler tous les incidents de cette grave séance. Je fis la proposition de nommer d'urgence une commission chargée de se rendre aux Tuileries pour y réclamer de la Régente l'abdication déjà signée le matin. A mon sens, cette mesure était la seule susceptible de pacifier la population qui s'amoncelait aux portes de la Chambre. La conservation de l'Assemblée était attachée étroitement à cet ordre, qui devait être formulé poliment, mais nettement par la bouche de ses délégués; sinon, il était clair que la représentation nationale allait disparaître du même coup que la dynastie condamnée sans retour. Ce langage déplaisait à la majorité : j'objectai que ce n'était pas une menace, mais une éventualité certaine qui se préparait. Ma proposition, combattue ardemment par M. Roulleau-Dugage, qui déclarait devoir, plutôt que de céder, se faire tuer sur son banc,

fut repoussée par 28 députés sur 32; ils étaient vraiment aveuglés sur la situation. Elle fut soutenue par MM. Glais-Bizoin, Le Cesne et le comte Daru qui demandait comme moi l'abdication de l'Impératrice.....

M. LE COMTE DARU. Plus que cela; elle fut appliquée par M. Daru.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Malheureusement, malgré nos instances, les 28 membres du 9e bureau persistèrent dans la résolution inflexible de maintenir le régime impérial tel quel.

Pendant ce temps, les événements s'étaient précipités au dehors; les troupes de ligne, sergents de ville et gendarmerie, avaient livré le passage du pont de la Concorde à la garde nationale. La foule s'était aussitôt engouffrée dans les salles des Pas-Perdus, dans le jardin d'arrière, dans les couloirs et dans la grande cour du Palais Législatif. A ma sortie du 9e bureau, j'appris que la discussion avait pris le même caractère de résistance dans les autres bureaux. J'étais pénétré de ce sentiment que le régime impérial était désormais réduit à néant, que sa résistance intéressée n'allait servir, au grand préjudice du pays, qu'à seconder l'impatience et les visées du parti radical dont Blanqui et Delescluze tenaient dans leurs mains tous les fils; enfin, que toutes les conquêtes de l'opposition étaient perdues puisque la Chambre refusait de prendre en main la direction des affaires. Il était clair que la Chambre se suicidait elle-même devant le pays : il y avait imminence de vacance des pouvoirs et cela par sa propre faute.

C'est ce qu'aujourd'hui les hommes du 4 septembre

qui, à cette heure, sont tant incriminés, ont le droit de répondre à des adversaires qui se félicitaient bien, au moment de crise, de les trouver prêts à se charger de si graves responsabilités. L'histoire le dira : si nous n'avions pas mis résolûment la main aux affaires, le soir même la Commune s'installait à l'Hôtel-de-Ville, ou la France subissait un traité négocié par Napoléon III, qui eût été le digne pendant de la capitulation de Sedan. Dans les deux alternatives, c'était le déshonneur pour la France et pour Paris, doublé d'une terreur rouge ou impérialiste. Voilà ce qui a décidé les hommes du 4 septembre à braver l'ingratitude certaine de l'avenir: ils ont du moins sauvé l'honneur du pays par la défense de Paris et de la province.

Le 4 septembre a été l'heure du patriotisme que les passions politiques des nouveaux gouvernants ont pu obscurcir dès le lendemain, mais qui ce jour-là a été absolument sincère.

J'avoue que ce fut moi qui à la sortie du 9e bureau, sous le coup de ces pensées bien méditées, proclamai le premier la déchéance de la famille impériale et les noms du gouvernement provisoire. Je les proclamai dans la salle des Pas-Perdus au milieu d'une foule, qui certes n'était pas une foule des jours d'émeute. Sur cette liste du gouvernement provisoire figurait le nom de M. Grévy, qui nous refusa son concours quelques minutes après, alors qu'il était monté au bureau de l'Assemblée. J'avais avisé M. Gambetta de l'état des choses par M. Arthur Picard, le faisant presser ainsi que nos collègues, de rentrer en séance pour consacrer officiellement la situation. MM. Jules Favre et Gambetta entrèrent dans l'enceinte : la gauche les suivit et se plaça sur ses bancs ; la droite et le centre restèrent presque déserts. M. le mar-

quis de Piré protestait seul sur son banc, un révolver au poing. Une minute après, MM. Gambetta, Jules Favre et moi, nous nous trouvâmes en même temps échelonnés sur les degrés de la tribune. L'heure des discussions était passée, il fallait conclure. MM. Dhormoys et Bonhoure, secrétaires du Corps législatif, restés à leurs postes jusqu'au bout, ont recueilli les paroles pressantes que j'adressai à M. Gambetta qui, étonné, fiévreux, ne se hâtait pas assez dans ses conclusions; car il eût pu tout terminer, ce qui eût bien mieux valu, à tous égards, avant l'envahissement de la salle des délibérations. Déjà le fauteuil présidentiel était envahi, malgré la présence de M. Schneider. L'hésitation de M. Gambetta était facile à saisir : il restait flottant entre le désir prudent de réserver le mot de république, par crainte de la compromettre encore une fois dans des désastres pressentis dont elle était innocente, et entre la nécessité qui s'imposait de plus en plus, de proclamer la république, si la gauche ne voulait pas être dépassée par les violents du dehors qui cherchaient déjà à se faire entendre dans la salle. Enfin, au milieu des clameurs qui déjà couvraient la voix de M. Gambetta, la formule républicaine, appelée à grands cris par la foule, tomba de ses lèvres qui la laissèrent échapper à regret. A cette heure critique, le dénouement était tout indiqué; j'engageai M. Jules Favre à marcher sans retard sur l'Hôtel-de-Ville, certain que j'étais que nous rencontrerions en route le général Trochu dont le concours était nécessaire à l'issue pacifique de la révolution. Nous nous mîmes en marche par le pont de la Concorde, M. Jules Favre et moi en tête. M. Jules Ferry marchait derrière nous : une population immense nous escortait et nous étouffait presque, tel était l'enthousiasme. Nous ren-

contrâmes, sur le quai des Tuileries, en face le Conseil d'Etat, le général Trochu, à cheval, entouré de son état-major ; il était évident qu'il attendait là que les événements s'accentuassent pour prendre des résolutions conformes, avant tout, aux nécessités de la défense nationale. Nous avions le droit de penser ainsi. En effet, une délégation de la gauche, composée de MM. Jules Simon, Ernest Picard et moi, s'était rendue quelques jours auparavant à sa résidence du ministère d'Etat, et il était résulté clairement des explications échangées dans un très-long entretien que le général voulait rester étranger à toute action politique et ne s'occuper uniquement que de ses attributions militaires. Mais, à ce moment si critique, son rôle devait forcément se modifier : il fallait qu'il se prononçât sur l'instant pour ou contre les événements qui s'accomplissaient; événements qui, dans l'esprit de l'opposition comme dans le sien, je le déclare, n'ont eu qu'un but bien sincère, la défense nationale avec trêve politique.

C'est dans cet ordre d'idées que dans la nuit du 3 au 4 septembre, j'avais appelé l'attention de la gauche sur la nécessité d'avoir un ministre de la guerre investi de sa confiance, prêt à agir aussitôt la déchéance prononcée, et que moi-même, le 3, vers onze heures du soir, ayant rencontré le général Le Flô, le proscrit du 2 décembre, dans la salle d'entrée du Palais-Bourbon, je le pressentis sur l'acceptation du portefeuille de la guerre, en prévision du mouvement inévitable du lendemain. Le général Le Flô, après une minute de réflexion, m'objecta qu'il était engagé vis-à-vis le général Trochu, dont il venait d'accepter le commandement d'un secteur et que, par conséquent, il serait obligé de conformer sa conduite à celle du général. Je lui répondis :

« Le général Trochu rentrera nécessairement dans » l'ordre des choses que l'Assemblée inaugurera de- » main. Vous rendrez service en acceptant le porte- » feuille de la guerre, parce que vous êtes un général » connu, désigné par le 2 décembre, parce que le pays » aura besoin de votre énergie pour en imposer aux » mauvaises passions qui ne tarderont pas à se faire » jour. »

Nous en restâmes là : je rapportai immédiatement cette conversation à la gauche réunie en délibération.

Je reviens à la rencontre du général Trochu sur le quai des Tuileries; aussitôt que MM. Jules Favre et Ferry furent abouchés avec lui, l'entretien menaçant de retarder la marche de la colonne sur l'Hôtel-de-Ville, je me séparai d'eux, à la pensée qu'il fallait se rendre maître sans retard de l'Hôtel municipal pour prévenir toutes les conséquences d'un conflit militaire, possible encore entre des troupes mal éclairées sur la situation et une population surexcitée; je traversai le pont de Solférino. Sur l'autre rive de la Seine, je rencontrai MM. Gambetta et Spuller qui me donnèrent place dans leur voiture. Nous arrivâmes rapidement à l'Hôtel-de Ville, escortés d'une foule de citoyens qui nous suivaient en courant. Au même moment, un bataillon d'infanterie débouchait du quai pour occuper le palais et prendre position. Un instant plus tard, une lutte malheureuse eût pu s'engager. Nous trouvâmes à la porte de l'Hôtel-de-Ville, M. Etienne Arago. Nous pénétrâmes dans l'Hôtel et dans les salons, sans aucune espèce d'incident. Devant la population pressée jusqu'au seuil du cabinet du préfet de la Seine absent à notre entrée (M. Blanche), M. Gambetta proclama de nouveau la république, relut les noms des membres du Gouverne-

ment provisoire qui furent acclamés sans conteste et auxquels fut adjoint, séance tenante, M. Henri Rochefort dont l'élargissement fut signé, comme celui de tous les prisonniers politiques. M. Picard et d'autres membres du Gouvernement venaient d'arriver. Je fus publiquement nommé préfet de police avec mission de m'emparer de la Préfecture aussitôt que possible. Avant de m'éloigner, je réclamai un ordre écrit au nom du Gouvernement, que M. Gambetta, ministre de l'intérieur, me remit revêtu de sa signature. M. Antonin Dubost, que la Commission pourra interroger très-utilement sur le compte de la police, me fut adjoint par lui comme secrétaire général.

Accompagné de M. Dubost, je descendis sur le quai où je pus rallier neuf gardes nationaux bien décidés : j'ai retenu les noms des citoyens Trottin, Franquet et Petit, négociant à Bercy. Fort de cette escorte, je me rendis à la Préfecture de police. Quand j'y arrivai toutes les portes étaient fermées. A travers les interstices de la barrière élevée sur le quai de la Conciergerie, on apercevait tous les sergents de ville rangés derrière les officiers de paix. La garde municipale, l'arme au pied, attendait les ordres du colonel Valentin. J'avoue qu'à ce moment difficile, je tenais mon révolver à la main, résolu à en faire usage pour la défensive. Je réclamai à haute voix l'ouverture de la porte : elle me fut d'abord refusée. J'annonçai alors que nous allions pénétrer de force. Après avoir parlementé moins d'une minute, on me livra le passage. Je traversai les longs couloirs jetés entre les anciens et les nouveaux bâtiments; certes, si on eût voulu résister, il eût été bien facile à travers tous ces dédales de nous faire disparaître sans bruit. Mais chacun sentait que derrière nous, poignée

d'hommes, marchait l'opinion publique, plus forte que les régiments. Je pénétrai dans le cabinet de M. Pietri, où se trouvaient réunis et anxieux tous les chefs de service du département de la police. Je les consignai tous jusqu'au soir dans un salon voisin, en leur prescrivant d'attendre les ordres du nouveau Gouvernement. Je voulais, avant tout, me rendre compte des agissements de M. Pietri et prévenir tout concert entre l'ancien préfet de police et ses principaux fonctionnaires. Je fis mander aussitôt le colonel Valentin et lui déclarai que, s'il me la donnait, sa parole de soldat de veiller uniquement au maintien de la sûreté publique avec les troupes qu'il avait dans les mains me suffirait, certain d'avance que j'étais qu'il ne se livrerait à aucun agissement politique. Le colonel me donna sa parole et l'a fidèlement tenue durant ma gestion. Je lui donnai aussitôt l'ordre de faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers, et d'inviter les sergents de ville à regagner nuitamment leurs domiciles, par groupes réduits, de crainte de provoquer une excitation populaire, bien légitime d'ailleurs, contre certains agents policiers qui sous l'Empire s'étaient gravement compromis par des excès.

Dès que la Préfecture eut été évacuée, je me rendis en voiture à la direction générale des télégraphes ; je pris avec moi deux gardes nationaux décidés, que je me procurai à la mairie de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Je montai chez M. de Vougy et je plaçai un factionnaire à sa porte, lui déclarant que, le gouvernement étant changé de fait, il devait s'abstenir d'envoyer aucune dépêche jusqu'à l'arrivée de son successeur, qui entra bientôt en fonctions (M. Steenacker).

Avant de rentrer à la Préfecture de police, je fis tout

le parcours des boulevards intérieurs ; je poussai jusqu'à Belleville et je constatai qu'aucun trouble ne s'était produit dans Paris, et que la satisfaction de la chute du régime impérial régnait partout dans la capitale.

Je suis resté, Messieurs, au poste de préfet de police du 4 septembre au 13 octobre. J'ai le droit de dire que pendant ces six semaines difficiles à traverser, aucune arrestation arbitraire n'a été opérée dans Paris. J'ai le droit de dire aussi que j'ai protégé également, comme il était de mon devoir, tous les domiciles menacés, aussi bien ceux des jésuites de Vaugirard qui m'ont remercié à ce sujet par la plume du malheureux Père Olivain, que ceux de M. Emile de Girardin et d'autres personnages désignés aux rancunes violentes. Aucun journal n'a été frappé, et j'ai acquis la certitude, par une rude expérience faite en ces temps difficiles, que les journaux portant atteinte à l'ordre social périssent plus sûrement par le dédain que par les persécutions. Chaque jour j'étais calomnié comme certains de mes collègues par les organes des Blanqui, Delescluze, Tridon et Félix Pyat, qui ne s'entendaient que pour la haine et la diffamation. Au bout d'un certain laps de temps, certaines de ces feuilles publiques disparurent, faute de clientèle suffisante.

Effet remarquable ! que je ne puis passer sous silence : pendant cette première période du siége, la criminalité dans Paris s'est abaissée presque à zéro. Un seul assassinat a été commis, et encore son auteur était-il un homme de la campagne réfugié provisoirement dans la capitale.

Il est pourtant un fait que je dois porter à la connaissance de la Commission pour rester dans l'exacte vérité.

Le ministre de l'intérieur m'avait transmis, à la date du 5 septembre au soir, les ordres suivants :

AU CITOYEN PRÉFET DE POLICE.

Paris, 5 septembre 1870.

CITOYEN,

Je vous prie de veiller à ce qu'il n'y ait aucune réunion ni tentative de réunion des anciens sénateurs et députés.

Salut,

L. GAMBETTA.

Les rapports des agents m'ayant appris, dans la matinée du 6, qu'une réunion de députés avait déjà eu lieu et devait avoir lieu à nouveau à l'hôtel de M. Johnston, j'adressai à mon ancien collègue une lettre à mots couverts par l'entremise d'un commandant de francs-tireurs de service à la Préfecture, dont le nom m'échappe et à qui, en outre du message écrit, je confiai des instructions verbales et formelles. Il avait pour mission d'amener un détachement armé avec lui ; s'il trouvait une réunion déjà engagée dans l'hôtel Johnston, de la dissiper avec courtoisie, mais sans faiblesse ; au cas où la réunion ne serait pas encore formée, il devait indiquer verbalement de ma part à M. Johnston tout le danger d'une pareille tentative et lui annoncer ma résolution bien nette de m'y opposer. De plus, il devait, pour sauvegarder l'avenir, réclamer de M. Johnston sa parole qu'il renonçait à tout projet de réunion.

M. Johnston, qui se trouvait seul encore chez lui, sans autre visiteur que M. le marquis de Talhouët,

donna sa parole et ne fut point troublé dans sa liberté.

M. LE COMTE DARU. Cela n'est pas exact.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je ne puis opposer à cette dénégation que l'affirmation de l'officier qui me rendit compte immédiat, au retour de sa mission, et dont je ne puis suspecter la bonne foi. D'ailleurs je mettrai sous les yeux de la Commission ma lettre à M. Johnston et sa réponse :

A M. JOHNSTON, ANCIEN DÉPUTÉ.

Paris, le 6 septembre 1871.

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

J'apprends qu'une réunion politique se tient chez vous dans ce moment, j'avais été prévenu que déjà hier une réunion semblable avait eu lieu; dans l'état des esprits, il est à craindre que votre hôtel ne soit l'objet d'une manifestation hostile; j'envoie un poste de gardes nationaux pour vous protéger si cela était nécessaire; je fais en même temps appel à votre prudence pour vous prier d'envisager les conséquences de semblables réunions ainsi que celles des déterminations que vous et vos amis pourriez prendre et auxquelles il me paraît, dans votre intérêt, plus sage de renoncer.

Recevez, Monsieur et ancien collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Comte DE KÉRATRY.

Paris, le 6 septembre 1871.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Il n'y a pas de réunion politique chez moi en ce moment.

Je ne pense donc pas que mon hôtel puisse être l'objet des manifestations hostiles que vous paraissez redouter.

Agréez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : JOHNSTON.

Depuis cette époque, le journal de Bordeaux *la Province*, organe personnel de M. Johnston, qui ne sait pas juger les choses de haut, m'a maintes fois attaqué ou par voie d'insinuation, ou par calomnie. Mais je dois dire que l'ancien préfet de police du 4 septembre ne décline aucune responsabilité en cette circonstance. La révolution était consommée depuis quarante-huit heures, et les résistances de M. Johnston et de ses collègues, qui eussent dû se produire au moment périlleux du 4 septembre, n'avaient plus aucune signification ni aucune portée le 6 septembre.

M. LE COMTE DARU. Avez-vous terminé avec les faits de la révolution?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Pas encore; car il est certains autres incidents qui s'y rattachent et qui ont leur intérêt pour l'histoire. Dans la nuit du 4 au 5 septembre, je me rendis aux Tuileries, accompagné de mon secrétaire général, pour faire apposer les scellés sur toutes les richesses artistiques, sur les papiers d'État et

sur les caisses d'argent ou d'argenterie renfermés dans le palais. Je constatai vers quatre heures du matin en présence du régisseur impérial, M. Gally, du commandant du bataillon des gardes nationaux de service et des serviteurs du palais, que pas un objet, si ce n'est un poignard enrichi de pierres, n'avait été enlevé par la foule qui avait fait irruption, depuis le départ de l'Impératrice, partie précipitamment à l'heure où la révolution passait sous ses fenêtres. Son déjeuner posé sur un guéridon de sa chambre était demeuré presque intact, son manteau et son chapeau étaient restés sur un fauteuil. Tous les tiroirs de ses meubles étaient vides. Les seuls objets qui ont été enlevés des Tuileries pendant ma gestion de préfet sont de minces souvenirs qui n'avaient de valeur que pour elle ou des images de son fils, qu'autorisé par le gouvernement je lui ai fait expédier, sur la demande formulée par M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche. On m'a reproché d'avoir pris des mesures pour protéger la fuite de l'ex-Régente : ce serait à refaire, que j'agirais de même.

Le lendemain du 4 septembre, MM. les ducs d'Aumale et de Chartres et le prince de Joinville sont entrés dans Paris; ils étaient venus mettre leur épée au service du pays. Sur mon instante prière, que je leur fis transmettre par M. Bocher, au lieu d'attendre jusqu'au soir la décision du Gouvernement qui d'ailleurs fut contraire à leur séjour en France, décision qu'ils avaient provoquée en faisant connaître directement leur arrivée à M. Jules Favre, ils consentirent à quitter immédiatement la capitale. Ils venaient de Belgique ; pour ôter tout prétexte aux agitations, je réclamai de leur patriotisme le sacrifice de repasser le détroit. A deux heures du matin, ils abordaient en Angleterre. Ils étaient

partis le cœur déchiré, mais la tête haute, et ils avaient tenu à ce que je leur signasse des passe-ports portant leurs véritables noms.

Je n'ai rien à cacher de mes actes, Messieurs, je ne retiens donc rien de la vérité, parce qu'en ce moment je parle devant le pays qui a le droit de tout savoir.

Je vous ai indiqué mon attitude vis-à-vis de l'ex-Impératrice et vis-à-vis des princes d'Orléans à l'égard desquels j'ai dû oublier toutes mes sympathies respectueuses, pour ne servir que la défense nationale qui réclamait l'abnégation de tous, et qui commandait de supprimer tous les germes d'agitation que la Commune naissante désirait ardemment pouvoir exploiter.

J'ai donc dû me prononcer dans le même sens à l'égard de M. le comte de Chambord, dont le préfet du Doubs, M. Ordinaire, m'avait signalé l'entrée sur le territoire français par la dépêche ci-jointe :

PRÉFET DOUBS A PRÉFET DE POLICE.

15 septembre, 10 heures 38 minutes du soir.

Certains renseignements semblent indiquer présence comte de Chambord dans mon département. — Vérifierai : si renseignement exact, que faire ? Conduire à frontière ou arrêter. — Menées légitimistes. — Certains citoyens inquiets.

Ma réponse fut la suivante :

PRÉFET POLICE A PRÉFET DOUBS, BESANÇON.

Faire conduire hors frontière comte de Chambord. Employez très-bons procédés, si aucun mouvement légitimiste. Si menées que vous me signalez, pas de faiblesse.

Signé : KÉRATRY.

Là s'arrêtent, Messieurs, les principaux incidents politiques se rattachant au 4 septembre dont j'avais à vous entretenir : j'ajouterai pourtant que le 9 ou 10 septembre, une délégation envoyée par les clubs à la tête desquels MM. Eudes et Millière, se présenta dans mon cabinet au nom du peuple. Ces messieurs me sommèrent de leur livrer les dossiers de leurs amis, d'élargir tous les prisonniers autres que politiques retenus dans Paris et d'abandonner au peuple la nomination directe des commissaires de police. Je refusai net, et je dois dire que pendant la période de ma gestion tous les efforts des maires radicaux portèrent, vis-à-vis de moi, sur ce dernier point qui était l'objectif fort habile de la Commune.

J'ajoute en terminant que je n'ai jamais fait partie d'aucune réunion secrète. Ce que j'ai fait, je l'ai fait toujours au grand jour soit à la tribune, soit la plume à la main. Il est venu chez moi beaucoup d'officiers de gardes nationaux dans les nuits qui ont précédé le 4 septembre. Comme mes collègues de l'opposition, j'ai déclaré que nous subordonnions pendant toute la crise militaire l'action politique au salut du pays.

UN MEMBRE. N'y a-t-il pas eu des agents du pouvoir qui ont agi en dehors du pouvoir responsable pour ordonner des arrestations ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Pendant ma gestion de préfet de police, j'ai acquis la conviction qu'il y avait eu des ordres policiers donnés dans ce sens du 3 au 4 septembre. Le même agent devait arrêter M. Crémieux et moi. Ces ordres ont-ils été donnés sous ou hors l'inspiration de M. Pietri ou sous celle d'un mi-

nistre? Je ne veux pas faire de jugement téméraire. Mais le seul ministre qui, à mon sens, eût pu oser donner de tels ordres était le général de Palikao qui, il faut le dire, est celui de tous les ministres qui a le plus longtemps résisté à la tourmente. Je ne l'en accuse pas, car je n'ai aucune preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que des ordres d'arrestation ont été donnés, et que les agents ont faibli à la dernière heure. J'ai entendu des révélations dans ce sens. Ces arrestations d'ailleurs pouvaient se rattacher à un plan général de coup d'État préparé en permanence, rue de Jérusalem, qui datait des origines de l'Empire et tenu à jour jusqu'à la fin de 1869. Le nom d'un député ici présent, M. Daru, y a figuré jusqu'à cette époque. J'ai pris copie de ce curieux document ; un rapport spécial a été adressé à ce sujet et je l'adjoindrai à ma déposition comme annexe. Il est utile que toute lumière se fasse.

Je dois ajouter en y touchant légèrement et en vous renvoyant à la lecture de ce rapport (car sans cela ma déposition serait bien longue), qu'à propos de ce coup d'État permanent la Préfecture de police impériale, grâce aux exécrables agissements du vrai lieutenant de M. Pietri, le Commissaire Lagrange que vous pouvez et devez interroger, était devenue une véritable officine de complots et de mouvements simulés, destinés à réconforter le régime impérial à certaines heures par l'évocation du spectre rouge. Il importe aussi de savoir quels moyens, quels effets on a tiré du jeu de l'Internationale. L'enquête que j'ai fait poursuivre et que je vous livre établira, comme vous le verrez (je cite les mots du texte, « que sauf le complot d'Orsini, toutes les affaires » séditieuses des dix dernières années ont été machi- » nées par la police occulte et que sans l'intervention

» de celle-ci, ou elles n'auraient point eu lieu, ou elles
» n'auraient point produit d'éclat. »

Vous pourrez vous convaincre, par les interrogatoires que je vais déposer entre vos mains, que MM. Pietri et Lagrange donnaient des sommes considérables à des coupables complaisants que des magistrats complaisants poursuivaient et condamnaient et qui, une fois écroués à Mazas, au lieu d'aller subir leur peine, en sortaient nuitamment pour aller vivre aux États-Unis, où ils recevaient des pensions du régime impérial par les mains inconscientes de la maison Rothschild, dont on peut interroger les livres à ce sujet.

M. LE COMTE DARU. Je crois devoir revenir sur la discussion qui a eu lieu dans le bureau dont nous faisions partie, M. de Kératry et moi. Voici comment elle s'est engagée. M. de Kératry a proposé, pour simplifier la question du pouvoir exécutif, de proposer à l'Impératrice l'abdication. A cette occasion, je fis les observations suivantes. Il y avait à la Chambre un très-grand nombre de consciences honnêtes auxquelles il coûtait de faire un Gouvernement provisoire après avoir prêté serment au Gouvernement existant.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Il n'existait plus en réalité.

M. LE COMTE DARU. Ces députés étaient, dans leur conscience, gênés par le serment qu'ils avaient prêté. Je dis alors à M. de Kératry : « Oui, je suis de votre
» avis, il faut tâcher d'obtenir de l'Impératrice qu'elle
» remette elle-même ses pouvoirs dans les mains de la
» Chambre. Cela nous assurera la majorité. » Une dé-

marche fut faite auprès de l'Impératrice. M. Kolb-Bernard et plusieurs autres membres pourraient vous raconter l'entrevue qui eut lieu et à la suite de laquelle on obtint d'elle que la Chambre eût un pouvoir exécutif.

M. Lefebvre-Portalis. A quelle heure?

M. le comte Daru. A midi et demi, le 4 septembre.

M. le comte de Kératry. Il est bien fâcheux alors, qu'on ne l'ait pas su d'une manière positive. Les chambellans nous avaient déclaré le matin que c'était fait, et à midi on nous déclara que c'était défait. Si l'abdication avait été confirmée par vous, il est certain que l'opposition qui s'était réunie la veille pour établir une liste de Gouvernement qui n'excluait pas la majorité, aurait accepté la situation nouvelle.

M. le comte Daru. Le moment de le dire n'était pas venu; c'était quand la Chambre aurait à statuer; c'est alors qu'on aurait dit que le pouvoir exécutif était entre les mains de la Chambre. La commission nommée à cet effet devait se réunir après la séance des bureaux. Pour la formation de cette commission, M. Jules Simon avait voté comme nous.

Un autre point à éclaircir. Vous avez connu les événements de Sedan le 3 septembre. A quel moment la dépêche vous est-elle arrivée? Et par quel mode de transmission? Car le gouvernement ne l'a sue que le 4 septembre à onze heures du matin.

M. le comte de Kératry. C'est par une dépêche de Bruxelles qui est arrivée à dix heures du matin, le

3 septembre, et que par prudence nous avons gardée secrète jusqu'au soir. Seulement, le soir, sont arrivées de nouvelles dépêches de Belgique, indiquant que les événements de Sedan étaient consommés et publiés à l'étranger.

M. LE COMTE DARU. Vous avez eu une réunion dans laquelle il a été pris des résolutions. Je crois que M. Thiers y a assisté, et c'est important comme point d'histoire.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je ne saurais rien dire de cette réunion que vous mentionnez; je ne puis me rappeler exactement que celle qui a eu lieu le 3 septembre au soir et la dernière qui a eu lieu une heure avant la révolution, à laquelle assistait, cette fois, outre la gauche, une quinzaine de membres du centre gauche.

Celle du 3 septembre comptait environ 31 ou 33 membres de l'opposition. M. Magnin, d'ailleurs, doit avoir entre les mains tous les procès-verbaux de ces séances. Connaissant les événements, je fus d'avis, le 3 au soir, qu'il ne fallait pas attendre que le pouvoir tombât et que si le Gouvernement ne voulait pas céder aux circonstances qui rendaient le nom de Napoléon III désormais impossible, il fallait agir les armes à la main.

Je me souviens que M. Grévy prit la parole en sens contraire, déclarant d'ailleurs qu'à ses yeux la population honnête de Paris, efféminée par l'Empire, ne lui paraissait pas capable virilement d'un mouvement. D'autres députés, Jules Favre, Arago, Jules Simon et Picard, se prononcèrent contre l'action parce qu'ils estimaient que c'était prématuré, et peut-être compromet-

tant pour les progrès déjà obtenus par l'opposition. Ce soir-là, M. Gambetta s'abstint.

Mais, le lendemain à onze heures, dans la seconde réunion, à laquelle assistait M. Lefebvre-Pontalis, ici présent, j'ai renouvelé ma proposition d'agir vigoureusement si, après la demande de déchéance qui avait été faite dans la nuit, la Couronne ne prenait pas le parti radical de l'abdication. Nous fûmes pour l'action, M. Gambetta et moi. Nos autres collègues persistèrent dans l'opinion qu'il fallait attendre les événements; mais je prétendais que les événements avaient besoin d'aide et de direction, et qu'après l'émotion immense qu'allait répandre le désastre de Sedan dans une ville déjà remuée comme Paris, il fallait agir sans retard, si on ne voulait pas que les événements devinssent indomptables.

Une seule chose fut arrêtée : il y avait une liste de membres de Gouvernement toute prête, en cas d'événement, liste de noms sur laquelle on vota; elle était composée d'hommes pris dans le centre gauche et surtout dans la minorité. Voilà sur quoi portèrent les discussions : elles étaient, je l'avoue, peu pratiques, et si les événements n'avaient pas été aussi écrasants qu'ils l'étaient, ce n'est pas l'opposition qui eût fait la révolution en dehors de l'Assemblée.

M. LE COMTE DARU. Il n'y avait pas beaucoup d'entrain; mais à côté de vous, il y en avait. Pouvez-vous, comme préfet de police, donner des détails sur des réunions qui auraient eu lieu le 3 au matin, réunions où l'on décida le mouvement, et où l'on désigna les bataillons de garde nationale qui devaient se rendre

en armes sur tel ou tel point, notamment au Palais-Bourbon?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je n'ai rien connu que par ouï-dire. Il n'y avait pas de députés dans les réunions dont vous parlez. On ne m'a pas cité des noms de députés. Quant à moi, je n'y étais pas.

M. LE COMTE DARU. Qu'est-ce que vous en savez?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je sais seulement que le mot d'ordre était de venir sans armes, et ce ne fut que lorsqu'on pressentit une certaine résistance, que certains groupes de gardes nationaux rentrèrent chez eux, pour y chercher leurs armes.

M. LE COMTE DARU. Le mot d'ordre, quel était-il? Et donné par qui?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Il n'y avait pas précisément de mot d'ordre; c'était une entente entre les principaux journalistes de l'opposition. Je crois que M. Chaudey s'y trouvait. C'est par lui que j'ai appris ce que j'en sais; je n'ai pas eu d'autres détails.

M. LE COMTE DARU. Il y a ce fait précis : on cite plusieurs personnes qui ont dit : Nous sommes décidés à agir.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Vous faites sans doute allusion au parti des blanquistes dont j'ai déjà parlé; mon projet d'action n'avait rien de commun.

M. LE COMTE DARU. Quelqu'un a pourtant donné le mot d'ordre.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je ne sais rien autre. J'ajoute que, pressentant les tentatives de la Commune sur la Préfecture de police, j'avais fait, par prévision de destruction, prendre copie sommaire des dossiers de plusieurs de ses chefs ou membres qui ont été arrêtés dans les événements derniers ; je les ai envoyés à M. le ministre de l'intérieur pour en saisir la justice; j'ai mis une note particulière sur le dossier de Blanqui. Il serait désirable qu'une enquête eût lieu pour savoir qui a remis l'argent que Blanqui a distribué dans l'affaire des pompiers de la Villette, où il avait déjà pour but de s'emparer de la Préfecture de police et de l'Hôtel-de-Ville avec le concours de Delescluze. Je n'ai pas eu le temps de faire cette enquête.

Il serait très-désirable de savoir si l'argent n'a pas été fourni par des agents impérialistes ou prussiens, dans le but de réconforter le régime impérial dans la capitale, par la crainte des excès révolutionnaires.

M. LE COMTE DARU. Dans l'affaire Eudes?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Oui dans l'affaire Eudes.

Il y a eu des dupes généreuses, mais il y a eu aussi des complices et des fonds distribués. Il faut savoir qui a remis les fonds à Blanqui.

M. LE PRÉSIDENT SAINT-MARC GIRARDIN. Vous avez dit que vous pensiez bien, en sortant de la Chambre le 4 septembre, que vous rencontreriez le général Trochu.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Oui, mon opinion est faite à ce sujet-là.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pensiez donc qu'il viendrait à la Chambre ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je ne savais pas les engagements du général envers la Couronne ; mais j'étais convaincu que, dans la situation d'esprit où il était, préoccupé surtout du sentiment de la défense nationale, j'étais convaincu que le général Trochu ne voudrait pas compliquer la situation, et qu'il ne prendrait part au mouvement que dans l'intention de l'endiguer. Je m'en réfère à la conversation que les délégués avaient eue avec lui et dans laquelle il leur avait dit qu'il ne voulait pas s'occuper de politique.

Cette visite au général Trochu me remet en mémoire une autre visite faite au ministre de la guerre plusieurs jours auparavant par M. Jules Favre, M. Picard et moi, délégués par la gauche ; nous étions allés dire au ministre que le maréchal Bazaine nous avait fait savoir qu'il entendait ne plus obéir à l'Empereur.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle est la date de cette visite ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. 18 à 20 jours à peu près avant la révolution.

Le maréchal m'avait fait déclarer par Mme la maréchale Bazaine, qui m'avait rendu visite le matin, que la présence de l'Empereur compromettait les opérations militaires, qu'il n'en acceptait plus la responsabilité et qu'il désirait se retirer.

Nous nous rendîmes auprès du ministre. Nous lui fîmes cette déclaration ; il nous répondit que, conformément au désir de la Chambre, le maréchal allait être investi du commandement suprême. Restait une seconde question non moins grave à traiter. Je mis le général de Palikao en demeure de se prononcer sur une éventualité de conflit entre l'Empereur et le maréchal.

Je posai cette question au ministre de la guerre : « Dans le cas où un conflit s'élèverait entre le maréchal Bazaine et l'Empereur, pour qui prendriez-vous parti ? » Le général Palikao répondit : « Pour le maréchal Bazaine. » Par conséquent, dès cette époque, le maréchal Bazaine, dont je n'entends nullement agiter ici la conduite postérieure, dès cette époque, le maréchal avait rompu avec le régime impérial.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Croyez-vous que cela impliquât à la fois la question de gouvernement et la question militaire?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je suis certain que cela n'impliquait que la question militaire.

Je tenais à faire cette déclaration, parce qu'elle éclaire un point d'histoire resté inconnu jusqu'ici pour l'opinion publique.

Cette visite au ministre de la guerre, en son hôtel, a été faite par MM. Jules Favre, Picard et moi, vingt jours à peu près avant le 4 septembre.

M. LE PRÉSIDENT Voici une question qui m'est transmise et que je vous pose : on a dit que des amas de pa-

piers avaient été brûlés dans la cour de la Préfecture de police, au moment où vous êtes entré dans l'hôtel.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Dès mon entrée dans la Préfecture de police, j'ai voulu savoir, avant tout, ce qu'était devenu M. Pietri. Il était parti depuis onze heures du matin de la Préfecture, dès qu'il avait vu la marche des événements. Il avait donné rendez-vous dans son cabinet à ses chefs de service. A sa sortie de la Préfecture, il s'était rendu aux Tuileries laissant des instructions à son secrétaire général M. Duverger, avec ordre de se tenir au courant des événements du Palais Législatif et du Sénat, et en rapport avec lui. Le secrétaire général devait entrer en relations avec les chefs des services publics, et veiller à une résistance absolue à toute tentative insurrectionnelle. M. Duverger avait essayé d'accomplir sa mission ; mais il avait vainement attendu les ordres de M. Pietri, ordres qu'il avait cherché à provquer par l'envoi de plusieurs messages. M. Pietri ne donnait plus signe de vie et ne revint point à la Préfecture de police, où il laissa en désarroi les chefs de service; s'il avait donné des ordres appuyés sur les 3,000 hommes qui étaient là sous les armes, au dedans et au dehors de la Préfecture, notre entrée eût été certainement chose plus délicate. Je dirai en passant, pour répondre à certaines allégations produites récemment contre M. Antonin Dubost, qu'aucun des effets particuliers de M. Pietri n'a disparu; tout a été remis à s famille, sur sa prière. Dès le lendemain tout lui fut renvoyé. Aucun objet n'a manqué à son inventaire, et tout ce qui a été vendu pour son compte à la Préfecture de police, lui a été payé comptant.

Dans le cabinet particulier du préfet, je ne trouvai que des papiers absolument sans valeur, et un reliquat

de fonds secrets qui fut inventorié séance tenante; la seule découverte intéressante fut une série de copies des lettres écrites par certains personnages, notamment par des princes d'Orléans et par d'autres citoyens mis à l'index, sous le régime impérial.

Le cabinet noir avait donc existé réellement et fonctionné à la Préfecture : je ne l'eusse jamais soupçonné après les déclarations contraires et si nettes de M. Vandal; car j'étais allé, en 1869, sur l'invitation du directeur général, à l'hôtel des Postes pour éclaircir ce point, j'avais, accompagné par lui, visité tout l'hôtel, et j'en étais sorti convaincu, je l'avoue, que cette ignoble institution avait été depuis longtemps rayée de nos mœurs. Je remettrai à la Commission l'énumération de ces lettres saisies et copiées avant leur remise aux destinataires. A ma prise de succession de M. Pietri, j'étais fort peu au courant des individualités et des rouages de la police, et j'ignorais que M. Lagrange fût le véritable agitateur de Paris, le grand promoteur de toutes les entreprises de M. Pietri. Je sus, après avoir fait visiter tous les appartements et les bureaux, que des masses considérables de papiers avaient été brûlées par M. Lagrange pendant la nuit.

M. Pietri avait évidemment enlevé, de son côté, ce qu'il lui avait convenu de faire disparaître; j'appris, en outre, dans la journée du 7 septembre, que tous les dossiers de la famille Pietri venaient de disparaître et je découvris qu'ils étaient encore là le matin. Je réunis les chefs et sous-chefs de service des archives, ainsi que tous les employés de ce ressort dont plusieurs servaient depuis vingt-cinq et trente ans; je leur déclarai que je prenais les clefs des archives; que je dissolvais le service et que je brisais impitoyablement les carrières de tous les fonc-

tionnaires compromis, si je ne retrouvais pas avant deux heures tous les dossiers de la famille Pietri ; une heure après, ils étaient rentrés à leur rayon habituel. Aucun dossier n'en a été distrait pendant tout le temps où je suis resté à ce poste, malgré certaines tentatives faites par bien des gens qui venaient au nom du Gouvernement, sans mandat, pour réclamer leurs dossiers originaux. Je transmis seulement en communication à M. Gambetta, comme ministre, sur un ordre et une décharge signés de sa main, son dossier et celui de M. Spuller qui d'ailleurs n'avaient qu'un caractère politique.

J'ai fait prendre des copies conformes des nombreux dossiers de gens signalés pour leur violence d'appétits, ou pour leurs relations salariées et occultes avec la police, parce que j'étais certain de tentatives à outrance de certains hommes en faveur de la Commune ; mais les originaux sont restés à la Préfecture et je puis certifier qu'aucun papier, à ma connaissance, n'a été brûlé pendant que j'y suis resté ; car grâce à bien des gens qui s'espionnaient ou se dénonçaient les uns les autres, j'eusse été mis au courant de pareils détournements ou suppressions.

Au 4 septembre, les polices abondaient dans Paris. L'Impératrice avait la sienne, l'Empereur en avait une autre ; M. Rouher et M. Pietri avaient chacun une police distincte ; au-dessous d'eux, M. Nusse et M. Lagrange comptaient encore un personnel spécial et tous ces agents, inconnus pour la plupart les uns aux autres, étaient chargés de se surveiller ; mais celui qui tenait véritablement en main tous les fils policiers et qui possédait tous les secrets, le véritable préfet de police, c'était M. Lagrange. C'était en même temps l'homme le plus dangereux pour l'ordre public ; dans ma convic-

tion, il est l'auteur du complot des blouses blanches et de Bories ; les interrogatoires Ballot, Grœco et Madrassi, dont je vous ferai adresser un exemplaire, vous édifieront pleinement à cet égard. M. Bernier, le juge d'instruction, qui faisait en partie ses réquisitoires dans le cabinet de Lagrange, mérite d'être interrogé par vous ; un dossier confidentiel sur M. Bernier est adressé au ministre de l'intérieur, M. Lagrange pourra vous donner lui-même d'amples renseignements sur les papiers qu'il a brûlés.

Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de lire les séries de dossiers renfermés à la Préfecture. Au point de vue historique et criminel, leur destruction est une perte considérable. Une autre perte importante a été le dépôt des objets trouvés, dont la valeur en bloc était énorme. Il est probable qu'avant l'incendie on a dû y faire de larges emprunts. Par bonheur et toujours dans le même esprit de prévision, j'avais distrait du dépôt et envoyé contre décharge à M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, une riche collection de médailles d'or antiques qui ont ainsi échappé au pillage. J'ai donné aussi l'ordre, au moment de mon départ, et il a dû être exécuté, de retirer de la Préfecture un magnifique service de vermeil, présent de Marie-Louise, trouvé chez le prince Napoléon. Une perquisition immédiate et contradictoire, faite au Palais-Royal, sur mes ordres, avait constaté que le prince Napoléon n'avait absolument laissé rien autre chose derrière lui dans ses appartements. En ce qui regarde les papiers saisis au Palais-Royal, douze paquets scellés en ont été extraits et remis par moi contre reçu signé de M. Lavertujon, chargé de la publication des documents trouvés. Ce point historique mérite d'être fixé.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. C'est alors dans la nuit du 3 au 4 septembre que des papiers furent brûlés?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. C'est dans la nuit du 3 au 4; M. Pietri a dû donner des ordres à M. Lagrange ou laisser faire. Car il savait évidemment ce qui se passait dans l'hôtel de la Préfecture; et, à coup sûr, on a livré au feu des papiers compromettants.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Vous pensez alors, que MM. Pietri et Lagrange considéraient, dès le 3 septembre, la partie comme perdue?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Certainement; M. Duverger, l'ancien secrétaire général, pourrait sans doute vous édifier à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. De quoi se composaient les dossiers de la famille Pietri que vous vous êtes fait restituer?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je n'ai pas eu le temps de les compulser; il y avait plusieurs dossiers de cette famille, dont seize ou dix-sept membres étaient en place; je les laissai au chef de service que j'en fis particulièrement responsable : quant aux pièces des dossiers, les numéros des cotes suffisaient pour le contrôle des quantités.

Je passe maintenant, Messieurs, aux agitations qui avaient pour prétexte la proclamation de la Commune et, dès cette époque, pour but réel l'assouvissement des passions qui ont désolé Paris depuis le 18 mars. Je savais heure par heure, minute par minute, ce que faisaient Félix Pyat, Blanqui, Delescluze, Flourens, les

véritables chefs du mouvement, et au-dessous d'eux les meneurs des faubourgs : Vallès, G. Casse, Millière, Granger, Lullier, Sapia, Tridon, Briosne, Lermina, Gaillard père, Vermorel, etc. Les dossiers que j'ai adressés à M. le ministre de l'intérieur vous feront connaître en certains cas les liens qui unissaient jadis certains meneurs à la police impériale ou ministérielle. J'étais tellement préoccupé des agissements de la Commune que je me crus, après l'investissement, obligé d'écrire au Gouvernement la lettre qui va suivre. Une manifestation de 107 chefs de bataillons de la garde nationale conduits par MM. Vallès, Millière, G. Casse, Blanqui, Barbieux, Ulric de Fonvielle, avait eu lieu le 26 septembre. Reçus à l'Hôtel-de-Ville par MM. Picard et Gambetta, ils avaient pris pour texte de leur langage comminatoire l'appel aux élections municipales dans les vingt-quatre heures. C'était le prélude des hostilités.

Paris, 3 octobre.

A M. LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT.

N'ayant, en qualité de préfet de police, ni voix délibérative, ni voix consultative dans le Gouvernement et devant, cependant, dégager dans la limite du possible la responsabilité qui pèse sur moi, en raison de la situation grave dans laquelle nous nous trouvons, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à être entendu ce soir dans le conseil, pour y développer quelques idées que je crois utiles au service du pays.

Signé : Cte DE KÉRATRY.

Depuis le 4 septembre, j'avais entrée tous les soirs au conseil du Gouvernement et j'y assistais en silence ;

je répondais aux demandes que les ministres m'adressaient et je donnais les éclaircissements nécessaires sur la situation journalière.

Au conseil du soir, je déclarai au Gouvernement que Félix Pyat, Blanqui, Delescluze travaillaient très-activement à la Commune, qui n'était qu'un mot d'ordre; que le but réel était le renversement de la Défense; je connaissais les moindres agissements des meneurs par des agents sûrs et très-expérimentés qui avaient été jadis au service de l'intérieur sous M. Forcade La Roquette, chargés qu'ils étaient de soutenir les candidatures socialistes contre des candidatures républicaines; ils connaissaient parfaitement toutes les individualités des clubs et leurs affinités ! Certains agitateurs avaient eux-mêmes été des agents secrets de l'ancienne police. Je déclarai que la situation était très-grave ; qu'une manifestation des 63e, 172e, 173e, 174e et 175e bataillons du 20e arrondissement avait été concertée à Belleville. Le prétexte devait être la remise des chassepots à la garde nationale et une plus grande énergie à apporter dans les mesures militaires. Le but réel était la prise de pouvoir par MM. Delescluze, Pyat, Blanqui et Flourens, ce dernier comme chef militaire ; je demandai qu'on revînt à la sage mesure que j'avais prise, dès le début du siége, et que M. le général Trochu avait annulée, à savoir la fermeture des portes, puisque nous étions en état de siége. Sous prétexte, en effet, que les campagnes devaient trouver refuge dans Paris, nous affamions la capitale, et les Prussiens, grâce à la libre circulation de leurs espions, étaient tenus au courant de tout ce qui se passait chez nous, tandis que nous ignorions ce qui se faisait de leur côté. De plus, tous les repris de justice qui refluaient dans Paris, après avoir pillé la banlieue,

venaient grossir les bandes de Félix Pyat et de Delescluze. Mais le général Trochu crut devoir maintenir cette disposition qui fut fatale. C'était donc en pure perte que j'avais fait évacuer sur la province, avant l'investissement, 2,794 prisonniers valides, 10,132 vagabonds et 1,100 filles publiques, dans la courte période du 4 au 15 septembre puisque le reflux des vagabonds et des repris de justice était journalier. A mon avis, ce maintien de la liberté des portes a été une mesure des plus préjudiciables.

Je demandai qu'on appliquât aux réunions publiques les lois de l'état de siége, tout en respectant la liberté de la presse. Il me semblait que les réunions publiques, qui dépassaient déjà toute mesure, devaient être absolument supprimées ; car c'était là que s'organisait tous les jours le complot qui devait éclater le lendemain.

En cette occasion, je dois dire que j'ai trouvé MM. Jules Favre, Picard, Ferry, disposés aux mesures énergiques qui n'atteignaient en rien le respect de la liberté ; il me semblait, d'ailleurs, que nous n'étions pas dans des conditions ordinaires, et que dans une ville en état de siége, en présence de l'ennemi, le salut commun nous imposait de prendre des mesures exceptionnelles. Je dus me borner à donner l'ordre que tous les cafés fussent fermés à dix heures, que les théâtres fissent évacuer leurs amas de décors et cessassent leurs représentations, peu en harmonie avec la situation, et que tous les débitants qui s'en allaient enivrer nos soldats sur les remparts en fussent absolument bannis.

Les mesures prises, à la suite de cette séance, firent avorter la tentative du 5 octobre : 8,000 gardes nationaux, descendus de Belleville, sous la conduite de M. Flourens, débouchèrent à midi sur la place de l'Hôtel

de-Ville. Les membres du Gouvernement avertis étaient présents. M. Flourens, suivi d'un état-major nombreux et d'une députation de divers bataillons, fut reçu par le Gouvernement. M. Flourens, décontenancé par l'attitude énergique de M. Jules Ferry, donna sa démission dans l'espoir de provoquerun mouvement par une protestation des gardes nationaux, ses électeurs : à sa sortie de l'Hôtel-de-Ville tousles tambours battirent aux champs ; il prescrivit le défilé des 8,000 gardes nationaux présents, aux cris répétés de *Vive la Commune*. Cette manifestation publique armée, et cette démission préméditée étaient le signal de la levée de boucliers des blanquistes. Aussi, dès le 7 octobre au soir et dans la nuit, je fus prévenu que le grand mouvement concerté depuis et avant le 4 septembre allait éclater le lendemain. Félix Pyat, Blanqui, Delescluze, Flourens, Sapia, Tridon, Tolain étaient à la tête du mouvement communeux. Une prise d'armes devait avoir lieu dans les bataillons de Flourens, Blanqui, Millière et Lefrançais.

Je fis immédiatement un rapport que j'envoyai au général Trochu, à son hôtel, et j'avisai par le télégraphe le ministre de l'intérieur, le maire de Paris, ainsi que M. Ferry, qui me répondit aussitôt que des dispositions étaient prises. Le général Tamisier avait reçu l'ordre de porter ses bataillons dès dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville; de mon côté, je prescrivais à la garde républicaine à pied et à cheval et à un bataillon de mobiles bretons de se tenir prêts à marcher; quant aux anciens sergents de ville, je vous dirai tout à l'heure pourquoi je ne pouvais en disposer.

A dix heures, le mouvement s'annonça sur toutes les hauteurs de Belleville et de Montmartre; aucune disposition militaire ne se faisait encore pressentir; il n'y

avait pas à l'Hôtel-de-Ville un seul bataillon. Précisément, deux compagnies de Belleville en avaient la garde des portes. Je télégraphiai à M. Ferry que la situation s'annonçait grave. Le général Tamisier, interrogé plusieurs fois, faisait savoir que les bataillons arrivaient, qu'il se portait lui-même à l'Hôtel-de-Ville; à deux heures, on ne voyait arriver ni bataillon, ni général Tamisier, ni personne. J'étais depuis midi et demi à l'Hôtel-de-Ville avec M. Ferry, M. Etienne Arago et M. Pierre Véron. Enfin, à deux heures et demie, le bataillon Bixio arriva et se rangea devant l'Hôtel-de-Ville.

Certains membres du Gouvernement faisaient grand fond sur le bataillon Bixio; je ne partageai point cette confiance absolue. A trois heures, en effet, débouchèrent les bataillons de Blanqui, Millière, Lefrançais, la crosse en l'air, criant : Vive la Commune ! L'aile droite du bataillon Bixio leva la crosse en l'air; on voulut alors envahir l'Hôtel-de-Ville. J'avais fait fermer toutes les portes. Je fus obligé de rester pendant une demi-heure assisté d'un commandant d'état-major de la garde nationale, M. Quesneau, ancien capitaine du 1er chasseurs d'Afrique, qui a donné mille preuves d'énergie depuis le 4 septembre, le révolver à la main, adossé au mur entre la grille et les portes, déclarant que je brûlerais la cervelle au premier qui escaladerait la balustrade. C'est ainsi que je les contins aidé par le colonel Chevriau.

Enfin, je fus avisé de l'arrivée sur le quai de la garde républicaine, et des mobiles bretons, que je prescrivis de faire passer par le souterrain qui faisait communiquer l'Hôtel-de-Ville et la caserne Napoléon; une fois disposés à l'intérieur sur tous les gradins des escaliers, je donnai à M. Chevriau, commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville, dont la vigueur ne s'est pas démentie

un seul instant, l'ordre de faire feu, si on attaquait. Il me réclama un ordre écrit; je le lui signai. Je fis alors ouvrir les portes; dès que les bataillons communards virent les mobiles bretons en force et déterminés comme leurs chefs, ils demandèrent seulement à envoyer une délégation, ce qui leur fut accordé. L'expédition était manquée.

Auparavant, déjà entre midi et une heure, j'étais allé avec un petit détachement armé dans un café de la rue de Rivoli pour arrêter M. Lefrançais : Félix Pyat, Delescluze, Cluseret, Sapia et Briosne étaient retirés dans un café à l'angle de la place, attendant les événements et prêts à se montrer, quand la partie se serait dessinée favorablement, et alors que le péril eût été moindre. Mais l'affaire ayant échoué complétement, les bataillons de l'ordre arrivant, quoique bien tard, il était quatre heures (grâce à l'incurie du général Tamisier), les communards se séparèrent; une revue des bataillons de l'ordre fut passée sur la place par le Gouvernement provisoire, qui fut acclamé, à la grande confusion des agitateurs. Le lendemain soir, en séance du Gouvernement, je demandai l'arrestation de Flourens et de Blanqui que je considérais comme les plus coupables et les plus dangereux des chefs du mouvement; l'un, Blanqui, conspirateur émérite, ne risquant jamais sa vie dans une situation difficile; l'autre, Flourens, un véritable agité. J'observai qu'il fallait absolument renoncer à une indulgence aussi dangereuse pour l'ordre que pour la défense de Paris.

La discussion engagée sur ce terrain et sur les noms de Flourens et de Blanqui, dura deux heures; le vote eut lieu : tous les membres du Gouvernement votèrent l'arrestation de Flourens et de Blanqui, excepté M. Rochefort qui s'abstint sur les deux arrestations, et

M. Emmanuel Arago qui ne s'abstint que pour l'une des deux, je ne sais plus laquelle.

Je demande pardon à la Commission ; mais j'ai commis une légère erreur de date : cette séance n'eut lieu que le 10 octobre, c'est-à-dire le surlendemain du mouvement.

Je demandai au Gouvernement que l'arrestation fût faite la nuit même : cela fut ainsi convenu. J'avais fait suivre depuis le matin par la police les deux chefs de bataillon insurgés ; les derniers rapports indiquant leurs traces dataient de neuf heures ; ils établissaient leur présence au club de Belleville. Je demandai des pleins pouvoirs ; on me les conféra, avec droit de requérir la garde nationale au besoin.

Dès ma rentrée à la Préfecture de police, — la séance avait duré jusqu'à deux heures du matin — j'appris que Blanqui qui comptait trois domiciles, sans compter celui de sa sœur, n'avait pas encore été retrouvé à la sortie du club ; que Flourens s'était barricadé à Belleville et que sa maison était gardée par les fidèles de son bataillon. Je fis appeler aussitôt le colonel Valentin, le chef de la garde républicaine et M. Ansart, le chef de la police municipale. Je dis au colonel : « Voici mes der-
» niers renseignements ; je sors de l'Hôtel-de-Ville ;
» j'apprends que Flourens est barricadé chez lui et que
» son bataillon le garde. Il faut absolument l'enlever :
» j'irai avec vous ; croyez-vous que vos gardes pourront
» réussir ? » — Il me répondit : « C'est impossible :
» nous ne pouvons le tenter avec nos hommes, parce-
» que dans ces parages, ils seraient écharpés par la
» population, opposée en partie, il est vrai, à Flourens,
» mais plus hostile encore à la garde municipale de
» l'Empire et aux sergents de ville. »

Devant cette fin de non-recevoir, j'adressai la même question au chef de la police municipale. C'est ici que je dois vous confier ce qu'était devenue la police à Paris depuis le 4 septembre. Pendant six semaines, j'ai dû suffire à la police de la capitale avec 70 agents de sûreté et moins de 300 sergents de ville que j'avais baptisés du nom de gardiens de la paix. On a blâmé leur nouveau nom et leur costume inoffensif. Les laisser aller habillés et armés dans Paris, comme par le passé, c'était les exposer à une mort certaine; telle était la fureur, méritée vis-à-vis de certains, imméritée vis-à-vis de la majorité, que ressentait la population parisienne à leur égard. Plusieurs avaient failli être égorgés chez eux par les agents des clubs, les 5, 6 et 7 septembre; leurs maisons étaient pillées et leurs femmes traquées; pour les sauver et en même temps pour réserver à l'avenir une organisation de police municipale dont, soit dit en passant, je n'ai jamais proposé la suppression, je résolus de les former en un régiment de marche subdivisé en six bataillons : 32 officiers de paix, 15 inspecteurs principaux, 80 brigadiers, 529 sous-brigadiers, 4,644 sergents de ville et 401 auxiliaires; tel était l'effectif dont je ne retins qu'une minime partie indispensable à l'ordre public. J'eus le regret, après avoir formé un magnifique régiment, composé de solides soldats, après avoir passé deux nuits à leur remettre des chassepots et à les organiser dans l'École militaire où je les avais réunis, après les avoir offerts au gouverneur de Paris, j'eus le regret de découvrir que, malgré l'invitation du général Trochu, presque personne ne voulait utiliser leurs services et leur dévouement. Je fus obligé de les conduire moi-même au Point-du-Jour en costume de bourgeois — car les anciens costumes,

abandonnés comme trop dangereux, n'étaient pas encore remplacés. — Je les ai menés hors des fortifications ; là ils étaient exposés à la fois aux coups de fusil tirés des remparts, par méprise ou rancune, et aux projectiles des Prussiens. L'amiral Chaillé, le premier, avait pris avec plaisir 1,500 gardiens de la paix et l'éloge qu'il en fit, dès les premiers jours, ne contribua pas peu à leur faire recouvrer le droit de cité. Les services qu'ils ont rendus pendant le siége ont été éclatants et, certes, si cette force avait été désagrégée et désorganisée par mon incurie, si ces bataillons n'avaient pas été formés, vous ne les auriez pas eus entre Clamart et Meudon pour parer les premiers coups de la Commune, après le 18 mars, et aujourd'hui vous n'auriez plus de police dans la capitale.

A ma question, M. Ansart répondit qu'avec le petit nombre de ses agents, il était impossible de s'emparer de Flourens et de Blanqui, prêts à la résistance.

La nuit s'écoulait : il fallait agir avant le matin, par crainte que le projet d'arrestation ne fût divulgué. Devant ces deux impossibilités, j'écrivis au général Tamisier la lettre suivante, que lui porta le commandant Quesneau :

Paris, le 11 octobre 1870.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la défense nationale vient de décider que MM. Flourens et Blanqui seraient arrêtés et que cette arrestation aurait lieu immédiatement.

J'ai été chargé de régler l'exécution de cette mesure, et au besoin de requérir les gardes nationales, en m'entendant avec leur chef naturel.

Je pense que le procédé le meilleur, le plus propre à éviter un scandale public et à enlever à cette arrestation toute apparence réactionnaire, consiste à appeler chez vous MM. Flourens et Blanqui, et, en votre qualité de chef militaire, à leur demander leur épée et les faire conduire à la Conciergerie.

Au cas où ces messieurs refuseraient de se rendre à votre invitation, ils créeraient un nouveau délit, qui motiverait leur arrestation par la force.

Je vous prie de vouloir bien prendre, à ce sujet, les mesures que vous jugerez nécessaires et me les faire connaître par M. le commandant Quesneau, auquel vous remettrez votre lettre.

Il demeure entendu que, au cas où vous adopteriez un autre moyen, et où des agents de la police vous seraient nécessaires, je les tiendrais à votre disposition.

Veuillez, Monsieur le général, me répondre immédiatement et agréer l'assurance de ma haute considération.

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

Je réclamais d'autant mieux le concours de la garde nationale que les chefs de bataillon incriminés avaient commis un délit militaire, qu'ils avaient amené sans ordre leurs gardes nationaux à l'Hôtel-de-Ville, et qu'ils leur avaient distribué des cartouches, en vue de la guerre civile et d'un coup de force. Ils étaient donc justiciables des tribunaux militaires.

Le général Tamisier me répondit dans la nuit, à trois heures du matin, qu'avant de prendre les mesures que je lui conseillais, il croyait nécessaire d'en référer au général Trochu. Voici sa lettre :

Paris, le 11 octobre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En réfléchissant aux conséquences de l'arrestation de

MM. Flourens et Blanqui, j'ai compris qu'à un moment donné, M. le gouverneur de Paris devrait être prévenu et obligé d'intervenir ; que, par conséquent, il était nécessaire de s'entendre avec lui pour régler le mode d'arrestation qui lui paraîtra le plus propre à résoudre les difficultés que j'entrevois. Je ne puis donc encore, Monsieur le préfet, vous informer des mesures que je vais prendre, mais vous en serez informé aussitôt que je me serai entendu avec M. le gouverneur. Je vais me rendre immédiatement chez lui.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

Signé : TAMISIER.

A cette lettre, le même jour, c'est-à-dire le 11 octobre à six heures du matin, en succéda une seconde du général Tamisier, ainsi conçue :

Paris, le 11 octobre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Ainsi que je vous en ai informé ce matin, je me suis rendu chez M. le gouverneur de Paris pour m'entendre avec lui sur la communication que vous veniez de me faire.

M. le gouverneur n'a pas trouvé le mode que vous proposiez pour effectuer l'arrestation de MM. Flourens et Blanqui, conforme aux dispositions prises et ordonnées par le Gouvernement de la défense nationale.

L'arrestation de ces deux personnes devait être faite par mesure de police, par vos soins, avec l'appui de la garde nationale que vous auriez, suivant les circonstances, requise de moi. Mais il n'avait pas été convenu que cette arrestation serait effectuée militairement, ainsi que vous me le proposez. M. le gouverneur n'a pas approuvé la proposition qui fait l'objet de votre lettre; il n'admet pas que je puisse y souscrire; il n'y

reconnaît point le caractère et le mode d'exécution de la mesure arrêtée par le Gouvernement.

En vous transmettant le résultat de mon entretien avec M. le gouverneur, je ne fais que me conformer à son ordre.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le commandant supérieur de la garde nationale,

Signé : TAMISIER.

Ainsi donc j'avais quitté le Gouvernement à deux heures du matin, pour faire procéder à l'arrestation de Flourens et de Blanqui. L'arrestation, par le moyen des mesures policières, est déclarée impossible par les hommes compétents, j'ai le droit de requérir la garde nationale; cela a été entendu; en conséquence je requiers le chef de la garde nationale. Ce dernier prend les ordres du général Trochu, et celui-ci se déclare d'un avis contraire à mon sentiment. Partons de ce point que le Gouvernement voulait avec raison l'arrestation des coupables. Qu'ai-je donc proposé, et encore sous toutes réserves, au général Tamisier? De sommer Flourens et Blanqui comme chefs de bataillon de la garde nationale de se rendre à la Place pour rendre compte de leur conduite de la veille, à savoir de quel droit ils ont provoqué leurs bataillons à un mouvement, ils ont distribué des cartouches et fait battre le rappel. S'ils refusaient de s'y rendre, on les traduisait devant un conseil de guerre où ils étaient jugés contradictoirement ou condamnés comme contumaces. Si ce moyen était repoussé, restait la force et le devoir de les arrêter coûte que coûte, s'il y avait résistance.

Le général Tamisier et le gouverneur de Paris, au lieu d'aviser à une mesure quelconque, répondent par une fin de non-recevoir.

En supposant mes indications de procéder très-défectueuses, le général Tamisier avait été invité par moi à trouver mieux. Loin de là : la conclusion du refus qui m'est signifié est fatalement l'impunité des coupables, et, par contre-coup, la déconsidération certaine du Gouvernement. Le préfet de police, faute de moyens policiers assez efficaces, ne peut rien : tant pis ! on en restera là !

Ce n'est pas ainsi que les affaires publiques se traitent, d'autant plus que le général Tamisier était bien un peu responsable de la dernière journée, que ses bataillons réunis trop tard avaient failli laisser réussir le mouvement, et le gouverneur avait si bien senti la faute du général Tamisier dont j'avais demandé d'ailleurs la retraite, qu'il m'avait dès le lendemain matin adressé la lettre suivante, qui essayait de couvrir le commandant des gardes nationales :

Paris, 9 octobre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les journaux de la démagogie avaient annoncé, pour hier samedi, une manifestation armée de plusieurs bataillons de la garde nationale. Je m'étais entendu avec le général Tamisier pour que deux bataillons se trouvassent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'heure indiquée par ces journaux, deux autres bataillons devant être tenus en réserve sur la place Vendôme. J'avais fait réunir en outre quatre bataillons de la garde mobile dans la cour du Louvre.

Dans l'après-midi, avant d'aller aux fortifications, j'avais traversé la place de l'Hôtel-de-Ville où il y avait foule, mais pas un homme armé. J'avais jugé que l'entreprise de la démagogie manquait absolument de point d'appui dans la population et qu'elle avorterait misérablement. C'est, en effet, ce qui est

arrivé (1). Mais il demeure acquis que lorsque des foules armées ou non armées, bien ou mal intentionnées, tiennent à l'avance la place de l'Hôtel-de-Ville, occupée seulement par un ou deux bataillons qui se perdent au milieu d'elles, la situation n'est pas ce qu'elle doit être. Il est nécessaire que, toutes les fois que des manifestations de ce ce genre sont annoncées, la place de l'Hôtel-de-Ville soit occupée à l'avance par huit ou dix bataillons, déployés en lignes parallèles dont les extrémités sont fermées par des pelotons, et couvrant ainsi la place tout entière.

Mais, par la force des choses, les bataillons de la garde nationale se réunissent lentement, et il est d'importance supérieure que je sois, autant qu'il est possible, informé longtemps à l'avance (2) :

1° Des projets d'agitation qui auraient été formés par les perturbateurs;

2° Du moment où ils en préparent l'exécution, circonstance qui se révèle ordinairement par un mouvement insolite dans les quartiers d'où la manifestation doit partir.

Je vous prie, Monsieur le préfet, de vouloir bien donner des ordres dans le sens du vœu que je vous exprime ici. Je crois notamment que, pour les journées d'aujourd'hui dimanche et de demain, la surveillance la plus active est nécessaire.

Huit bataillons de la garde nationale et six de la garde mobile seront tenus prêts. Mais je ne voudrais ni les montrer, ni les faire marcher inutilement, ces grands déploiements de troupes produisant toujours sur la population un effet qu'il convient d'éviter quand les circonstances ne le justifient pas.

M. Jules Favre a reçu un avis qu'il m'a fait parvenir ce matin, et dont je crois devoir vous donner communication, pour que les indications en soient vérifiées.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le gouverneur de Paris,
Signé : Général TROCHU.

---

(1) Erreur absolue; sans les mobiles Bretons amenés par moi, elle réussissait.

(2) Les généraux Trochu et Tamisier l'avaient été précisément par moi-même.

J'adressai alors les trois lettres suivantes au général Tamisier, au gouverneur de Paris, et au ministre de l'intérieur, que je priai de porter ces faits à la connaissance du Gouvernement :

Paris, le 11 octobre 1870.

A M. LE GÉNÉRAL TAMISIER.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de répondre aux deux lettres que vous m'avez adressées cette nuit.

Quand j'ai insisté auprès du gouvernement de la défense nationale pour que l'ordre d'arrêter MM. Flourens et Blanqui fût donné, j'ai cru obéir à un impérieux devoir, et c'est aussi la raison pour laquelle je n'ai pas hésité à me charger de régler l'exécution de cette mesure. Mais je n'ai pu accepter cette mission qu'à la condition absolue d'avoir le choix des moyens que je croirais les meilleurs pour l'opérer. Je devais donc pouvoir exercer de la façon la plus entière, et de la manière qui me conviendrait le mieux, l'ordre que j'avais reçu du Gouvernement de la défense de requérir la garde nationale. En présence de la difficulté de rencontrer MM. Flourens et Blanqui, en présence de leur situation militaire et de leur influence sur les bataillons qu'ils commandent et que l'un d'eux, M. Flourens, commande illégalement, j'ai cru, après y avoir mûrement réfléchi, après avoir pris l'avis du chef de la police municipale, que laisser ce droit de réquisition s'exercer par des agents subalternes sur le terrain même où règne l'influence des prévenus, et à une heure indéterminée et qui peut être défavorable, c'était nous exposer à le voir méconnu, et en tout cas à amener une lutte entre deux fractions de la garde nationale ; considérant d'un autre côté que ces messieurs sont militaires, qu'ils sont soumis aux lois militaires applicables à la garde nationale et qu'ils sont gardés par des gardes nationaux, j'ai jugé convenable de vous requérir directement et de charger, en vertu des pouvoirs qui m'avaient été délégués, leur chef mili-

taire de cette arrestation. Ma lettre de cette nuit, quelle qu'en fût la forme, n'était pas autre chose. Vous avez cru devoir ne pas y déférer, et M. le gouverneur de Paris a été d'avis que vous avez bien fait. Sans insister davantage sur le fond de la question, et sans examiner les motifs qui ont pu dicter sa détermination et la vôtre, je déclare que je ne veux ni ne peux accepter la responsabilité d'une situation contre laquelle mes moyens d'action légaux et effectifs sont impuissants, et que je ne puis que laisser à qui de droit la responsabilité qui lui incombe.

J'informe M. le gouverneur de Paris de ma décision à cet égard.

Agréez, Monsieur le général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet de police.

Signé : Cte E. DE KÉRATRY

A M. LE GÉNÉRAL TROCHU, GOUVERNEUR DE PARIS.

Paris, 11 octobre 1870.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Ayant requis M. le général Tamisier de procéder à l'arrestation de MM. Blanqui et Flourens, ainsi que la décision prise cette nuit par le Gouvernement m'en avait donné le droit et imposé le devoir, j'en ai reçu les deux lettres ci jointes auxquelles j'ai répondu par celle que vous trouverez également ci-jointe.

Je n'ai rien à ajouter aux observations qu'elle contient; vous avez approuvé la manière de procéder du général Tamisier, je n'ai point à pénétrer les raisons de cette approbation; mais il ne me convient à aucun point de vue de rester désarmé devant l'émeute et de voir s'abstenir les fonctionnaires sur le concours desquels j'avais le droit de compter pour la réprimer. Dans cette situation et considérant que je n'ai pas en ma possession les moyens matériels d'assurer le maintien de l'ordre dont

je suis chargé en raison de mes fonctions, j'ai l'honneur de vous prier, en votre qualité de président du conseil du Gouvernement, d'accepter ma démission de la place de préfet de police.

Hier, au sein du conseil, vous avez vous-même, Monsieur le gouverneur, donné un instant votre démission parce que vous avez bien senti que ce n'est pas impunément que les responsabilités se déplacent.

Vous ne serez donc point surpris de ma détermination, et, comme cet acte qui s'est produit déjà une fois finirait, s'il se renouvelait indéfiniment, par manquer de la gravité que comportent les circonstances, j'ai l'honneur de vous prier d'être assuré que je ne la reprendrai pas.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien procéder a mon remplacement dans le plus bref délai; je désire ne plus avoir à prendre aucune mesure publique et ne rester à la Préfecture que le temps nécessaire pour l'expédition des affaires courantes.

Veuillez, etc.

Le préfet de police,

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

CABINET
du
PRÉFET DE POLICE.

Paris, le 12 octobre 1870.

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie de la lettre écrite par moi le 11 octobre à M. le général Tamisier.

Vous verrez que je n'ai point donné à ma correspondance la forme impérative de réquisition ni d'ordre.

Je l'invitais simplement à me donner l'appui de son commandement, en lui indiquant la voie que je croyais la plus effi-

cace dans l'intérêt de l'ordre et de la prompte exécution de la mesure.

J'appelais, en outre, la contradiction dans la dernière partie de ma lettre, dans le cas où le moyen proposé ne serait pas agréé.

Il me semble que la ligne de conduite à tenir en cette occasion était d'en conférer avec moi, et non d'en référer au gouverneur, ce qui pouvait amener et a effectivement provoqué un conflit.

Je vous serai obligé de transmettre ma lettre du 11 octobre ainsi que la présente, à MM. les membres du Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet de police,

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

Le ministre de la guerre avait tellement senti la nécessité de cette arrestation, que, dès le matin, il m'adressait le billet suivant :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
Cabinet du Ministre.

Paris, le 11 octobre 1870, 9 h.

MON CHER KÉRATRY,

Je serais bien curieux de savoir le résultat de votre expédition de cette nuit.

Dites-m'en donc, je vous prie, un mot.

Tout à vous,

Signé : LE FLÔ.

Il était certain que je n'avais jamais fait de politique depuis le 4 septembre. Je n'avais accepté mes fonctions que pour aider à la défense; mais aussi, pour tenter une une défense raisonnable et utile, il fallait être fort à l'intérieur. A la réception de ma lettre, le général Trochu convoqua, à huit heures du matin, le conseil du Gouvernement. La séance dura jusqu'à dix heures : M. Trochu y déclara « que les arrestations ne pouvaient se faire » dans des conditions telles qu'elles se trouvaient indi- » quées par ma lettre, qu'il ne fallait pas recourir à la » garde nationale; que, dans son esprit, les mesures » policières devaient seules être mises en jeu par moi, » et que, puisque mes moyens restreints condamnaient » le préfet de police à l'impuissance, il fallait en rester » là. » Je lui objectai que, quant à moi, je ne pouvais m'associer à cette manière de voir : je prétendais que le mode indiqué par ma lettre de la nuit, consistant à sommer les officiers de venir rendre leurs comptes à la Place était très-acceptable, si on voulait éviter jusqu'au bout un conflit armé. Le gouverneur prétendit que le moyen n'était ni loyal ni militaire. Le ministre de la guerre fut d'un avis opposé au sien. Comment donc le général Trochu pouvait-il prétendre que lorsqu'un officier a manqué militairement à son devoir, le chef de corps ne peut le mander au rapport, le déférer, s'il y a lieu, au conseil d'enquête et le faire arrêter, s'il devient mutin, et cela sans blesser les lois de la loyauté?

En présence de cette doctrine débilitante, assuré que j'étais du peu de concours que fournirait désormais au préfet de police le chef des gardes nationales, certain qu'il faudrait d'autant plus d'énergiques mesures en raison directe de la prolongation du siége, je donnai ma démission et je me retirai chez moi. Plusieurs ministres

me prièrent de la reprendre; mais je ne pouvais rester à un poste, très-envié d'ailleurs, dans de telles conditions, en face d'une émeute dont je devinais les progrès croissant chaque jour. Je puis vous donner les preuves du danger qui s'annonçait par un des rapports de M. Dereste, un des anciens agents du service de la police secrète. Ce malheureux agent a été pris chez lui le dernier jour de la Commune et fusillé par qui? on l'ignore. On craignait sans doute, qu'il ne fît trop de révélations sur ce qu'il connaissait : car il était de ces hommes qui savent bien des choses. Sa malheureuse veuve est venue me voir hier pour me supplier de bien établir comment son mari avait perdu la vie. J'accomplis ici son vœu.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Ainsi, M. le ministre de la guerre était d'un avis opposé au général Trochu.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Absolument. Je priai moi-même le général Le Flô d'exprimer son avis sur la convenance du moyen que j'avais indiqué : il me l'avait déjà formulé en gravissant l'escalier de l'Hôtel-de-Ville avant la séance du conseil.

Eh bien, M. Dereste s'exprimait ainsi dans son rapport adressé à mon chef de cabinet :

MONSIEUR JAY, CHEF DE CABINET,

J'ai l'honneur de vous informer que le sieur Clément, cordonnier, concierge, 86, rue de la Pépinière, que j'ai vu en uniforme d'officier de garde nationale, samedi, place de l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de G. Casse, Jules Vallès et autres au café de la garde nationale, est le même qui au club des Batignolles, fit comprendre aux gardes mobiles qui avaient envahi la salle, qu'ils avaient été induits en erreur.

Clément a reçu de l'argent de Lagrange et en dernier lieu, était l'agent de M. Nusse, sous les ordres de M. Fontaine, officier de paix.

Malgré toutes les protestations des Blanquistes, il est aujourd'hui bien établi que Blanqui ne cherche qu'une chose : *être dictateur ;* que la tactique qu'ils vont suivre aujourd'hui, c'est de *faire voter la Commune* dans les clubs et dans les bataillons de la garde nationale, puis de s'implanter au besoin à l'Hôtel-de-Ville!!!

G. Tridon dit à qui veut l'entendre que Raoul Rigault est envoyé au journal « la Patrie en danger » pour savoir ce qui s'y passe. Blanqui a recommandé à tous ses partisans de se méfier de lui (1).

On m'affirme que Mégy était, samedi, à la manifestation de l'Hôtel-de-Ville et que, voyant la tournure que prenaient les choses, il s'était empressé de partir.

On commence à crier à la trahison contre M. Henry Rochefort. Sa lettre est généralement mal vue par les hommes des clubs.

Gromier, chef de bataillon de la garde nationale, rue du Ratrait, 49 (20e arrondissement) est considéré dans le parti comme vendu à la famille d'Orléans.

Charles Delescluze, qui est un de ceux qui demandent le plus la suppression de la Préfecture de police, conserve l'idée de s'en emparer et cela très-prochainement; il ne se gêne pas du reste de le dire à ses amis.

L'alliance de Ledru-Rollin, Charles Delescluze, Félix Pyat et Blanqui, voire même des gens du *Rappel* pour demander *la Commune,* n'a rien de sincère; tous ces gens veulent se servir les uns des autres pour renverser le Gouvernement de la défense nationale, quitte, s'ils réussissaient à s'égorger entre eux, pour garder le pouvoir.

Un bruit a circulé hier dans Paris, celui de l'arrestation de Blanqui, Flourens et autres chefs de la révolution; on disait aussi que le général Trochu devrait en finir avec tous ces gens-là.....

---

(1) C'était une comédie jouée dans le but de ne pas compromettre Rigault alors commissaire de police.

L'esprit de la population parisienne est bon ; partout j'entends dire qu'il faut une main de fer pour tenir tous les soi-disant républicains qui ne demandent que le bouleversement, et qui, à l'aide de la Commune, ne veulent qu'arriver à fomenter la guerre civile.

Un sieur Chouteau, peintre en bâtiments, rue Guénégaud, n° 18, membre de l'Association internationale des travailleurs, qui fréquente les clubs et les réunions publiques, n'est qu'un misérable qui, lorsqu'il a été compromis dans l'affaire Accolas, Naquet et C° (1866-1867), logeait chez lui un nommé Godichet, qui recevait 125 ou 150 francs par mois de Lagrange qu'il partageait avec lui, et qui couchait avec la femme Chouteau sous les yeux de son mari. Après le procès, Godichet fut transféré de Mazas à l'hôpital Saint-Antoine d'où il s'échappa le jour même ou le lendemain, puis Lagrange le fit partir pour Bruxelles, où il est resté jusqu'à l'amnistie de 1869, toujours en compagnie de la femme Chouteau. Godichet a été nommé par M. Pietri sur la recommandation de son patron Lagrange, inspecteur des halles et marchés ; *il doit être à celui du Prince-Eugène.*

Veuillez agréer, Monsieur, les respects de votre tout dévoué.

Signé : DERESTE.

P. S. Chouteau voulant se poser en réformateur de la société actuelle, c'est ce qui m'engage à vous dire ce que je connais sur son compte.

A propos de M. Raoul Rigault, il a été nommé commissaire de police par moi ; je dois dire que ce fut mon secrétaire général qui me le proposa le premier pour commissaire de police. Je ne le connaissais point. J'avais d'abord refusé son choix ; mais plus tard j'ai exigé la constatation écrite que son dossier ne contenait rien que de politique, avant de procéder à sa nomination sur la nouvelle recommandation de M. Floquet.

Un membre. Et vous avez trouvé cette recommandation suffisante pour nommer M. Raoul Rigault ?

M. le comte de Kératry. Pardon, Monsieur ; ladite recommandation m'était parvenue par le canal du ministère.

M. le comte de Rességuier. On a dit que Raoul Rigault s'était emparé dès le 4 ou 5 septembre d'un service important de la Préfecture de police : le cabinet de M. Lagrange, je crois.

M. le comte de Kératry. Voici ce qui s'est passé : au moment où je suis arrivé à la Préfecture de police, M. Gambetta, vous vous le rappelez, m'avait adjoint (pour me surveiller, je l'ai cru) M. Antonin Dubost en qualité de secrétaire général de la Préfecture : celui-ci était très-lié avec Raoul Rigault et avec presque tous les chefs du mouvement. Je dois dire toutefois que M. Dubost s'est fort bien conduit à la Préfecture ; mais il avait certainement des accointances avec Raoul Rigault ; fort de son patronage, ce dernier, qui était un Blanquiste déclaré (ce que je n'ai su que plus tard), s'était emparé du service dont il est question ; mais je fis presque aussitôt apposer les scellés sur le cabinet de M. Lagrange, qui ne furent levés que par l'archiviste, M. Rocquain, dont je vous ai promis la curieuse enquête.

C'est cet incident qui me fit hésiter à confirmer sa nomination ; mais arrivant à nouveau du ministère, je devais la ratifier ; et c'est ce que j'ai fait.

M. le comte de Rességuier. Permettez-moi d'insister

sur une de vos paroles : n'avez-vous pas dit qu'on avait placé M. Antonin Dubost à côté de vous pour vous surveiller ? Qui avait fait cela ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. C'était M. Gambetta qui avait nommé M. Antonin Dubost. Je crois qu'il se méfiait injustement de mes tendances politiques.

Je reviens au rapport de M. Dereste.

Ce rapport était alors le résumé de tous les renseignements recueillis à droite et à gauche par nos agents, dans les nombreux clubs qui fonctionnaient toutes les nuits à cette époque-là.

Dans ces conditions, ma retraite était un devoir de conscience ; je ne pouvais plus rien pour l'ordre. Au moment de partir, je ne pus m'empêcher de m'écrier assez vivement en plein conseil : « Avant quinze jours, » le Gouvernement tombera en quenouille ; l'Hôtel-de- » Ville et la Préfecture de police qui sont les vrais ob- » jectifs de l'insurrection seront envahis. Vous serez » sauvés par la population honnête ; mais vous ne » vous relèverez pas du coup porté à votre influence. » J'avais vu trop juste !

La faiblesse que je voyais manifestée, après des tentatives si graves, m'inspirait des craintes bien fondées : ces craintes avaient vivement contribué à me faire proposer la suppression de la Préfecture de police en tant que concentration monstrueuse de pouvoirs.

J'avais déposé un rapport à ce sujet qui fut reproduit le 6 octobre dans le *Journal officiel*. Le ministre de l'intérieur a conservé entre ses mains mon projet de répartition des services dont la diffusion naturelle devait priver l'insurrection, déjà probable à cette époque, de l'arme terrible qui est restée plus tard à sa disposition.

Quand on ne veut pas laisser une forteresse à l'ennemi, on la fait sauter. En présence des événements, il fallait, dès lors, détruire l'ensemble de la Préfecture de police, quitte à la reconstituer plus tard sur d'autres bases plus morales. Le décret de dissolution que je remis au Gouvernement tout préparé est malheureusement resté lettre morte. Et nous savons ce que Rigault a pu faire de la Préfecture de police tombée en son pouvoir. Créée par le Consulat, consolidée par le premier Empire, fortifiée à l'excès par le second, la Préfecture de police a certainement été la machine de guerre la plus terrible de la Commune de 1871.

Le législateur doit y réfléchir pour l'avenir.

Un membre. Pensez-vous qu'avec le concours effectif du général Trochu, vous eussiez pu avoir une puissance suffisante sur la Commune ?

M. le comte de Kératry. Oui, Monsieur, je le pense d'une façon absolue. J'ai la plus grande déférence pour M. le général Trochu ; mais, à mon avis, sa conduite des affaires prête à une juste critique, parce qu'il est parti d'un principe faux.

Jamais le gouverneur de Paris n'a cru à une défense efficace. Or, quand on ne croit pas à la possibilité d'une entreprise, il est souverainement imprudent et dangereux d'en accepter la direction. Sans cesse, le soir, à l'Hôtel-de-Ville, il nous répétait que la défense était impossible, que Vanves et Issy tomberaient fatalement avant quinze jours aux mains des Prussiens et que nous ne pouvions que *chicaner* l'ennemi. C'était son mot favori. Chaque fois qu'une affaire de quelque importance, heureuse au début, s'achevant toujours par la

retraite, avait eu lieu, il se félicitait en nous disant : « Nous les avons encore un peu chicanés. » Il était de bonne foi ; il ne tentait la résistance que pour l'honneur. Pour moi, voilà toute l'explication de ces sorties tronquées et avortées contre l'ennemi. Avec un pareil plan, il était impossible de rencontrer le succès. Quand on n'a pas la foi, on ne la communique pas à toute une population aussi prompte à toutes les sensations. Et puis, est-il bien, sous l'empire de semblables prévisions, de sacrifier hommes et millions pour paraître marcher à un résultat qu'on croit irréalisable et intangible ?

Mieux vaut ne pas retenir le pouvoir, quand on se sent impuissant pour l'exercer. Les successeurs à qui on cède la place peuvent être plus heureux, s'ils sont plus convaincus : on donne du moins au pays une chance de plus !

Le général Trochu a vraiment eu le grand mérite d'engendrer des forces ; il n'a pas su s'en servir. Pour moi, il cherchait à gagner du temps vis-à-vis des agitateurs de l'intérieur, tandis qu'il en perdait vis-à-vis des Prussiens ; et je reste convaincu que si le général Trochu s'était montré plus énergique et plus vigoureux, jamais la Commune, privée du premier coup de ses chefs véritables et intimidée dans ses couches inférieures, ne se fût installée à Paris.

Un membre. Si vous aviez arrêté ces messieurs, croyez-vous qu'il y aurait eu un vif combat dans Paris ?

M. le comte de Kératry. Je ne le crois pas. Certainement quelques centaines de gardes nationaux auraient tenu bon à Belleville, dont, à cette époque, une grande

partie n'avait pas encore été gagnée par Flourens. Mais il y avait des repris de justice et des fainéants désireux, avant tout, de toucher plus de 1 fr. 50 par jour, selon les promesses qui leur avaient été faites par Flourens lui-même. Les autres gardes nationaux ne se seraient point battus, ce jour-là, pour la cause communarde. Mais, après les tentatives des 25 septembre et du 3 octobre, après de pareils enseignements, ce premier acte de vigueur était nécessaire, dès le 8 octobre, pour réprimer l'émeute.

Si, dès les premiers jours d'octobre, on avait arrêté, en même temps que M. Sapia, Flourens et Blanqui, si on les avait jugés et fait fusiller, comme la loi et le salut commun l'ordonnaient, pareille mesure eût fait reculer pour longtemps les émeutiers.

Ainsi l'un des principaux chefs, le général Cluseret, sur le compte duquel je donnerai tout à l'heure quelques détails à la Commission, M. Cluseret a compris cela, et il s'est empressé de quitter Paris à travers les lignes prussiennes dès qu'il a cru possible un acte de rigueur, et, chose curieuse, il n'a point été inquiété par l'ennemi dont la vigilance arrêtait tous nos courriers les plus hardis.

Un membre. M. Sapia n'avait-il pas été arrêté? Pourquoi, ayant passé en conseil de guerre, a-t-il été acquitté?

M. le comte de Kératry. Voici les faits : M. Sapia a été arrêté et mis à la Conciergerie pour même crime militaire que Flourens et Blanqui; il fut relâché. Du moment où les autres chefs restaient impunis, il n'y avait aucune raison pour retenir M. Sapia, coupable d'un même délit. Moi-même, après avoir été inexorable

devant les supplications de sa femme, j'ai opiné pour sa mise en liberté, par un sentiment d'équité.

Il fallait prendre dès le début certaines mesures radicales devant lesquelles on a reculé et qui eussent sauvé bien des têtes ; car le 8 octobre est la clef du 31 ; le 31 est la clef du 22 janvier, comme le 22 janvier est la clef du 18 mars.

M. LE COMTE DE RESSÉGUIER. Ce qui vient à l'appui de ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est que M. Sapia a été arrêté par son propre bataillon.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Un mot encore sur la Préfecture de police. Je dois dire qu'une enquête financière et comptable était absolument désirable ; dès le 9 octobre, je la demandai au ministre par la lettre suivante :

CABINET
du
PRÉFET DE POLICE.

Paris, le 9 octobre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La suppression de la Préfecture de police étant décidée en principe, il y aurait lieu, à mon avis, de faire une vérification scrupuleuse de sa comptabilité, ce qui serait utile à plus d'un titre.

Si, comme je l'espère, vous partagez mon avis, je vous serai obligé de vouloir bien charger de cette mission deux inspecteurs des finances, des meilleurs, auxquels je pourrai donner toutes les explications désirables.

Agréez, etc.

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

En effet la Préfecture de police, telle qu'elle était organisée sous le régime de l'Empire, était une source d'abus scandaleux et de honteuses dilapidations. Il serait à désirer, maintenant encore, dans l'intérêt de la bonne économie de nos finances futures, qu'une enquête rétroactive eût lieu et qu'on donnât des explications sur les dépenses de chaque service de police comme sur les bénéfices retirés par certains fonctionnaires de certains emplois de la ville relevant de leurs attributions.

Le 10 octobre, trois jours avant ma démission, j'avais été obligé de prendre l'arrêté suivant, qui donnera une idée du gaspillage auquel on était parvenu.

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Considérant que certains agents de la Préfecture de police occupent, sans aucun droit, des logements dans des maisons appartenant à la Ville de Paris;

Considérant que cette occupation, non autorisée d'ailleurs, a eu pour conséquence la fourniture du mobilier, du chauffage, de l'éclairage et même, dans certains cas, du linge de toilette ou de lit;

Considérant que rien n'autorise de pareils abus, qui tendent à s'accroître et à se perpétuer indéfiniment et qu'il importe de les faire cesser;

Sur la proposition du secrétaire général;

ARRÊTONS :

Article premier. Tous les agents de la Préfecture de police logés dans les bâtiments de la Ville de Paris, à l'exception du préfet de police, du secrétaire général et du chef de la police municipale, devront abandonner ces appartements avant le 1er novembre prochain.

Art. 2. A cette date lesdits logements seront évacués; les clefs en seront remises à l'agent désigné à cet effet par le

préfet de la Seine. A défaut, elles seront remises à l'architecte de la Préfecture.

Art. 3. A la même date, le mobilier de la Préfecture sera enlevé et réintégré au magasin. Le chef du matériel en donnera reçu.

Art. 4. A partir d'aujourd'hui, 10 octobre, le linge en service dans tous les appartements, sauf celui du préfet et celui du secrétaire général, sera réintégré au magasin.

Il ne sera plus fait, à partir de la même date, aucune fourniture de chauffage ni d'éclairage.

Art. 5. A l'avenir, le préfet et le secrétaire général seront seuls logés, meublés, chauffés, éclairés et fournis de linge par le service matériel de la Préfecture.

Le chef de police municipale sera logé, sans avoir droit au mobilier, au chauffage, à l'éclairage.

Le droit au logement est motivé par la nécessité où le met son service, de communiquer, à toute heure de jour et de nuit, avec le préfet.

Art. 6. Le secrétaire général, le chef du matériel et le chef de la comptabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

10 octobre 1870.

Ajoutez à ces abus de linge et de locaux l'emploi comme domestiques de nombreux sergents de ville payés sur les fonds de police municipale, vous comprendrez qu'il y a là un remaniement total à opérer, qu'il est temps de frapper un pareil ordre de choses. Le budget de la Préfecture de police est considérable : les préoccupations du moment ne me permettaient guère de toucher à certains rouages, mais à cette heure il est nécessaire et moral d'y porter la main.

M. LE PRÉSIDENT. L'arrêté dont vous venez de donner lecture a-t-il été rendu ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Il a été rendu, il avait déjà reçu un commencement d'exécution, mais je sais qu'il rencontrait la plus grande résistance ; je suis parti avant qu'il ait pu être complétement appliqué. J'ignore quelle suite lui a été donnée par mes trois successeurs.

Je reviens un instant à M. Cluseret. M. Cluseret a un frère qui a été nommé percepteur sous l'Empire et a, je crois, conservé sa charge, malgré l'hostilité apparente du général à l'Empire ; M. Cluseret, venu à Paris après la guerre du Mexique, a contribué à la rédaction du *Courrier français* avec M. Vermorel, lequel écrivain recevait 500 fr. par mois de M. Rouher.

UN MEMBRE. Etes-vous sûr de ce fait? Il a été contesté.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. La copie exacte de ses dossiers judiciaires et politiques vous en donnera la conviction comme à moi. Il y a eu bien des agents occultes que l'Empire a entretenus et qui ne sont pas encore démasqués.

M. Cluseret avait donc travaillé a côté de M. Vermorel.

Après le 4 septembre, il entre dans Paris et vient se mêler à la politique avec Félix Pyat, Blanqui, Delescluze. M. Cluseret reçoit de l'or de l'étranger ; il a été saisi une lettre de lui où il demande en Belgique qu'on lui envoie, sous le couvert d'une légation, non pas du papier, mais de l'or. La distribution de ce même or étranger se fait et se retrouve à l'époque dans le quartier de Montrouge.

En présence des agissements de M. Cluseret, promu rapidement à un grade dans la garde nationale, je dus aller trouver M. Washburne, ministre des Etats-Unis et lui demander si oui ou non M. Cluseret était Américain ; il me répondit, et me le confirma par écrit, que M. Clu-

seret était bien naturalisé américain. Je ne cachai pas au ministre américain mon intention formelle de faire juger militairement le général étranger, dès la première tentative armée de sa part. Dans la nuit qui suivit ma demande, au moment où l'investissement était le plus complet, M. Cluseret s'enfuit à travers les lignes prussiennes. Au point de vue de l'ordre à Paris, mon but était atteint. M. Cluseret s'était éclipsé. Toujours est-il que les lignes ennemies lui furent heureuses. Il s'en alla à Lyon; là l'Internationale, composée d'éléments allemands et français (l'attitude de ces derniers pendant la guerre a dû éveiller votre attention), le nomma immédiatement chef de l'insurrection; il y fut vaincu, il gagna Marseille; la même Internationale le nomma encore chef de l'insurrection à Marseille.

Il est certain que le rôle de Cluseret dans ces événements restera toujours très-équivoque. Comment se fait-il, lorsque rien ne sort de Paris, pas une lettre; lorsque nous avons vu tenter en vain le passage des lignes par des marins aussi adroits que dévoués, comment se fait-il que M. Cluseret traverse sans encombre le réseau d'investissement?

En terminant, Messieurs, je dois vous rappeler que, pendant ma gestion de préfet de police, j'ai pu faire copier les dossiers des hommes que je pressentais devoir jouer un rôle dans les mouvements insurrectionnels; vous y trouverez des éléments précieux d'instruction; ils sont depuis huit jours entre les mains du ministre de l'intérieur.

M. COMTE DARU. J'ai averti la Commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, que M. le ministre de

l'intérieur en faisait faire des copies, pour en avoir un dépôt et les conserver.

M. DE LA SICOTIÈRE. Les documents dont M. de Kératry nous a donné en outre lecture sont très-intéressants, et c'est parce que j'accepte très-volontiers l'offre qu'il a bien voulu nous faire de nous en donner les copies, et c'est à cause de cet intérêt, que je me permets d'insister.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Avant de clore cette longue déposition, Messieurs, j'ai besoin, puisque nous devons le rappel de tous nos actes, de vous dire en quelques mots certaines mesures que j'ai prises comme préfet de police. Elles ont un intérêt au point de vue artistique et historique.

J'avais nommé, le 5 septembre, M. Commissaire, ancien représentant du peuple, gouverneur du château de Saint-Cloud, avec mission spéciale de faire immédiatement rentrer au garde-meuble, dans Paris, tous les objets d'art qui s'y trouvaient. M. Commissaire a rendu d'immenses services et a parfaitement exécuté les ordres donnés. De plus, il a fait enfouir des quantités considérables de vins fins dont les caves de Saint-Cloud étaient le dépôt mère pour la liste civile. Il pourra vous dire si les enfouissements ont survécu aux désastres. Certains gouverneurs impériaux ayant lâchement abandonné leurs résidences, M. Commissaire a reçu de nouvelles missions de moi; il a opéré de même à la Malmaison, à Meudon et à la manufacture de Sèvres dont il a pu faire évacuer jusqu'à la dernière heure les morceaux les plus précieux.

J'avais pu choisir parmi les sapeurs-pompiers appar-

tenant aux communes des environs de Paris, un corps d'agents destinés à servir d'éclaireurs à l'armée.

J'avais fait établir sur les principaux édifices de Paris, comme à Pétersbourg, où j'ai vu le service très-bien conçu, des postes de guetteurs chargés de surveiller les points d'incendie.

Par crainte de la laisser tomber aux mains de l'ennemi, j'ai fait enlever du piédestal situé au rond-point de Neuilly la statue de Napoléon Ier, placée jadis sur la colonne Vendôme, et immerger dans la Seine sous le pont de Neuilly.

J'ai dû prendre des mesures de rigueur pour obtenir la rentrée dans Paris de toutes les récoltes alimentaires déposées dans la banlieue ou pour les brûler en cas d'enlèvement impossible.

Des dépôts de pétrole considérables existaient dans la banlieue de Paris. En vue de l'extinction du gaz, j'ai dû, par les soins de M. Alphand, faire répartir ces quantités sur plusieurs points de Paris et concentrer un dépôt principal dans les bassins des buttes Chaumont où, malgré toutes les précautions, un immense incendie éclata au début du siége et fut, sous mes ordres et sous la direction de M. Alphand, rapidement circonscrit par la population du quartier qui se montra, il faut le dire, magnifique de dévouement. Nous sommes restés sept heures piétinant sur des milliers de litres de pétrole, l'incendie régnant au centre. Près de 6,000 hommes de la population des faubourgs n'ont pas cessé d'y travailler, ainsi que les pompiers ruraux. Je devais cet hommage à a vérité; elle fait contraste, à l'honneur de Paris, avec une page sanglante des buttes Chaumont.

M. LE PRÉSIDENT. La déposition de M. de Kératry

s'arrête-t-elle aux faits dont nous venons d'être entretenus ?

M. LE COMTE DARU. Assurément non. M. de Kératry a joué un rôle en province.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Pour Paris mon rôle s'arrête ici, Messieurs.

Le 14 octobre au matin, je suis parti pour Madrid par le ballon Godefroy Cavaignac avec mon chef de cabinet, M. A. Jay, et le commandant Quesneau, jaloux tous deux de prendre une part active à la défense nationale. Ma mission, dont les détails diplomatiques ne m'appartiennent point, avait pour but d'obtenir des secours militaires dont le maréchal Prim, alors au pouvoir, avait fait entrevoir la possibilité par voie indirecte. Malheureusement, M. de Bismarck n'avait pas perdu de temps, et après un entretien de longue haleine avec le maréchal, j'acquis la certitude, dès le 18 octobre 1870, que les politiques prussienne, italienne et espagnole, basées sur l'avènement du roi Amédée, ne formaient plus qu'un faisceau. L'avenir jettera un jour curieux sur cette phase de nos négociations et sur mes instructions émanées du ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, qui attesteront une fois de plus combien il a aimé son pays.

A propos de cet avortement d'alliance espagnole, permettez-moi d'appeler votre attention sérieuse sur des faits graves, qui me reviennent en mémoire, et relatifs à la déclaration de guerre.

Dans la séance où la commission législative dont je faisais partie a conclu à l'ouverture des hostilités, le maréchal Lebœuf nous avait déclaré que nous étions absolument prêts et que nous avions vingt et un jours d'a-

vance sur les Prussiens ; « en ce cas, » lui avais-je dit, « nous passerons le Rhin cette nuit ; » le maréchal nous répondit que le passage ne se ferait que sous trois jours, attendu que l'Empereur éprouvait des scrupules à faire irruption dans un pays, sans le prévenir de la déclaration de guerre. D'autre part, il importe de savoir si M. l'intendant général de l'époque n'a pas signifié sa démission au ministre de la guerre, basée sur ce qu'aucun préparatif n'était fait. De plus, le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères, m'a déclaré plus tard que le Danemark nous avait promis 40,000 hommes et l'Italie 60,000. M. de Grammont, en ce qui concerne le Danemark, a rejeté la faute de la défection danoise sur le ministre de la marine, l'amiral Rigault de Genouilly, dont les lenteurs dans l'expédition de la flotte vers le Nord ont été accusées de considérations personnelles. Il y a là des points graves qui demandent à être éclaircis devant le pays, et une enquête sur l'état de nos arsenaux maritimes à l'époque est en outre indispensable.

Je suis de ceux qui ont voté la guerre ; je me suis séparé en cela de mes amis politiques ; blâmé par certains de l'avoir votée, parce qu'un succès pouvait réconforter l'Empire, je répondis que je mettais le pays au-dessus de l'Empire, qu'une guerre avec la Prusse me paraissait inévitable et qu'il était préférable pour la France de devancer l'heure agréable à l'Allemagne. Mais si les affirmations du gouvernement avaient été véridiques, nul doute qu'aucun membre de la commission n'eût formulé les conclusions que nous avons signées.

J'accepte toutes les responsabilités qui m'incombent, mais que personne n'esquive les siennes ! Il vous faut la vérité, pour que le passé serve d'enseignement à l'avenir.

A mon retour de Madrid, je rentrai à Tours où, appelé par M. Gambetta, avant de gagner Madrid, j'avais eu un long entretien relatif aux mobilisés bretons dont le jeune ministre de la guerre m'avait offert le commandement au retour de ma mission.

Lorsque j'arrivai, je trouvai M. Gambetta moins fixé sur ses plans. Il m'offrit de partir comme gouverneur de l'Algérie ; je refusai, ce n'était point mon affaire : il fallait à notre colonie un général éprouvé pour imposer à l'insurrection que l'on pouvait déjà prévoir, ou une notabilité civile plus autorisée que moi. Rien ne pourra, mieux que la lettre suivante, qui était un vrai programme, résumer à vos yeux dans quelle situation et dans quels sentiments M. Gambetta et moi nous nous trouvions réciproquement. Vous trouverez dans ce document le point de départ d'une des créations provisoires qui devaient rendre le plus de services à la France, si on ne l'avait fait avorter à dessein.

Tours, le 21 octobre 1870.

A M. GAMBETTA, MINISTRE DE LA GUERRE ET DE L'INTÉRIEUR

M. LE MINISTRE,

Le 14 octobre, à deux heures du soir, après quatre heures de route en ballon, je débarquai à cinq kilomètres de Bar-le-Duc en pleines lignes de l'ennemi, chargé d'une mission en Espagne par le gouvernement central. Je me mis immédiatement en route malgré les deux blessures reçues dans ma chute. Sur une dépêche pressante de vous, je modifiai mon itinéraire direct vers les Pyrénées et je vins m'entretenir avec vous à Tours. Dans notre long entretien, la nécessité absolue de ravitailler Paris au plus tôt vous fut présentée

par moi comme le véritable objectif des efforts à tenter par la province, et comme l'espérance formelle de la capitale, convaincue déjà depuis plusieurs jours, grâce à des déclarations officielles, que la province marche à son secours.

A l'issue de cet entretien, il fut entendu, sur votre offre et sur ma demande, qu'aussitôt ma mission terminée en Espagne, je me mettrais à la disposition du Gouvernement pour tenter cette œuvre de ravitaillement, sans laquelle l'héroïque résistance de Paris est condamnée à la stérilité.....

(Pour rendre hommage à la vérité, je dois dire ici, Messieurs, que le général Trochu avait toujours pensé que le ravitaillement de Paris par la province était le seul moyen de salut; et, à mon avis, son plan de ravitaillement par l'Ouest, combiné avec la voie ferrée de Bretagne et la Seine, était le seul praticable. La marche à découvert par les plaines de la Beauce, sans un grand mouvement concentrique, ne pouvait mener qu'au désastre. Je reprends la lecture de ma lettre.)

En deux jours et demi, sans prendre une minute de repos, je suis allé à Madrid et j'en suis revenu. Ce matin, dès mon arrivée, je vous ai déclaré que j'étais prêt à prendre et organiser un commandement que ne sollicite pas mon ambition, mais que recherchent mon amour du pays et l'espoir assuré du succès. J'ai trouvé vos idées modifiées et incertaines. Je ne puis vous cacher mes angoisses en présence de la perte d'un temps si précieux.

Je vous le dis en toute sincérité : vous avez courageusement assumé le double fardeau de l'intérieur et de la guerre. Votre esprit politique vous absorbe tout entier au milieu du développement militaire que vous cherchez et que vous réussissez déjà à propager en province; mais, à côté du souffle patriotique que vous inspirez, il y a l'organisation et la conduite des choses militaires qui vous échappent totalement. Pendant ce temps, des fautes et des désastres s'accomplissent. Je vois bien que le général Bourbaki va vers le Nord; Bazaine résiste toujours avec héroïsme; les généraux Cambrielset Garibaldi vont travailler l'Est et les communica-

tions de l'ennemi, trop longtemps respectées pour notre honneur national. La Lorraine pillée et brûlée que je viens de parcourir se lève enfin. L'armée de la Loire est chargée de protéger le centre et le siége du gouvernement.

Je veux bien que tout ceci soit important; mais, ne l'oubliez pas, périsse plutôt tout en province que Paris ne succombe : car Paris, c'est le seul espoir d'une paix honorable qui disparaît de suite si la famine le force à céder. Paris, c'est le dernier boulevard de notre indépendance. Il a encore plus de deux mois de vivres ; il renferme une armée aguerrie tout à l'heure, mais dont les 400,000 combattants ne feront une sortie pour rompre le cercle d'investissement qu'avec la certitude absolue qu'ils peuvent donner la main à une armée de secours venue de la province. Ce jour seul sera celui de la libération ; il ne peut être plus longtemps reculé, et j'ai l'honneur de vous renouveler ma demande, en vous en formulant les exigences militaires.

Pour que mon commandement ne soit pas illusoire, et pour que j'aie en mains l'instrument nécessaire, je réclame tous pouvoirs, ne relevant que du Gouvernement lui-même, pour lever, équiper, enrégimenter, nourrir et diriger les contingents utiles qui restent disponibles à l'heure actuelle dans les départements de l'Ouest, Finistère, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Loire-Inférieure, Mayenne. qui ne sont soumis encore à aucun grand commandement, et dans celui de la Sarthe, dont le Mans, qu'il importe de préserver sans retard de l'ennemi, comme clef principale de la Bretagne, sera ma future base d'opérations et d'approvisionnements. Le Mans commande toutes les lignes ferrées et sert de trait d'union entre le Nord et le Midi. C'est de là que dans l'esprit de Paris et des bons stratégistes doit s'élancer l'armée de ravitaillement, en prenant la route de la rive droite de la Seine, appuyée d'une part sur les forces de la Seine-Inférieure et de l'autre sur l'aile gauche de l'armée de la Loire.

Pour arriver au but proposé, je composerai le corps d'armée des gardes mobiles restant encore dans lesdits départements, de leurs gardes nationaux mobilisés ; j'ai un besoin absolu, pour m'éclairer, de deux escadrons de cavalerie

régulière à 150 chevaux par escadron, de 2,000 hommes d'infanterie régulière comme noyau de résistance. L'effectif devant s'élever, j'espère, à une quarantaine de mille hommes, j'ai besoin de 16 batteries de 12 rayé et de 4 batteries de 4 rayé, ce qui fait un total de 120 canons, soit 3 pièces par 1,000 hommes, proportion adoptée par les Prussiens.

En outre, je pourrai requérir dans les arrondissements maritimes les marins qui me seront nécessaires, soit pour le service des pièces de marine que j'établirai autour du Mans, soit pour le service de mes pièces de campagne, à défaut d'artilleurs de terre.

J'aurai le choix libre des officiers de l'armée régulière qui demanderont à me suivre et qui sont aujourd'hui sans emploi.

Telles sont, Monsieur le ministre, les observations et les proportions que j'ai considéré comme un devoir impérieux de vous formuler. Leur succès dépend de la rapidité d'exécution.

J'ai l'honneur de vous prier de prendre tout de suite une décision affirmative ou négative. Au cas où elle serait négative, dans la journée de demain je m'éloignerais de Tours, avec le regret que mes services ne puissent être utilisés, mais avec la pensée consolante que je n'aurai rien marchandé de moi-même au salut de mon pays.

Agréez, etc.

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

Au moment où je pris le commandement de l'armée de Bretagne, ma situation était nettement déterminée par la lettre du 21 octobre que j'avais écrite à M. Gambetta, et par le décret du 22 octobre qui en avait été la suite; décret, soit dit en passant, où M. Gambetta me conféra de lui-même, *par un sentiment dont j'ai apprécié les motifs, le titre de général de division*, alors que je n'avais indiqué que celui de chef des forces de Bretagne.

Il résulte de ces deux documents que j'étais général

en chef, avec pleins pouvoirs, relevant du ministre de la guerre seul, et que mon armée avait pour objet spécial le ravitaillement de Paris. C'est un point qui avait été librement débattu et qu'il importe de bien préciser.

Je n'ai pas à entrer ici dans les détails de l'organisation à laquelle je travaillai pendant un mois, ni des déboires de toute sorte auxquels je fus exposé de la part des administrations de la guerre et de la marine. Cette histoire de l'armée de Bretagne fera l'objet d'un travail spécial qui va être publié et trop volumineux pour être consigné ici. Il me suffit de dire que les ministères de la guerre et de la marine me refusèrent constamment des officiers, point capital, et que la Commission d'armement, tout en me leurrant des plus magnifiques promesses, me donna en tout 5,000 spencers, 2,000 remingtons espagnols et 1,500 révolvers. C'est là tout ce que j'en obtins personnellement, en matière d'armes à feu portatives.

Quoi qu'il en soit, au 22 novembre, j'avais déjà réuni à Conlie environ 30,000 hommes, dont 12,000 furent armés d'armes perfectionnées de différents calibres, dont une partie fournie directement par les départements.

A ce moment, M. Gambetta me télégraphia de « me » porter en avant avec toutes les forces dont je pourrai » disposer, pour couvrir la ligne d'Alençon que des in- » capacités avaient compromise. »

Je le fis de suite sans m'arrêter aux impossibilités, certain du patriotisme de mes troupes, et le 24 au soir, renforcé de quelques dépôts de la ligne, ramassés par moi dans les garnisons de Bretagne dont j'avais moi-même indiqué l'existence au ministre, je me trouvai bivouaqué avec environ 18,000 hommes, 4 batteries

et 5 mitrailleuses, à Yvrée-l'Evêque en avant du Mans, vers onze heures du soir.

Le même soir, j'eus à la préfecture du Mans avec M. Gambetta, que j'y avais déjà vu l'avant-veille et qui m'avait donné des ordres écrits, fort sensés, ayant pour but de couvrir le Mans, en attendant que le général Jaurès eût rallié les troupes déroutées du général Fiéreck, j'eus, dis-je, une entrevue en présence du général Jaurès.

Le commandant de vaisseau, promu général presque de la veille, debout devant une grande carte et une lampe à la main, expliquait au ministre de la guerre ses projets et ses plans de marche. Quand il eut fini, M. Gambetta émerveillé se retourna vers moi qui l'avais écouté sans l'interrompre, et me demanda mon avis en m'invitant à concourir à l'exécution de ces opérations de longue haleine, tandis que ses instructions de l'avant-veille se limitaient à un coup de main devant permettre aux mobilisés bretons de continuer leur organisation après cette simple opération terminée. Je fis remarquer au ministre que je trouvais ces plans mauvais, que nous rentrions dans le système qui consistait à mettre en avant des divisions isolées et à les faire détruire par l'ennemi qui se présentait en masse, qu'on perdrait ainsi sans profit mes 18,000 hommes et ceux que je pourrais envoyer successivement, tandis qu'avec les 60 à 70,000 hommes sur lesquels je comptais (la Bretagne qui a fait plus qu'aucune autre province, a mis 82,000 mobilisés sur pied), on pouvait, en leur donnant le temps de se réunir et en les armant sérieusement, ce qui ne se faisait point, tenter un mouvement avec plus de chances de succès. M. le ministre ayant insisté en des termes tels qu'aucune objection n'était plus possible,

je lui demandai des ordres écrits, et il me dit qu'il me les donnerait. La lettre suivante de mon chef d'état-major, brillant officier d'Afrique et du Mexique, entré dans le cabinet du ministre, après les premières observations échangées entre M. Gambetta et moi, fait foi de ce que j'avance.

ARMÉE DE BRETAGNE.

—

CABINET
du Général en chef.

Conlie, 4 décembre 1870.

A M. le général de Kératry, ancien commandant en chef de l'armée de Bretagne.

MON GÉNÉRAL,

J'ai assisté comme chef d'état-major à l'entretien que vous avez eu au Mans avec M. le ministre de la guerre. M. le général Jaurès a expliqué ses plans et ses moyens d'action. Vous avez écouté silencieusement tout ce que disait le général, et lorsque M. Gambetta vous a demandé votre avis, vous avez répondu que tout étant décidé, vous n'aviez rien à dire ; que vous obéiriez comme soldat, mais que vous exigiez des ordres, et des ordres écrits. M. le ministre vous répondit qu'il vous en donnerait. Tel est, mon Général, le fait sur lequel vous m'avez interrogé, et j'affirme sur l'honneur que tout s'est passé rigoureusement comme je viens de le dire.

Veuillez agréer, etc.

Le colonel chef d'état-major,

Signé : DE VAUGUYON.

Ici d'ailleurs, Messieurs, eu égard au peu de temps que vous pouvez consacrer à m'entendre, je dois établir que déjà mon commandement était convoité et battu en

brèche auprès de M. Gambetta qui commit la faute de ne pas savoir démêler les intrigues du vrai patriotisme.

Je rentrai dans la nuit à Yvrée. Le 25, j'installai mon bivouac.

Pendant mon absence de Conlie, le ministre de la guerre avait été visiter les travaux de défense y exécutés et l'aménagement du camp, et il en avait témoigné sa haute satisfaction à tous les officiers supérieurs comme à moi-même. Le 26, je poussai une reconnaissance offensive avec une quinzaine de mille hommes et mon artillerie, dont trois batteries traînées à bras (faute de harnachements) pendant 13 heures de marche jusqu'à Bouloire, à 18 kilomètres d'Yvrée, où mon avant-garde entra à quatre heures du soir, au moment où la localité venait d'être évacuée par les Prussiens. Le 27 au matin, je partis pour Conlie, organiser et chercher une 2e division. J'y reçus à quatre heures du soir la dépêche suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, le 27 novembre 1870, 2 h. 35 m. du soir.

Délégué guerre, à général de Kératry, commandant armée Bretagne à Yvré-l'Evêque près le Mans.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre a décidé hier que, pour établir l'unité dans le commandement des troupes destinées à opérer dans l'Ouest, le général Jaurès aurait le commandement supérieur de toutes ces forces y compris celles placées sous votre autorité directe.

Le ministre me charge de vous en informer. Je vous prie, en conséquence de vous conformer aux instructions que vous donnera Jaurès sur toutes les opérations militaires. Veuillez tout d'abord inviter Le Bouedec au camp de Conlie à n'arrêter

pour son corps aucun convoi de troupes, bagages ou autres qui ne lui serait pas destiné. En agissant contrairement au présent avis, il encourrait une grave responsabilité personnelle.

Le Gouvernement avait espéré que vous feriez une marche plus rapide en avant au lieu de rester à Yvré-l'Évêque, faubourg du Mans. Je compte toujours sur votre vaillant concours.

C. DE FREYCINET.

Le paragraphe relatif à la rapidité de ma marche et à mon arrêt à Yvrée était d'autant moins excusable sous la plume du délégué de la guerre que, la veille au soir à onze heures, le ministre avait été télégraphiquement informé à Tours de ma marche en avant jusqu'à Bouloire, conforme à ses instructions, et du mouvement rétrograde des Prussiens. Cette dépêche, comme je l'ai su plus tard, et M. Freycinet pourrait-il me contredire? n'avait été rédigée qu'avec l'espérance et la conviction que, froissé par ce reproche injuste, j'abandonnerais mon commandement ambitionné par d'autres.

Je répondis immédiatement au ministre :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, de Conlie, le 27 novembre 1870, à 5 h. soir.

Général en chef armée Bretagne à ministre guerre Gambetta Tours (urgence).

Malgré ma qualité de général en chef avec pleins pouvoirs, je suis mis aujourd'hui par votre dépêche sous le commandement du capitaine de vaisseau Jaurès. Vous avez oublié tout en écrivant cette dépêche, vos engagements et mes conditions, ce que j'ai fait jusqu'ici avec mes braves officiers,

ma situation politique, que la vôtre aurait dû vous rappeler, et mes services rendus à la cause publique. L'ordre qui vient de m'être envoyé et que je ne puis croire émané de votre main est inacceptable; s'il est vrai, je vous informe qu'à partir de cette heure, 4 heures 20 minutes, j'ai cessé d'exercer mon commandement et que je rentre dans la vie privée. J'ai tenté une œuvre dont le succès m'inportait et qui est perdue, vous vous en apercevrez, au détriment du pays, par votre résolution. Je remets le commandement de Conlie au général Le Bouëdec et d'Yvrée au général Gougeard.

KÉRATRY.

Une heure après, M. de Freycinet me télégraphia de nouveau :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Conlie, de Tours, le 27 novembre 1870, 10 h. 35 m. soir.

Guerre à général de Kératry, Conlie ou Yvré-l'Évêque près le Mans.

M. Gambetta me charge de vous exprimer les regrets de la détermination que vous avez prise de résigner votre commandement. Le ministre vous fait remarquer que la mesure prise a votre sujet est usuelle en temps de guerre et même inévitable quand deux corps coopèrent à côté l'un de l'autre. M. Gambetta ne voit donc là rien qui fût de nature à vous blesser. Dans cas où, contre son désir, vous persisteriez dans votre résolution, il vous prie de vouloir bien, ainsi que vous l'indiquez vous-même, confier le commandement de Conlie au général Le Bouëdec et celui d'Yvré-l'Évêque au général Gougeard, en invitant ces deux généraux à prendre les instructions du général Jaurès.

Permettez-moi d'exprimer mon regret personnel de nous voir privés de votre concours dans les circonstances que nous traversons.

DE FREYCINET.

Il est usuel, contrairement à l'assertion du délégué, que le plus jeune en grade obéisse au plus ancien. J'avais cinq semaines de plus d'ancienneté de grade et, en outre, j'étais général en chef d'un corps d'armée spécial levé et organisé par moi seul, pour un but spécial, que mes attaches politiques en Bretagne m'avaient seules permis de mettre en mouvement.

D'autre part, si j'étais incapable de manœuvrer une frégate ou une escadre, le général Jaurès, marin de profession, pouvait-il utilement et du premier coup réunir 100,000 hommes non manœuvriers sous ses ordres?

Il devint dès lors évident pour moi que le ministre avait changé d'avis sur le but et l'emploi de l'armée de Bretagne et qu'au lieu de la conduire comme une masse homogène, destinée à opérer, quand elle serait complète, pour concourir au ravitaillement de Paris, il entendait envoyer successivement chacune de mes divisions exécuter une série d'opérations semblables à celles qui avaient eu jusqu'à présent des conséquences si fatales. Il devint évident, en particulier, qu'il entendait employer les troupes sous mon commandement à l'exécution des plans du général Jaurès, plans que j'avais reconnus et déclarés dangereux. Cela étant, il ne me parut plus possible d'accepter la responsabilité qui allait m'incomber; les conditions dans lesquelles j'avais offert mon concours étaient changées, je ne crus pas devoir le continuer en m'associant à des mesures que je considé-

rais comme dangereuses pour le pays et pour ceux qui m'étaient confiés, et dangereuses sans résultat utile : je me retirai.

J'écrivis à M. Gambetta la lettre qui fut publiée à l'époque :

A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, A TOURS.

Angers, le 28 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par décret du 22 octobre dernier vous m'aviez nommé commandant en chef des forces mobilisées des cinq départements de Bretagne. A cette date rien n'existait encore. Grâce au patriotisme de mes compatriotes et au dévouement de tous mes officiers, le 22 novembre le camp de Conlie était créé et rendu inexpugnable. Quarante-sept bataillons de Bretons mobilisés, sept compagnies de francs-tireurs hardis et disciplinés étaient accourus tout équipés à mon appel ; neuf batteries d'artillerie, toutes formées en matériel et en personnel, n'attendaient plus que des harnais pour manœuvrer utilement. Ce spectacle était unique en France, et le 24 novembre, après avoir vu de vos propres yeux, vous exprimiez hautement à tous les coopérateurs de cette œuvre nationale votre plus vive satisfaction, dont vous m'avez renouvelé l'assurance le même soir à la préfecture du Mans.

A la même heure, le Mans était menacé ; l'aile gauche de l'armée de la Loire pouvait être débordée; les troupes du général Fiérech avaient été déroutées et fuyaient depuis Nogent-le-Rotrou jusqu'aux portes de mon camp. Vous fîtes un appel pressant à l'armée de Bretagne : 10,000 de ses enfants, malgré leur organisation incomplète, comptant plus sur leur courage que sur leur armement inachevé, me suivirent, le 24 novembre au matin, du camp de Conlie au bivouac d'Yvrée, et le 26 nous faisions une marche de 31 kilomètres à l'ennemi. Mes

braves volontaires marins traînèrent leurs pièces d'artillerie pendant douze heures de route; l'ennemi venait d'évacuer en toute hâte.

Les intérêts de la défense ne me permettent pas d'ajouter un seul mot d'aujourd'hui.

Malgré les prières de mes troupes, je vous ai informé, le 27 novembre, que la teneur de vos ordres, conçus le 26 novembre, à Tours, à l'heure même où nous allions à l'attaque, me forçait, à tous égards, à résigner mon commandement.

Vous avez accepté le même jour ma démission, qui aurait dû paraître aujourd'hui même au *Journal officiel*.

La douleur que j'avais d'abandonner l'armée que j'avais formée avec mon brave ami et ancien collègue Carré-Kérisouet, qui a cru devoir me suivre dans la retraite, a été profonde; mais elle ne me fait pas oublier mes devoirs impérieux.

Rentré dans la vie privée, j'ai retrouvé ma liberté politique, que j'avais aliénée complétement sous l'uniforme. En appelant mes concitoyens à la défense de la patrie, j'avais contracté charge d'âmes; aussi j'ai l'honneur de vous annoncer que, dès que les événements vont me le permettre, je demanderai qu'on traduise en conseil de guerre les hautes administrations de la guerre et de la marine : du même coup elles et moi nous comparaîtrons à la barre du pays, et aucun des documents que j'ai sous la main ne sera écarté.

Agréez, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Cte E. de KÉRATRY.

P.-S. J'ai entre les mains les décrets et les arrêtés que vous avez signés comme ministre; vous avez commis l'insigne faiblesse de les laisser tous protester, et cela par une administration dont M. de Loverdo est le véritable chef, et qui, pour tous les yeux clairvoyants, personnifie la trahison vis-à-vis de la France non impérialiste. Il n'y a que vous qui ne vous en soyez pas aperçu, malgré mes avertissements réitérés et télégraphiés.

Dans cette lettre, je lui exprimai ma façon de penser sur M. de Loverdo et sur M. Fourichon. Cette manière de voir n'a pas changé. J'ai appris depuis par M. Glais-Bizoin, que vous ne pouvez pas ne pas interroger sur ce grave incident de guerre, que pendant que Châteaudun agonisait, M. de Loverdo qui avait environ 5,000 hommes rangés et oisifs sur les boulevards de Tours, avait refusé, malgré ses supplications, de lui envoyer le moindre secours ; j'ai été témoin à Rochefort de l'irritation des officiers de marine, alors que, grâce aux mesures prises par M. Fourichon, *l'Augusta* venait enlever des bricks français à l'embouchure de la Charente et de la Gironde. Mon opinion était dès cette époque que M. Fourichon et M. de Loverdo ne croyant pas à la possibilité de la défense, avaient fait leur possible pour l'entraver, pour arrêter la création de l'armée de Bretagne et paralyser les intentions de M. Gambetta. J'y persiste aujourd'hui et je demande une enquête formelle où j'apporterai à l'appui mes preuves de leur mauvais vouloir et de leur inaction coupable.

Quant à la cause qui a fait dissoudre l'armée de Bretagne, elle est, pour moi, dans les craintes politiques inspirées chaque jour à M. Gambetta par une partie de son entourage qui recevait le mot d'ordre de la Commune de Paris, et dans l'hostilité des bureaux de la guerre contre toute tentative d'armée citoyenne étrangère à sa sphère de création et d'action.

Ma conclusion sur l'ensemble de tous ces tristes événements accomplis en province, c'est que M. Gambetta jusqu'à la fin de novembre a tout obtenu de la France parce qu'il était l'incarnation du patriotisme français ranimé par son souffle vraiment national; parce que, fidèle à ses premières circulaires de ministre de l'inté-

rieur aux préfets, il avait maintenu jusqu'à cette époque la défense nationale au-dessus des intérêts de parti (ce dont nos enfants lui tiendront certainement compte au milieu de tant de désastres) ; témoin sa résistance aux mesures arbitraires exercées contre la presse par certaines autorités du Midi. Mais à partir du succès de Coulmiers qui le grisa, il s'est fait dictateur dans toute la force du terme, devant succomber fatalement sous ce poids surhumain des ministères de l'intérieur et de la guerre, puisque le premier avait déjà cette énorme tâche de fournir à la guerre hommes, matériel et subsistances. Au lieu d'avoir eu la sagesse, dès le début, de s'entourer d'une consulte compétente, qui lui eût épargné de cruelles méprises et des revers inévitables, à partir de la grande déception d'Orléans, il brisa tout sur sa route, éperonné par son imagination en feu, surexcité par les voix venues de Paris, par des amis des fournitures à outrance qui exploitaient sa soif d'attacher son nom au salut du pays. Gambetta n'est plus alors qu'un patriote en délire : et quand il sent le pays se retirer de lui, l'invasion monter jusqu'à Tours malgré ses généreux efforts, la capitulation de Paris prête à annihiler le Gouvernement central, il songe que la capitale, que les provinces du Nord et de l'Est vont être séparées du reste de la France ; alors, pour retenir les autres provinces prêtes à lui échapper soit par suite de l'invasion, soit par suite de la réaction contre ses tentatives militaires mal conçues, ma présomption est qu'il songea au moyen suprême, à l'organisation de la Commune dans le Midi comme moyen de gouvernement, incapable en honnête homme qu'il était de vouloir un seul des crimes de la Commune parisienne ; mais pensant aussi que la ligue du Midi qu'il avait tenue en

laisse, comme aussi en réserve, pouvait ressusciter utilement, et que le drapeau rouge, qu'il avait eu le tort préconçu de laisser flotter à Lyon pouvait encore apporter la victoire dans ses plis jusqu'à Bordeaux. Puis, à l'heure suprême, où déjà entré en lutte avec M. J. Simon, sous l'inspiration de ses amis Ranc et Spuller, on veut le proclamer à Bordeaux chef de la Commune française, l'énergie lui fait défaut, il recule, il refuse de paraître au balcon de la Préfecture, et finit, à l'exemple de Dioclétien fatigué du pouvoir et se rendant à Salone, par prendre le chemin calculé de Saint-Sébastien. Ce dénouement était certain parce que jamais M. Gambetta n'a été et ne sera un homme d'action. Il n'a que l'imagination parlementaire et de l'éloquence, ce qui suffit à peine à un homme d'État.

Je manquerais à la justice, et je ne doute pas que M. Gambetta, qui en a souvent entretenu des tiers dignes de foi, n'en témoigne lui-même, si je n'ajoutais pas que l'amiral Fourichon n'a pas été pour peu dans les difficultés de la défense et que son aide, quels que soient les chiffres que l'on fera miroiter, a été plus que médiocre vis-à-vis son collègue de la guerre. Si j'en parle ici, c'est qu'en ayant éprouvé le triste contre-coup, j'ai malheureusement acquis le droit d'en parler.

Qu'a donc fait le ministre de la marine, pendant six mois d'agonie et malgré mes demandes réitérées au Gouvernement de Tours de lever tous les inscrits de 35 à 45 ans qui ne demandaient qu'à marcher et qui n'ont jamais été levés, de tous ces braves officiers de marine retenus dans les ports, dans l'inaction, quand l'*Augusta* piratait dans nos rivières? La vérité est que l'amiral Fourichon, pas plus que son ami le général Trochu qui

l'a fait choisir, n'a cru à la défense : et tandis que le gouverneur de Paris subissait forcément la pression de l'atmosphère parisienne qui l'obligeait à certains efforts de défense, l'amiral, libre de son action en province, décourageait tout et annihilait sa marine sous l'absurde prétexte de la réserver pour un meilleur avenir.

Et quand donc la France a-t-elle jamais eu plus besoin de toutes ses ressources ! Avoir retenu le pouvoir dans de pareilles conditions restera aux yeux de l'histoire un véritable crime de lèse-nation. Je demanderai aussi ce qu'on a fait des retranchements de Conlie armés pour couvrir un désastre du Mans et désarmés huit jours avant le désastre du Mans. Les magnifiques pièces de Conlie, portant à 8,000 mètres, étaient allées se promener à Besançon. Le dévouement n'a pas manqué à la Bretagne : si elle a été envahie, c'est parce qu'elle a été désarmée par la marine et par la guerre au moment suprême. Les ennemis et les ignorants ont beaucoup crié sur Conlie ; voilà ce qu'en pensaient les officiers allemands et la presse de Magdebourg (du 8 février, *Staats-Anzeiger*).

J'extrais de leur long jugement sur cette création de Conlie, une phrase que vous me permettrez de vous citer :

« D'après le jugement des militaires compétents, les » solides positions du camp de Conlie laissent loin der- » rières elles les célèbres ouvrages danois, dont on a » tant parlé à l'époque... La redoute du Sud s'était » élevée menaçante et dans une position formidable... » L'on doit reconnaître partout dans ce qui était fait, » la main d'un habile ingénieur. » Voilà l'éloge, fait

par les Allemands, du colonel du génie, M. Rousseau, ingénieur civil de Brest, et votre collègue aujourd'hui, et du colonel d'artillerie de marine, M. Jullien, que j'avais choisis pour l'armée de Bretagne. Malgré tout cela, Conlie n'a pas tiré un coup de canon, et les Prussiens y sont entrés pour piller et brûler, sans que rien les arrêtât.

La chute de l'armée de Bretagne a ruiné l'œuvre de l'immense ravitaillement préparé si habilement par M. Cezanne (expédié de Paris par le général Trochu), qui siége aujourd'hui sur vos bancs, et qui s'était complétement entendu avec moi pour les opérations à poursuivre.

La Compagnie de l'Ouest, qui a fait preuve d'un rare patriotisme, nous avait préparé nos trains blindés destinés à tenir la voie de l'Ouest jusqu'à Versailles et Mantes, et toute cette œuvre militaire, issue du dévouement de la Bretagne entière, a été abandonnée par crainte, je n'ose pas dire par antipathie, des Bretons qui étaient l'effroi de la Commune à Paris, comme ils gênaient l'entourage de M. Gambetta à Tours.

Car comment expliquer ce fait grave, commis contre les Bretons et dont j'ai le droit de demander compte sévère aujourd'hui à M. Gambetta? Comment le ministre de l'intérieur, télégraphiant à tous les préfets le contenu de la dépêche du général Chanzy livrant bataille au Mans, le 11 janvier et couchant le soir sur ses positions, a-t-il pu supprimer de cette même dépêche du 11 janvier, 11 h. 30 m. du soir, le passage suivant :

« Les troupes de Bretagne ont puissamment contribué » à conserver cette position importante. »

Tandis que le lendemain, il s'empresse de télégraphier à toute la France que « les Bretons ont lâché pied et entraîné la déroute du Mans ».

La vérité, la voici :

Ces troupes de Bretagne, qui s'étaient couvertes de gloire en se faisant décimer le 11 janvier, c'était la division de mobilisés donnée au général Jaurès, que j'avais formée à Conlie et conduite le premier à l'ennemi, et qui a tenu ferme jusqu'à la dernière minute. Que n'auraient pas fait les autres divisions que j'aurais pu former successivement, si le camp de Conlie avait été maintenu ?

Les Bretons qui avaient lâché pied dans la nuit du 11 au 12 janvier, c'étaient des mobilisés appelés et accourus en toute hâte la veille, du fond de la Bretagne, armés avec des fusils à piston ou sans baïonnette, et renvoyés stupidement de Conlie, après mon départ, dans des cantonnements où depuis cette époque presque livrés à eux-mêmes, ils étaient laissés sans instruction ; car pendant tout mon commandement à Conlie, tous les matins, les troupes présentes marchaient et manœuvraient, tous les soirs elles faisaient l'exercice sous mes yeux. Voilà ma seule réponse aux détracteurs du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne. J'ajoute seulement comme protestation que cette dépêche tronquée restera une mauvaise action au compte de son auteur responsable ; car, en voulant frapper l'ancien chef de l'armée de Bretagne, on frappait tous mes compatriotes qui ont donné à la patrie le plus de sang et le plus de millions.

M. LE PRÉSIDENT. A quelle date avez-vous reçu l'ordre de vous placer sous les ordres du général Jaurès ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Le 27 novembre.

Tout ce que j'avance est facile à contrôler, Messieurs, car trois colonels de l'armée de Bretagne, choisis et nommés par moi, M. Rousseau de Brest, M. Léon de Bordeaux, M. de la Pervenchère de Nantes, siégent sur vos bancs, ainsi que son commissaire général, M. Carré-Kerisouet, et M. de Kerjégu, appelé au contrôle administratif de Conlie par le conseil municipal de Brest.

Depuis cette époque, Messieurs, je suis resté complétement étranger aux affaires publiques. Je me borne à vous donner connaissance de cinq lettres et dépêches que j'ai expédiées depuis ce moment à M. Gambetta, et restées sans réponse ; car vous devez tout savoir.

Après ma retraite de Conlie, et aussitôt le désastre d'Orléans connu, je considérai comme un devoir de remettre mon sabre au service du pays.

Tours, le 7 décembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me dois à mon pays et à la Bretagne qui vient de donner tant de preuves de patriotisme ici, comme à Orléans et à Paris. Lorsque vous comptiez déjà sur le succès, vous avez brisé mon commandement. Le désastre d'Orléans m'a fait sortir de la vie privée où j'étais rentré à Tarbes. Aujourd'hui où la situation est difficile, je mets de côté les questions personnelles : je vous redemande mon commandement en chef, intact, comme au premier jour de votre signature, avec les troupes que vous m'aviez accordées et avec la liberté de rappeler tous les officiers qui m'avaient suivi dans la retraite.

Je ferai rentrer dans le camp de Conlie toutes mes troupes

qui ont besoin d'une nouvelle cohésion, et ma mission sera de ne point laisser passer les Prussiens entre Nantes et le camp de Conlie, quitte à reprendre l'offensive quand les circonstances le permettront.

Vous m'avez loué comme tous mes officiers, parceque vous n'avez pas une seule faute à me reprocher. Je vous demande donc un acte de justice et une mesure utile à ma patrie, à l'heure si grave, où nous sommes aujourd'hui.

Agréez, etc.

Signé : Cte E. de KÉRATRY.

M. Gambetta me fit vaguement parler par M. Carré-Kérisouet du commandement d'un nouveau corps en formation sur le papier. Ma raison d'être était près des Bretons : ailleurs, ma prétention de former un corps, en qualité de général en chef, eût été déplacée et stérile.

Quelques jours après mon départ du camp de Conlie, j'apprends que l'armée de Bretagne et le camp de Conlie sont frappés à mort par l'administration de la guerre, qui ordonne de désarmer le camp et de ranger en arrière les contingents bretons, pour les cantonner, c'est-à-dire les priver de toute organisation et de toute cohésion. Je protestai de toute mon énergie ; car je prévoyais tous les futurs désastres du Mans, et il était bien dur de penser que la Bretagne qui s'était sacrifiée allait être livrée sans défense à l'invasion.

EXTRÊME URGENCE.

GLAIS-BIZOIN, MEMBRE DU GOUVERNEMENT DE BORDEAUX.

Rennes, 10 h. soir, 12 décembre 1870.

Reçu votre dépêche ; mais il faut que Gambetta prenne une

mesure immédiate dans un sens ou dans l'autre. Car nouveau général à déjà donné ordre d'arrêter tous travaux du camp qu'on désarme. On va disséminer en arrière toutes les troupes qui ont coûté tant de sacrifices au pays. Je proteste de toute mon énergie contre cette mesure désastreuse pour la Bretagne et la défense nationale, et cette protestation sera ma dernière; vous devez le comprendre. Pas une minute à perdre pour arrêter cette dissolution de l'armée qui stupéfie.

KÉRATRY.

Ma protestation resta stérile!

La dépêche suivante fut remise scrupuleusement à M. Gambetta. On y verra que mes pressentiments sur le triomphe de la Commune, déjà anciens, affirmés de nouveau le 18 décembre, ne s'égaraient malheureusement point. On reconnaîtra d'autre part que, si j'avais su quitter la Préfecture de police qui était un véritable ministère, l'ambition du triste portefeuille de la guerre dans de pareilles conjonctures était bien peu enviable; mais le dévouement à la chose publique me ramenait à une combinaison dont M. Gambetta m'avait parlé le premier à Paris, avant notre départ en ballon. Quant aux moyens de salut à appliquer, il serait bien oiseux de les discuter aujourd'hui après une si grande catastrophe.

GÉNÉRAL KÉRATRY A STEENACKERS, DIRECTEUR DES TÉLÉGRAPHES, BORDEAUX.

Nantes, 18 décembre 1870.

(Pour remettre immédiatement et confidentiellement à Gambetta.)

La France touche au plus effroyable désastre qu'elle ait jamais subi; encore huit ou quinze jours, si la province ne vient pas à son secours, Paris est livré. *La Commune y triomphe* et le pays reste sans gouvernement devant l'ennemi qui lui imposera toutes les humiliations, tous les sacrifices, et peut-être la Régence. A mon avis, mûrement réfléchi, le pays peut encore et sûrement être sauvé. Je vous demande pour un mois le ministère de la guerre et de la marine; vous conserverez seulement l'intérieur. Nous serons ensemble à la peine et à l'honneur. Nous signerons ensemble les résolutions graves qu'il faut prendre immédiatement et que je prétends devoir assurer le salut du pays d'ici un mois, le temps juste que Paris peut encore tenir, s'il se sent secouru.

KÉRATRY.

Je ne me trompais guère sur la durée probable de la résistance parisienne.

M. Gambetta garda le silence.

La fin de l'année arrivée, les désastres redoublent. On apprend en province que M. J. Favre se rend à Londres. J'éprouvai le désir de passer en Angleterre pour me mettre à la disposition de l'homme qui, à mon avis, parmi ceux du 4 septembre, avait tenté et souffert le plus pour son pays.

Nantes, 29 décembre 1870.

GENERAL KÉRATRY A MINISTRE GUERRE GAMBETTA, BORDEAUX.

Nommé général de division pour la durée de la guerre, je suis depuis un mois en disponibilité. Puisque je suis inutile, je vous demande que vous m'enleviez un grade qui m'astreint militairement, tant que je n'aurai pas été relevé officiellement et que le *Journal officiel* dise : « M. de Kératry a cessé, à partir d'aujourd'hui, de faire partie de l'armée auxiliaire, sur sa demande ». Si vous ne consentez pas à cette demande légitime, je réclame quinze jours de congé pour me rendre en Angleterre, dès que Jules Favre en aura pris la route. Je vous prie de me télégraphier votre décision ; car votre silence impliquera qu'à partir de ce jour, je reprends toute ma liberté de citoyen. Je ne réclame exactement que mon droit.

KÉRATRY.

Enfin après l'outrage public lancé à la Bretagne par la fameuse dépêche de M. Gambetta, pour l'honneur des nôtres, je demandai à les reconduire au feu.

KÉRATRY A GAMBETTA MINISTRE GUERRE, BORDEAUX.

Les mobilisés Bretons ont lâché pied dans le désastre d'hier. Je vous en redemande le commandement absolu avec pleins pouvoirs et ordre de lever immédiatement sur la côte de nos cinq départements tous les marins de trente-cinq à quarante cinq ans. Je m'engage d'ici trois semaines à revenir au feu avec

soixante-mille hommes qui sauront se faire tuer et alors je me concerterai avec général Chanzy dont je reconnais les puissantes qualités. J'attends votre réponse avant de quitter Nantes.

Signé : KÉRATRY.

UN DÉPUTÉ. Vous parliez tout à l'heure du plan relatif au ravitaillement de Paris. C'était celui de la Basse-Seine. Vous le connaissiez donc et vous aviez été mis dans la confidence?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je l'avais connu par M. Cézanne qui était tombé en ballon, et qui était venu prendre des renseignements, près de moi à Conlie, et y combiner nos mouvements.

UN DÉPUTÉ. M. Gambetta le connaissait-il?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Il devait le connaître. Malheureusement, quoique cela eût été convenu en octobre, quoique je le lui eusse redemandé par écrit, et qu'il m'eût répondu que nous serions réunis pour nous concerter le 23 novembre, jamais il n'a été tenu entre tous les chefs de corps un seul conseil de guerre : pourtant, pour réussir un mouvement concentrique par grandes masses, ce qui était le seul plan possible, c'eût été élémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez parlé, monsieur de Kératry, de dépêches télégraphiques échangées avec M. Gambetta; les avez-vous encore?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je les publie toutes dans l'ouvrage dont je vous ai parlé tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. Pourrez-vous nous les communiquer?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je vous enverrai les épreuves de l'ouvrage aussitôt qu'il sera prêt. Vous les y trouverez toutes.

M. LE PRÉSIDENT. Parfaitement. Vous vous êtes expliqué sur les causes de désorganisation qui ont perdu l'armée de Bretagne Mais il y a une autre question qui m'a été adressée et sur laquelle nous vous prions de nous donner quelques explications. Je veux parler des Intendances.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je vous remercie de vouloir bien me donner l'occasion de m'expliquer une minute sur ce point.

M. Gambetta a été complétement desservi par l'administration de la guerre dans la personne du chef du personnel, M. de Loverdo : pour moi, tel est mon avis c'est à cette résistance sourde qu'il faut attribuer une grande partie des désastres que nous avons éprouvés Mais, M. Gambetta a eu le tort grave, alors qu'il savait que sous l'Empire nous allions attaquer dans la discussion du budget de 1870 les imperfections de l'Intendance, de créer d'un trait de plume 171 intendants et sous-intendants pris forcément au hasard ; de pareilles fonctions exigent des aptitudes et des connaissances spéciales. Ce service s'était complétement désorganisé, même dans nos armées du Rhin, non parce que l'Intendance avait manqué à ses devoirs, mais parce

qu'elle n'avait jamais reçu d'ordres utiles, et qu'elle avait toujours ignoré les mouvements des troupes aussi bien en marche qu'en retraite.

Comment M. Gambetta n'a-t-il pas songé à faire ce que je faisais dans l'armée de Bretagne et ce que, dès le début, je lui avais exposé comme seul pratique? Prendre des boulangers pour le pain, des marchands de vin pour les liquides, des bouchers pour les viandes, des employés de banque pour tenir la caisse, des percepteurs pour contrôleurs, le tout réuni dans la main d'un homme moral connaissant le pays, sachant manier les chiffres et au-dessus de tout besoin personnel, procédant par adjudications. Cet homme désintéressé et habile, je l'ai trouvé dans M. Charlon, directeur de la Compagnie La Confiance à Marseille; toutes ses opérations étaient soumises à M. Carré-Kérisouet; et au-dessus de tous ces rouages, j'en avais créé un autre, qui était un conseil de contrôle de tous les marchés et de toutes les fournitures de l'armée, composé de cinq membres, et élu sur ma demande par et dans les cinq conseils municipaux de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère (c'est à ce titre que M. de Kerjégu y figurait) des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

C'était l'argent des citoyens, Messieurs, qui était dépensé : les dépenses devaient être contrôlées par des représentants directs de ces citoyens.

Interrogez leur compte-rendu ; voici sur quelles bases avait été créée et a fonctionné cette commission qui était appelée à rendre d'éminents services et à ramener l'ordre et l'économie dans une branche d'administration vraiment désorganisée.

Aujourd'hui où l'on peut juger plus froidement les choses de guerre et les besoins de l'avenir, j'ai confiance que l'administration militaire trouvera quelque profit à tirer de cette circulaire.

A MM. LES PRÉFETS DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA BRETAGNE.

QUARTIER GÉNÉRAL
DE
l'armée de Bretagne.
—
Camp de Conlie.
—
N° 56.

16 novembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous confirmer, en vous en exposant la portée, ma dépêche d'hier relative à l'institution d'une Commission de contrôle choisie parmi les membres des conseils municipaux des chefs-lieux de la Bretagne.

Des sommes assez considérables ont été mises à ma disposition par le Gouvernement, en même temps qu'il me conférait de pleins pouvoirs pour l'organisation et la mise en marche de mon armée. D'un autre côté, la rapidité avec laquelle nous avons dû opérer nous a obligés à nous affranchir de tous les procédés surannés et embarrassants qui président d'ordinaire à l'organisation, à l'équipement, à l'armement d'un corps d'armée; et par ce motif que je me suis trouvé de par la loi et la forces des choses, au-dessus des règles ordinaires, j'ai désiré, ce désir a été partagé par le commissaire général, M. Carré-Kerisouet, que la lumière la plus large se fit autour de nous et que le contrôle le plus absolu pût être exercé sur nos actes. Nous avons pensé alors que notre armée étant une armée

civique, c'était parmi les citoyens eux-mêmes qu'il fallait aller chercher le contrôle que nous réclamons et, indépendamment de la commission intérieure que je préside, nous avons songé à former, avec des éléments tout à fait étrangers à notre armée, une Commission supérieure chargée d'examiner, de contrôler notre gestion.

A cet effet, nous avons pensé qu'on pouvait choisir un conseiller municipal dans le chef-lieu de chacun des départements de la Bretagne. On constituerait ainsi une Commission de cinq membres qui vérifieraient les marchés au point de vue des prix, les fournitures au point de vue de la qualité, la comptabilité au point de vue de son exactitude. Elle pourrait se réunir à des époques fixes, tous les quinze jours, par exemple, et, en dehors de ces réunions périodiques, à des époques indéterminées, aussi souvent qu'elle le jugerait convenable. Une indemnité de voyage et de séjour serait naturellement accordée à chacun des membres de la Commission, toutes les fois qu'il aurait à se déplacer.

Tous les renseignements qu'ils jugeront à propos de demander, leur seront fournis par la Commission; tous les livres, tous les documents leur seront communiqués. Il importe pour le Gouvernement et pour nous qu'il soit absolument démontré que nous ne redoutons aucun contrôle, que nous l'appelons, au contraire, par tous les moyens, et qu'au régime qui avai pour système le silence et le mystère, pour ne pas dire le mensonge, le Gouvernement de la Défense nationale a fait succéder un régime qui repose sur la pleine lumière et une large publicité.

Il demeure entendu d'ailleurs que la Commission n'aura à s'occuper en rien des opérations militaires, mon pouvoir à cet égard devant demeurer absolu, ainsi que ma respousabilité; et le Gouvernement seul ayant qualité pour diriger et contrôler mes décisions.

Agréez, etc.

Le général en chef,

Signé : Cte E. DE KÉRATRY.

Il avait été ouvert en ma personne à l'armée de Bretagne un crédit de 8 millions; en ce qui me concerne, je le dis ici bien haut, je n'ai jamais voulu manier un denier de l'Etat, un seul! Pendant que j'ai commandé l'armée de Bretagne, les dépenses payées par mon ordre et imputables sur le crédit des 8 millions ne se sont élevées qu'à 538,000 fr. environ. Voilà la vérité sur les fameux 8 millions!

Je n'ai jamais ordonnancé que lorsque toutes les signatures, voulues et contrôlées par les chefs de corps et le contrôle de l'armée, étaient appliquées sur les feuilles de prêt ou de solde.

La question des fournitures a été traitée par mon ancien collègue, M. Carré-Kérisouet, qui s'est tiré avec une grande habileté d'une situation fort délicate et fort difficile. C'est lui seul qui a eu à s'occuper de ces affaires; il avait reçu le titre de général de brigade qui lui avait été conféré dans ce but; c'était sa mission spéciale.

Ce que je puis dire, c'est qu'un intendant de l'armée régulière envoyé immédiatement après mon départ pour examiner toutes les opérations du camp de Conlie m'écrivit quinze jours après ma retraite, la lettre que je vais vous lire : elle sera plus éloquente que moi :

ARMÉE DE BRETAGNE.

—

Commissariat aux vivres.

—

QUARTIER GÉNÉRAL.

Camp de Conlie, le 10 décembre 1870.

A M. LE GÉNÉRAL DE KÉRATRY.

MON GÉNÉRAL,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur les marchés passés pour l'alimentation de l'armée de Bretagne; après avoir pris connaissance des derniers traités passés par l'intendance de cette armée, j'ai cru devoir les continuer tous conformément à l'autorisation que j'en avais reçue, dans le cas où ils m'auraient paru avantageux. C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi modérés qu'on pouvait le désirer.

Je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir passer mes nombreux marchés dans d'aussi bonnes conditions.

Agréez, mon Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'Intendant militaire,

Signé : DESCRIMÉ.

Voici du reste les prix payés par mon Intendance que vous pourrez contrôler dans le tableau officiel ci-joint.

ARMÉE DE BRETAGNE.

TABLEAU DES RATIONS.

HOMMES.

NATURE des OBJETS DE CONSOMMATION.	RATIONS régulières. Quantités.	RATIONS régulières. Prix.	RATIONS accidentelles. Quantités.	RATIONS accidentelles. Prix.	OBSERVATION
Pain..	750 gr.	22c. 50	»	»	Les prix portés contre sont ceu ont été payés moyenne depu création du ca
Biscuit..	»	»	550 gr.	36 c.	
Viande..	350 gr.	35c.	300 gr. Légumes.	35 c.	
Vin..	0 l. 25	7 50	»	»	
Eau-de-vie.. . . .	. . . .	. . .	0 l. 06	3 c.	
Café..	16 gr.	5 c.	»	»	
Sucre.	21 gr.	2c 50	»	»	
Sel.	16 gr.	0c. 25	»	»	
Poivre..	1 gr.	0c. 25	»	»	
Riz.	»	»	60 gr	3 c.	APPROUVÉ mais en réduis dépense à 75
Pommes de terre.. .	»	»	250 gr.	2c. 5	
Légumes frais et secs.	»	»	Une ration suivant nature.	5 c.	Le Général en *Signé :* Cte E. DE KÉR
Bois.	1 k. 40	3c.			
Paille de couchage..	0 k. 625	6c. 25			
	par jour....	82c. 25	y compris bois et paille pour 9 c. Reste pour la nourriture 73 c. par et par jour.		

CHEVAUX.

Foin	5 k.	1 fr. 05			
Paille	5 k.	0 fr. 50			
Avoine	4 k.	0 fr. 80			
		2 fr. 35			

Voilà, Messieurs, ce qu'a été la gestion de l'Intendance faite par des civils. Car, remarquez-le bien, je n'avais pour ce service si important que des éléments civils. Notre Intendance a marché admirablement, les troupes n'ont jamais manqué de rien, pendant ma gestion : interrogez-les ; riz, pain, vin, viande et, ce qui ne se donnait nulle part, de la paille de couchage, café et légumes, quelquefois eau-de-vie, tel était l'ordinaire de mes soldats et officiers comme de moi-même. Nous couchions tous sous la tente. Quant à la mortalité qui ailleurs a été si grande, elle a été presque nulle. Lorsque j'ai quitté le camp de Conlie il était mort sept hommes : en regard de ce chiffre, il faut mettre le mouvement des hommes qui sont venus au camp jusqu'à mon départ : 32,000. Voilà pour l'état sanitaire. Je crois qu'ailleurs il serait difficile de trouver une situation plus satisfaisante ; cependant des armées habituées soit à la vie d'Afrique, soit à la vie de garnison, devaient être plus solides que la mienne, recrutée de la veille, parmi les paysans, les ouvriers des villes, les bourgeois. Vous ne pouvez pas ignorer qu'à ce moment-là la Bretagne était décimée par une violente épidémie de petite vérole. 62,000 mobilisés bretons ont été levés et expédiés à Conlie avant et après mon départ. Le chiffre officiel des décès a été de 143 : dont 88 par variole, 55 par autres maladies. Il y a eu 1,433 évacuations, 208 réformés, 70 congédiés, sur 1,854 malades entrés dans les cinq ambulances départementales créées dans l'armée de Bretagne.

Quant à la comptabilité de l'armée de Bretagne, mise totalement à jour en 36 heures après mon départ, le ministre des finances pourra vous dire quelle régularité et quelle honnêteté ont présidé à toutes ses opérations.

M. DE RESSÈGUIER. M. de Kératry pourrait-il nous dire quels motifs ont empêché d'équiper tous les mobilisés ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Mais ils ont tous été équipés.

M. DE RESSÈGUIER. Il y en a eu à Nantes qui ne l'ont été que deux mois après leur arrivée.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Messieurs, je ne parle que de ce qui s'est passé pendant ma gestion. Mais je puis vous dire que Nantes m'a envoyé au camp de Conlie de superbes bataillons. M. de la Pervenchère resté dans la Loire-Inférieure avec ses bataillons pourrait vous renseigner sur ce point. Les premiers du département des Côtes-du-Nord, seuls, me sont arrivés en mauvais état, et, en huit jours, ils ont été vêtus.

M. MAURICE. Vous avez dit que l'armement était insuffisant, souvent incomplet. Est-ce le ministère de la guerre qui s'est opposé à l'armement et qui a apporté du mauvais vouloir, ou M. Gambetta?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. M. Gambetta apportait à cet égard le plus grand bon vouloir; c'était l'administration de la guerre à Tours et l'amiral Fourichon qui faisaient preuve de la plus mauvaise volonté.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas adressé à M. Place, consul général à New-York des ordres portant qu'il eût à vous envoyer des fusils et des mitrailleuses?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. J'ai recueilli toutes les dépêches qui ont trait à cette affaire : elle concerne seulement des fusils.

Après avoir appris, Monsieur le président, que mon nom avait été prononcé à propos d'un marché passé par M. Place, j'ai envoyé de suite en communication à M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui m'en a remercié, toutes les dépêches concernant cette affaire. Vingt et une propositions relatives à l'armement m'ont été faites de l'étranger; je n'ai pu en voir aboutir aucune ; j'avais eu confiance dans celle qui m'avait été proposée par M. Mackensie renforcé de M. Jackson, négociant établi au Havre. Ce négociant vint m'apporter des types au camp de Conlie ; entre autres modèles, il m'avait offert 5,000 Roberts. J'avais mission d'acheter des armes, si cela m'était possible, car la Commission d'armement débordée, disait-elle, ne pouvait pas suffire à tous les besoins ; je me plaignis même un jour au ministre de la guerre qu'on ne donnât des chassepots qu'à des étrangers qui criaient : Vive la République ! sous les fenêtres du gouvernement à Tours, et M. Gambetta m'en garda rancune. Je m'estimais heureux de trouver ces 5,000 Roberts, ils m'étaient annoncés avec 300 cartouches par fusil. Le traité fut passé après examen d'officiers d'artillerie.

M. Jackson me demanda la permission d'envoyer une dépêche à New-York pour faire venir lesdites armes, et il sollicita la faveur de faire télégraphier au consul que ces armes ne faisaient pas l'objet d'une spéculation ; que ce n'était pas un négociant qui voulait faire œuvre de marchand, et qu'il le priait de ne pas s'opposer au chargement. Le consul, en effet, avait la mission de ne pas permettre le chargement d'armes qui étaient

destinées, non aux opérations militaires, mais aux transactions commerciales. La dépêche, dans ce sens, fut adressée à New-York aux frais de M. Jackson.

M. Place ne répondit pas. Les armes ne furent pas embarquées sur le packet; ne voyant rien venir, je télégraphiai à M. Le Cesne en m'exprimant ainsi dans ma dépêche : « Je vous prie d'intervenir auprès de M. Place et de lui recommander de ne pas s'opposer au chargement. » M. Place avisé par M. Le Cesne, me répondit alors par une dépêche m'annonçant que le véritable propriétaire des armes se refusait à faire la livraison et à effectuer l'envoi, s'il n'était pas payé comptant. D'un autre côté, je recevais une dépêche du représentant de M. Jackson : « Général, le consul ne veut pas laisser embarquer les armes. » Je lui répondis : « Ce n'est pas vrai ; voici la réponse du consul. Tout ceci prouve que vous n'aviez pas le droit de traiter de ces armes. » Le traité fut donc rompu.

M. Place n'avait reçu depuis sa depêche ni ordre d'achat, ni ordre d'envoi (1). Aussi, fus-je fort étonné quand au mois de décembre je reçus une lettre du consul, qui me demandait le payement des armes qu'il m'expédiait. Je soumis la demande à M. Le Cesne, et ma réponse négative basée sur la réalité des faits. Au fond l'opération du consul ne pouvait viser qu'une chose : la commission de 2 p. 100 à prélever sur un achat qu'on ne devait pas faire. M. Place n'a-

(1) Il a été question dans les débats judiciaires d'une seconde dépêche de fin novembre que M. Place m'aurait adressée, pour m'annoncer l'envoi de ces armes. Jamais elle ne me fut remise ; j'avais d'ailleurs quitté tout commandement.

vait pas de fonds; il avait la défense d'acheter; il savait parfaitement qu'en achetant, il exposait le Gouvernement français à perdre 600,000 fr.; car si ce chargement qui devait être reçu par la commission d'artillerie, *sur quai français* (ou partie, à cause du déchet), avait été refusé, ou si la cargaison avait fait naufrage, c'était le Gouvernement français qui perdait forcément le montant du prix déjà versé.

M. MAURICE. Ainsi, vous n'avez rien reçu? Rien n'est arrivé au camp?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Rien du tout, pendant mon commandement.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci regarde la commission des marchés.

L'un de ces messieurs a-t-il encore une question a adresser à M. de Kératry?

M. DURFORT DE CIVRAC. M. de Kératry a prononcé le nom de M. Tolain et l'a rangé parmi ceux des hommes qui ont pris part aux événements qui peuvent être mis à la charge de l'*Internationale*. M. de Kératry pourrait-il nous donner quelques détails à ce sujet?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. J'ai dit que j'avais envoyé des dossiers parmi lesquels s'en trouvait un concernant M. Tolain.

M. DURFORT DE CIVRAC. Quelle était l'organisation de l'*Internationale*?

Voudriez-vous nous dire ce que vous savez sur cette organisation et sur la part qu'elle a pu prendre aux

événements qui se sont produits pendant le siége ou depuis?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. *L'internationale* a pris une part des plus actives à tous les événements du siége.

Dans le rapport Dereste vous avez déjà entendu ce qui a trait au sieur Chouteau. L'*Internationale*, dès le début du siége, a opéré en même temps à Marseille et à Lyon qu'à Paris. D'après les rapports secrets qui m'ont été adressés en qualité de préfet de police, c'est l'*Internationale* qui, du premier jour de l'investissement de la capitale. a pris l'initiative réelle et la direction des différents comités évoqués par elle et sortis du sein de la garde nationale. M. Tolain m'a été dès lors signalé comme un de ses ouvriers les plus actifs. L'*Internationale* n'ignorait pas que l'alliance de Blanqui, Pyat et Delescluze, n'était réelle que pour la démolition; que ces trois sectaires seraient incapables d'action commune pour une même œuvre; une fois ces derniers maîtres du pouvoir, elle espérait bien pouvoir profiter seule des événements accomplis.

M. DURFORT DE CIVRAC. Quels étaient les rapports antérieurs de l'*Internationale* avec l'Empire?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Oh! ce serait peut-être difficile à démêler! Il faudrait entrer dans certaines considérations assez longues, qui seront mieux résumées par un rapport curieux qui est resté entre mes mains, qui traite des sociétés secrètes et que je vous communiquerai.

M. LE PRÉSIDENT. Le temps, en effet, nous manque-

rait; M. Glais-Bizoin doit, je crois, être entendu aujourd'hui.

M. LE COMTE DARU. Je vous prierai, si vous le voulez bien, de nous renseigner sur quelques faits qui sont importants.

Quels étaient les chefs de l'*Internationale* au 4 septembre?

Quelle part ont-ils prise aux événements du 8, du 13 et du 31 octobre?

Quels rapports avaient-ils avec les *Blanquistes* qui composaient une société distincte et cependant réunie à eux?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Ceci, je ne le sais que vaguement. C'est l'ancien préfet de police M. Adam qu'il faut interroger; il pourra vous donner à cet égard des détails exacts. Moi, je ne sais rien de positif à ce sujet. En qualité de préfet de police, j'ai reçu des rapports qui malheureusement ne sont pas restés entre mes mains et qui ont disparu dans l'incendie. Je ne pourrais en ce moment que tirer des inductions qui peut-être vous égareraient.

M. LE COMTE DARU. N'avez-vous pas eu des agents qui pourraient nous donner à cet égard des renseignements précis?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Parfaitement, je pourrai vous fournir une liste de noms.

M. LE COMTE DARU. Lesquels?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. J'enverrai à ce sujet une note à M. le président, cela présente un certain caractère confidentiel, mais je vous indiquerai certaines personnes que vous pourrez interroger utilement.

M. LE COMTE DARU. Permettez-moi encore une question, c'est tout ce que je veux vous demander.

Savez-vous si Tolain, Tridon et Malou ont été mêlés au mouvement?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Pour vous répondre, je m'appuie sur les rapports secrets que j'ai reçus en septembre et en octobre ; ils y étaient mêlés dès le début; lisez du reste la feuille de l'époque rédigée par M. Tridon.

M. BOREAU-LAJANADIE. Il serait peut-être un peu délicat de vous interroger sur ce qui s'est passé à Toulouse?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Pour l'heure, Messieurs, Toulouse est tranquille. Il y est venu, je crois, deux agents de l'*Internationale*, délégués par la Commune. Mais Toulouse n'est pas un centre manufacturier comme les autres. L'arsenal occupe beaucoup d'ouvriers; ces ouvriers ont été longtemps sous la main du régime militaire dont ils recevaient faveurs, salaires, secours et quelquefois pensions; par conséquent, l'Internationale n'avait point prise sur ce groupe soumis à la discipline; elle n'y avait point liberté d'action comme elle peut l'avoir dans les centres manufacturiers, en dehors du rayon militaire. Le créateur réel de la Commune Toulousaine a été M. Duportal, l'ancien préfet, qui avait tout préparé pour se faire juger indispensable et se donner une apparence redoutable. Dès qu'il a cru au succès définitif

de la Commune parisienne, convaincu de son influence complète sur les esprits toulousains, révoqué, il a joué sa dernière carte, obéissant aussi bien à ses propres intérêts qu'à l'impulsion donnée à dessein à tout le Midi par M. Gambetta et entretenue sans relâche par M. Duportal. Il n'est point douteux que si la Commune Toulousaine avait réussi, elle entraînait tout le Midi qui eut reçu son mot d'ordre du Capitole. Car Toulouse exerce dans le rayon Pyrénéen une influence bien plus considérable que Lyon ou Marseille. Le contre-coup de ce qui se serait produit à Toulouse se serait fait sentir, à mon sens, depuis Perpignan jusqu'à Agen, Bordeaux peut-être et l'on peut pressentir les conséquences désastreuses qui en auraient découlé pour les pouvoirs ralliés à Versailles.

Mais je m'arrête ici, Messieurs, car j'aurais mauvaise grâce à dire davantage sur l'ancien préfet de Toulouse qui se trouve en ce moment sous le coup de l'accusation et d'un prochain jugement.

M. LE PRÉSIDENT. Nous remercions M. de Kératry de la déposition intéressante qu'il nous a faite.

MISSION DIPLOMATIQUE

A MADRID

OCTOBRE 1870.

MISSION DIPLOMATIQUE

A MADRID (Octobre 1870).

J'ai pensé que l'heure était venue de faire connaître ma mission diplomatique en Espagne. Avant de procéder à cette publication, j'ai provoqué et reçu l'autorisation suivante de l'ancien ministre des affaires étrangères.

Cte E. DE KÉRATRY.

A M. de Kératry, préfet à Toulouse.

Mon bien cher ancien collègue,

Je vous remercie de votre excellente lettre et n'ai pas besoin de vous redire quel souvenir j'ai conservé de votre courage et de votre dévouement. J'y rendrai un sincère hommage en retraçant la part que nous avons prise ensemble à ces événements, si indignement travestis aujourd'hui. Je ne ferai en cela que payer ma dette à la vérité et aussi à la véritable affection que vous m'avez inspirée.

C'est aussi vous dire que je vous laisse libre de publier

tout ce que vous jugerez utile. Je crois que nous avons les uns et les autres tout à gagner à être mieux connus.

Recevez l'expression de mon bien sincère dévouement.

JULES FAVRE.

18 septembre 1871.

Paris, ce 12 octobre 1871.

A M. LE COMTE DE KÉRATRY, ancien député au Corps législatif.

Cher monsieur,

Vous connaissez ma politique, non-seulement par les actes publics qui l'ont formulée, mais encore par les communications intimes que j'ai été fort heureux de vous faire. Mieux que personne vous êtes donc à même d'en favoriser le succès qui se traduit à l'heure actuelle par ce programme : délivrer la France de l'invasion étrangère, rechercher ses alliés naturels et conquérir leur amitié par les bons offices que nous sommes à même de leur rendre. Au lieu de s'isoler, comme le précédent régime, le gouvernement de la République profitera de toutes les raisons d'attraction, de tous les intérêts légitimes, et loin de redouter la force et la prospérité de ses voisins, en fera la base la plus solide de sa grandeur. Etranger à toute préoccupation dynastique, il suivra sans difficulté cette ligne de conduite dans ses rapports avec l'Espagne, qui semble placée au premier rang des nations qu'une réciproque intimité doit rapprocher de lui. Je l'ai dit en termes très-vifs à M. Olozaga, qui n'avait pas de peine à l'admettre, puisqu'il a bien voulu devancer l'expression de ces sentiments par d'excellents procédés que je n'oublierai jamais, et par

une reconnaissance officielle qui est un des titres d'honneur du gouvernement de la défense nationale. Seulement, il ne m'a pas été possible de continuer avec lui les précieuses relations qui s'étaient établies entre nous. Son brusque rappel les a interrompues. J'espère qu'aussitôt que Paris sera rendu à lui-même, nous aurons le plaisir de le revoir au poste qu'il occupe si dignement.

Depuis son départ, des ouvertures purement officieuses, ne constituant qu'un pourparler, mais qu'il ne m'était pas permis de négliger, m'ont été faites. Elles se résument par une proposition de secours accordé à la France par l'entrée en campagne d'une force de 60 à 80,000 hommes qui, bien entendu, seraient à notre charge et qui pourraient entrer promptement en ligne — dix jours après l'échange des signatures. La France, de son côté promettrait ses bons offices pour la pacification de Cuba, et la constitution d'un État Ibérique; étant bien entendu — en ce qui concerne Cuba, que l'esclavage serait complétement aboli dans l'Ile — et que le concours de la France serait à la fois diplomatique et maritime, — ce dernier consistant à protéger Cuba contre une intervention étrangère; — en ce qui concerne l'État Ibérique, qu'il ne s'agirait nullement de conquête de la part de l'Espagne, mais uniquement d'une action fondée sur e consentement des populations.

Ces ouvertures m'ont paru devoir être accueillies. J'y trouve un avantage précieux pour la France, qui connaît depuis longtemps la valeur des troupes espagnoles; de plus, une occasion d'établir entre nos deux nations une alliance durable conforme en tous points à nos mœurs, à nos traditions, à nos intérêts réciproques.

En prononçant le mot fameux : « *Il n'y a plus de Pyrénées* », un monarque orgueilleux n'avait songé qu'à

la puissance royale — et sa politique a coûté bien du sang, bien des larmes; — elle a produit un jour une parodie sanglante qui a déchiré ces deux peuples. J'espère que bientôt la liberté nous permettra de reprendre ce programme; mais cette fois, il s'appliquera en ne rencontrant que des bénédictions, en ne faisant que des heureux.

Si l'un et l'autre nous pouvions saisir le premier anneau de cette chaîne destinée à lier nos deux pays, nous pourrions être fiers de notre œuvre. — Je fais des vœux bien sincères, mon cher Monsieur, pour que, grâce à votre intelligent patriotisme, ce désir devienne promptement une réalité.

Je vous prie, cher Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments de haute considération et d'affectueux dévouement.

JULES FAVRE.

A Monsieur le comte de Kératry.

Cher Monsieur,

Je vous autorise, dans le cas où vous réussiriez à obtenir le concours dont il a été question entre nous, à requérir d'urgence le transport de 60,000 hommes et de tous les accessoires qui les accompagnent, venant soit par Perpignan et Bayonne, soit par l'une de ces lignes. En conséquence, le présent ordre vous servira à requérir le transport de ces troupes des directeurs des chemins de fer de Lyon-Méditerranée, du Midi et d'Orléans. Ces réquisitions seront régularisées par le gouvernement de la défense nationale, aussitôt que les communications seront rétablies. Elles pourront l'être provisoirement par la délégation de ce gouvernement siégeant à Tours.

Je vous prie, mon cher Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le ministre des affaires étrangères
ministre de l'intérieur par intérim.

JULES FAVRE.

Paris, ce 13 octobre 1870.

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE PROVINCE. 1870.

M. de Kératry, ex-préfet de police, accompagné de M. Quesneau, chef d'escadron d'état-major de la garde nationale et de M. Jay, son ex-chef du cabinet à la Préfecture de police, est arrivé ce matin à Tours après un voyage dont nous donnons ci-après les principaux incidents, incidents desquels nous pouvons garantir l'authenticité.

Le 14 au matin, les trois voyageurs partaient de la gare d'Ivry dans un aérostat baptisé le *Godefroy-Cavaignac*, conduit par le célèbre aéronaute Godard père, et portant, outre les 4 voyageurs et le lest ordinaire, quatre sacs de dépêches et un panier de pigeons voyageurs. Le ballon, salué à son départ par les cris immenses de « Vive la République », s'éleva lentement dans la direction Est, fléchissant légèrement vers le Nord. Il passa au-dessus de Vincennes, de Joinville, de la forêt de Bondy, reçut sans inquiétude quelques décharges envoyées pour acquit de conscience par les lignes ennemies, et perdit enfin la terre de vue en perçant une couche de nuages épais au-dessus desquels nos voyageurs ne trouvèrent plus que le soleil et l'azur. Pendant 4 heures, leur course se prolongea au-dessus d'une mer de nuages sans qu'ils pussent se rendre compte de leur situation, Godard prétendant avec insistance marcher vers le Sud, et M. de Kératry croyant au contraire n'avoir pas quitté sensiblement la direction du chemin de fer de l'Est. Des troupes prussiennes distinctement aperçues par lui à l'aide d'une éclaircie au milieu d'une ville

qu'on supposa plus tard être Vitry-le-Français le confirmèrent dans cette idée, et il ordonna de descendre pour se renseigner sur la situation exacte de l'aérostat et sur la question de savoir s'il était ou non opportun d'atterrir. Nos voyageurs quittèrent alors la couche supérieure dans laquelle ils se trouvaient, traversèrent à nouveau la mer de nuages qui planait sous leurs pieds; mais l'ordre donné ayant été exécuté avec trop de précipitation et sans aucune des précautions usitées en pareille circonstance, le ballon, au lieu de se rapprocher seulement de terre, tomba lourdement d'une hauteur de 1200 à 1500 mètres avec une vitesse de 400 à 500 mètres à la minute. On ne peut pas s'expliquer par quelle fatalité un homme aussi expérimenté que Godard père a pu descendre de cette façon. Quoiqu'il en soit, les voyageurs, après un premier choc qui brisa la nacelle, rebondirent à 15 ou 20 mètres plus loin, et après un second ressaut atterrirent difficilement dans une pièce labourée à quelque distance d'une vaste forêt. M. de Kératry, dans cette double chute, fut blessé à la jambe gauche et à la tête.

Ici, une nouvelle série de péripéties commença. M. de Kératry apprit par des paysans accourus pour dégager le ballon qu'ils étaient en Lorraine, et non en Bourgogne comme le croyait Godard, à six kilomètres Est de Bar-le-Duc et non loin d'un village nommé Briant. Il apprit également que le Prussiens occupaient Bar-le-Duc et que leurs éclaireurs se montraient de temps en temps sur le plateau même où la descente avait eu lieu. Aidés par ces braves gens, les trois voyageurs abandonnèrent à des soins dévoués Godard et son ballon, et après avoir assuré la disparition et l'expédition de leurs dépêches, purent gagner les bois où une voiture vint le prendre et les conduisit à Erouville, chez MM. Jacquot, maîtres de forges. — Une première dépêche fut expédiée à Paris à l'aide d'un pigeon et sur l'avis que les Prussiens étaient arrivés sur le lieu de la descente, les trois voyageurs reprirent leur course. Ils firent une seconde étape chez M. Lespérut, ancien député, de l'accueil duquel ils furent vivement touchés, et une troisième chez M. Ladvocat, maître de forges, qui les conduisit à Chaumont, où ils arrivèrent à neuf heures et où ils apprirent que leurs dépêches les avaient précédés. A ce

moment, ils étaient en pleines lignes françaises. De Chaumont, ils gagnèrent par un train spécial Gray, Digoin, Saincaize et Vierzon; et enfin de Vierzon ils atteignirent Tours, où ils sont arrivés ce matin à 7 h. 30.

M. de Kératry, bien que fatigué de sa blessure, va assez bien pour que son état ne donne aucune inquiétude.

Madrid, le 19 octobre 1870.

A M. DE KÉRATRY.

Monsieur et cher collègue,

J'aurai l'honneur de vous voir dans une heure. Je vous procurerai le moyen d'avoir l'entrevue, que vous désirez, avec M. M. Figueras et Pi Margall dans la journée. Je suis particulièrement flatté d'avoir reçu votre lettre. Vous savez bien que nous sommes des amis dévoués de la France, de la République et de la liberté.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments et de mon respect.

EMILIO CASTELAR.

— Le même jour, 19 octobre, les trois chefs du directoire républicain espagnol se réunirent chez M. de Kératry. Les trois patriotes ne marchandèrent rien de leur appui à la République française, et pour aider à son salut, chargèrent l'envoyé français de propositions pour le maréchal Prim, destinées à permettre à l'Espagne, devenue république sous la présidence du maréchal, de venir au secours de notre pays. A la suite de notre entretien, eut lieu l'entrevue entre le maréchal et M. de Kératry.

RAPPORT *remis à Bordeaux à M.* JULES FAVRE, *ministre des affaires étrangères, sur ma mission auprès du maréchal* PRIM *à Madrid.*

Le mercredi, 19 octobre, à deux heures de l'après-midi, j'entrais au ministère de la guerre, chez le maréchal Prim qui m'avait donné rendez-vous et m'attendait dans son cabinet. Il vint au-devant de moi avec la plus grande courtoisie, et s'enquit avec intérêt de ma santé. Assis en face l'un de l'autre, nous entrâmes immédiatement en matière.

Je lui exposai qu'il avait fallu de graves motifs pour me faire sortir de Paris et venir à Madrid sans prendre aucun repos; que M***, qui m'avait été présenté par M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne, comme ayant toute sa confiance, comme ayant celle du maréchal Prim et que son rôle à Paris représentait d'ailleurs comme en jouissant depuis longtemps, était venu me trouver et m'avait fait des ouvertures que je ne pouvais laisser ignorer à M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères. A la suite d'une entrevue demandée par M***, un long entretien entre le ministre et moi avait eu lieu. De cet entretien était résulté que le maréchal Prim, animé des meilleurs sentiments pour la France, était prêt à les lui témoigner effectivement; que moyennant certain appui moral, financier et maritime de la France, le président du Conseil était disposé à former

avec elle une alliance offensive et défensive contre la Prusse.

Après cette entrée en matière, le maréchal m'écoutant silencieusement, j'appelai toute son attention sur l'envahissement de la France par la Prusse; sur les affinités de race et d'intérêt entre nos deux pays; sur la cause première de nos désastres, provenant de l'initiative du maréchal aussi bien que la guerre du Mexique; sur le caractère sauvage que prenait la guerre d'extermination, sur les bons offices rendus au gouvernement Espagnol depuis deux mois par la République Française; sur les difficultés politiques qu'allait créer la réunion des Cortès à la régence et au gouvernement; sur les aspirations républicaines des libéraux espagnols, renforcées du mécontentement des carlistes; enfin, sur les services commerciaux et financiers que la France avait maintes fois rendus à l'Espagne; et je terminai ce long exposé en demandant nettement au maréchal Prim si le gouvernement Espagnol, qui avait reconnu officiellement la République française, entendait rester témoin impassible d'une série de désastres dont nous espérions sortir vainqueurs, par nos propres forces, mais dont nous espérions aussi, selon les assurances de M***, pouvoir abréger la durée, grâce au concours effectif de l'Espagne.

Le maréchal, qui jusque-là n'avait rien laissé apercevoir sur son visage, me déclara qu'il me demandait de lui assurer le secret de notre entretien, sous réserve de nous entendre à l'issue sur la publicité que je lui donnerais et sur le développement intégral ou partiel que je lui imprimerais, s'engageant de son côté à observer la même mesure. Quand nous fûmes tombés d'accord, il me dit qu'il allait me parler sans détour, en véritable

soldat et non en diplomate, en ami de la France, mais aussi en ami de son pays :

« Notre gouvernement est la cause innocente de vos malheurs : pour ma part, je pleurerai toute ma vie le désastre du Mexique comme le désastre de Sedan ; mais sans revenir sur le passé, je ne dois point vous taire tous les efforts que j'ai faits pour faire évanouir cette malheureuse candidature qui devait ensanglanter votre pays (ce que je n'eusse jamais soupçonné). Quand j'ai eu réussi à dégager l'Espagne et du même coup la France vis-à-vis de la Prusse, malgré le langage de MM. de Grammont et Ollivier, altier pour la Prusse, blessant pour mon pays, à qui ces ministres déclaraient hautement ne pas vouloir *permettre* que l'Espagne disposât de ses destinées, j'ai respiré et j'ai cru tout fini. Mais la France impériale, mais le ministère, mais la nation, mais la chambre, excepté l'opposition qui aurait pu protester plus énergiquement, ont voulu la guerre ! Alors, j'ai passé des nuits sur la carte que vous voyez là, suivant pas à pas les mouvements de vos armées, que je savais les plus valeureuses et les plus éprouvées du monde. Mais quand j'ai assisté, et je l'ai dit aux membres de mon gouvernement jour par jour, quand j'ai assisté à toutes ces fautes de manœuvres commises à Reims, à Metz, à Verdun, à Sedan, j'ai compris que vous étiez perdus ; et une fois vos armées écrasées, le triste mot du préfet de Nancy est devenu le mot d'ordre de toute la population française, non pas qu'elle manque de courage, mais parce qu'elle a été tuée par son indifférence. Gardes mobiles et gardes nationaux, une fois les armées régulières écrasées, ne pouvaient plus rien. Si avant Sedan, vous aviez fait franchement appel aux affinités de la race latine, l'Italie

et l'Espagne eussent répondu à votre appel ; mais que voulez-vous? aujourd'hui où une ville de deux millions d'âmes, votre seul et héroïque élément de résistance, succombera forcément par la famine, que voulez-vous de l'Espagne, puissance de troisième ordre, vivant dans le provisoire et dans la pauvreté? »

A ce moment, j'interrompis le Maréchal :

« On m'a dit, M. le Maréchal, que vous communiquiez journellement avec M. de Bismarck. Vous m'avez donné votre parole de soldat de me garder le secret, et ne me l'eussiez-vous pas donnée, que je vous tiendrais exactement le même langage que celui que je vais vous tenir. Je suis résolu à essayer de sauver mon pays, et, pour cela, à employer tous les moyens. Vous venez de me parler de puissance de troisième ordre, de provisoire et de pauvreté ! Oubliez-vous donc qu'il y a dix ans, l'Italie n'était rien et que grâce à M. de Cavour, elle s'est élevée presque au premier rang ? Si cet homme d'Etat avait survécu, l'Italie aurait déjà bien compris que son véritable moyen de grandir davantage était de nous payer aujourd'hui sa dette de reconnaissance. Oubliez-vous, M. le Maréchal, qu'après la guerre de Crimée, la Prusse n'était encore qu'une puissance de quatrième ordre, et que ce ne fut que grâce au patronage de la France si mal récompensée qu'elle a pu s'asseoir au congrès de Paris ? Voyez ce qu'elle est aujourd'hui, grâce à cet homme d'État dont les doctrines sont haïssables, mais dont le but est atteint. Est-ce qu'il ne plairait pas au maréchal Prim de jouer loyalement ce grand rôle dans son pays, de relever l'Espagne déjà réconfortée depuis dix-huit mois, de sortir justement de ce provisoire dont vous vous plaigniez tout à l'heure ? Je comprends que pour faire face à des exigences et à des sus-

ceptibilités politiques, vous ayez ajourné la solution espagnole, entravée d'ailleurs par le régime impérial, en simulant aux yeux de vos compatriotes différentes tentatives de combinaisons monarchiques. Mais, puisque nous parlons sincèrement, souffrez que je détruise une erreur de votre esprit. Vous ne croyez pas à la vitalité de la République française : vous êtes dans l'erreur. La République vivra, parce qu'elle sauvera tôt ou tard la France. Ce sera long, douloureux ; mais elle la sauvera. Si vous aviez assisté comme moi au désintéressement des princes d'Orléans dont j'ai réclamé le départ, quoiqu'étant leur ami personnel, au désarmement politique des différents partis contenus dans Paris, vous comprendriez que les lenteurs de la province à se lever vont être vaincues, et qu'il vous sera difficile de rester monarchie à côté d'une république qui, pour respecter votre pouvoir, a momentanément fermé l'oreille aux appels de votre parti répubticain.

Croyez-moi : l'heure est venue pour vous de prendre l'initiative et de conserver la gloire d'un mouvement libéral dont vous ne serez plus ni le maître, ni le régulateur peut-être d'ici trois semaines. Vous n'ignorez pas que dès la première réunion des Cortès, l'Union libérale va vous sommer de décréter la ligue offensive et défensive de l'Espagne avec la France. Les Cortès, qui préfèrent tout à votre république anonyme, incertaine comme son gouvernement, seront l'appui naturel de l'Union libérale. Prenez courageusement la tête du mouvement. Soyez le Président d'une république assise sur l'Unité Ibérique, fondée sur le consentement des deux peuples (car vous savez que le parti anti-unitaire du Portugal ne se compose que des princes de Bragance et des fonctionnaires jaloux de leurs sinécures). Déclarez-vous

Président de la république, et je vous promets (j'y suis autorisé), l'appui du Directoire républicain et celui du gouvernement français. Quant à la pauvreté momentanée de l'Espagne, si riche en ressources latentes, rappelez-vous que jamais en vain vous n'avez fait appel à nos finances ; et en échange de 80,000 hommes prêts à entrer en campagne dans dix jours, je vous promets leur solde et un subside de cinquante millions dont vous aurez la libre disposition.

» Il est certain d'autre part que le nouveau gouvernement républicain aurait à cœur de ne pas laisser échapper l'île de Cuba qui est le premier fleuron de sa couronne. Nous vous en garantirons la possession par nos bons offices et au besoin par nos flottes, si quelque agresseur essayait de s'en emparer. Vous voyez, Maréchal, que nous ne marchandons rien pour faire de l'Espagne et de la France deux véritables sœurs unies par le même esprit de liberté. On m'a dit que vous étiez en relations constantes avec M. de Bismarck : je ne veux pas le croire, car vous m'en auriez déjà prévenu ; mais, si cela était, M. de Bismarck serait encore plus convaincu, lui qui, ces jours derniers, nous a fait faire des propositions indirectes d'armistice par le général Burnside, que nous sommes résolus à tous les sacrifices pour sauver notre intégrité. Et si Paris est désormais imprenable, la province ne se laissera pas déshonorer. »

Toutes ces observations présentées, je l'avoue, avec émotion, avaient fait sortir le maréchal de son attitude réservée. Il prit une caisse de cigares et, après m'en avoir gracieusement offert un, alluma lui-même une cigarette.

« M. le comte, me dit-il, je vous connaissais déjà ; je suis touché de votre loyauté et de votre amour pour votre pays. Mais j'aime le mien, et quelque séduisant

que soit le rôle que vous me désignez, je ne puis accéder à votre demande. Je vous le dis tout bas (et à ce moment-là, il pencha la tête vers moi en parlant à voix basse) : je hais les Prussiens ! J'aime la France comme ma seconde patrie ; j'y ai une partie de ma famille ; j'y ai vécu la meilleure partie de ma vie. Ici, on m'appelle : *le* (Afrancesado) *Français* et je n'ai pas craint de dire hautement à la tribune, que si je n'étais Espagnol, je voudrais être Français. Mais c'est impossible ! L'Espagne ne veut pas de la république : elle est essentiellement monarchique. Le parti vraiment conservateur, et non réactionnaire, est considérable ici ; à aucun prix, il ne veut de la république, parce qu'il n'a pas foi dans nos républicains. Je ne crains pas de le dire : les principaux chefs sont mes amis ; mais ils vivent d'illusions. Ce sont des généraux sans soldats. »

Comme je lui rappelai les insurrections de la Catalogne et l'héroïque résistance de Barcelone à sa dernière prise d'armes :

« Justement ! me répondit-il, cette lutte acharnée a éloigné plus que jamais l'armée des républicains, qui, comme ceux de la France, ont toujours pris l'armée à rebours. A part quelques exceptions, croyez bien que je suis absolument le maître de l'armée, d'autant qu'elle me sait désormais sans ambition.

— Ceci veut dire, répliquai-je, que le bruit de la future royauté du duc d'Aoste est bien fondé. Je croyais cependant que l'Italie s'était quelque peu engagée à l'égard de la France.

— Oui, ajouta le maréchal, l'Italie marchera si l'Espagne la précède ; mais je vous dirai à mon tour : Obtenez que l'Italie marche la première et l'Espagne suivrat

Ce ne sont pas les beaux régiments qui nous manquent, pas plus que les canons se chargeant par la culasse.

— Je crois même que vous en avez de prussiens, M. le Maréchal ?

Son air un peu sardonique se rembrunit à ces mots.

Et je suis prêt à reconnaître, la preuve en est dans ma démarche, que votre infanterie est excellente. Je l'ai étudiée plusieurs fois dans mes voyages récents jusqu'en Andalousie, et vos batteries d'artillerie, presque toutes attelées de mules, manœuvrent fort bien. Vous suivant sur ce terrain, je crois que cette armée qui doit rêver combats et gloire, deviendrait notre alliée avec plaisir, et votre trésor embarrassé récemment pour faire face au paiement du prochain coupon de la dette serait vraiment soulagé.

— Mon collègue des finances est rassuré sur ce point ; les recettes sont satisfaisantes, répliqua le maréchal qui se repentit aussitôt de cette confidence : car il était difficile d'admettre la soudaineté de ses ressources, sans les expliquer par une intervention étrangère qui avait devancé mes propositions.

Il était temps de rompre ce long entretien. Je me levai et j'adressai au maréchal Prim ces derniers mots :

« Maréchal, j'emporte de profonds regrets ; vous et l'Espagne les partagerez un jour. J'espère que vous échapperez à la guerre civile sans oser y compter ; car les frontières françaises dégarnies des troupes dont nous avons besoin, ne seront plus surveillées selon votre désir et les carlistes passeront malgré tout. Mais prenez garde que votre futur roi, présent de la Prusse, ne partage le sort de Maximilien. La république eût sauvé l'Espagne comme la France.

— J'ai préféré le rôle de Monck à celui de Cromwell,

me répliqua en souriant le maréchal qui me reconduisit au delà de sa porte ; et jamais la république ne sera en Espagne tant que je vivrai. C'est mon dernier mot. »

Au moment de nous séparer, il fut convenu entre le maréchal et moi que nous étions libres l'un et l'autre de garder le silence sur notre longue conversation ou d'en faire connaître l'exacte contexture dans toute sa sincérité, quand le moment nous paraîtrait favorable.

Je me retirai navré après avoir reçu toutes les protestations amicales du maréchal Prim (1).

Le même jour à midi et demi, comme il a été dit plus haut, s'étaient réunis chez moi à Madrid, les trois chefs du Directoire républicain, MM. Castelar, Figueras et Py Margal, sur le désir de leur quatrième collègue Orense que j'avais vu à Bordeaux, et qui leur avait écrit dans un sens favorable aux intérêts de la France. Notre entretien dérangé subitement par l'apparition dans ma chambre du général Milan del Bosch, ami intime du maréchal Prim, avait donné lieu aux conventions suivantes :

1° Offre loyale par moi au maréchal Prim de la présidence de la République espagnole avec l'appui légal de tous les républicains engagés par leur Directoire.

---

(1) Tout le texte de cet entretien diplomatique fut rédigé séance tenante, le 19 octobre 1870, au sortir du cabinet du maréchal, en présence de M. de Bartoldi, chargé d'affaires de France à Madrid par intérim, et lu par moi-même, en sa présence, aux membres du Directoire républicain, réunis le soir à nouveau à mon hôtel, pour connaître le résultat des négociations.

Comte E. DE KÉRATRY.

2° En cas de refus du maréchal, ...
. . . . . .
en échange de l'envoi immédiat de trois millions en or destinés à la solde des troupes.

M. Martos, devenu ministre plus tard, amené par M. Figueras après l'entretien, assurait la France des sympathies du parti modéré.

M. Gambetta, auquel je demandai le subside convenu, aussitôt après ma rentrée à Tours, où je le mis au courant de la situation, refusa l'envoi des trois millions demandés par le Directoire républicain ; M. Gambetta était jaloux de sauver la France à lui seul, et l'Espagne continua d'assister impassible à nos désastres.

Cte E. DE KÉRATRY.

Madrid, 19 octobre 1870.

FIN.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

RAPPORT A M. DE KÉRATRY

sur les Documents politiques conservés à la Préfecture de police.

MONSIEUR LE PRÉFET,

De concert avec M. le ministre de l'instruction publique, ıs m'avez chargé d'examiner les archives politiques de la Pré-:ure de police, à l'effet de publier les principaux documents se rapportent à l'histoire du Gouvernement déchu. Selon intentions, je devais m'attacher de préférence aux docu-ıts propres à mettre en lumière l'action occulte de ce Gou-ıement, à montrer l'administration de la police intervenant ıs les événements comme agent politique.

:onformément à l'objet de ma mission, je me suis enquis bord du nombre des services qui, en dehors du cabinet du :fet où se concentrent toutes les opérations, ont un carac-e particulièrement politique. A proprement parler, il n'y en u'un, celui que dirigeait M. Lagrange et qui, remis dès le ıcipe entre ses mains, fut créé au lendemain même du coup

d'État. Néanmoins, par l'effet d'une tendance qui s'était imposée à l'ensemble de l'administration, le service de la police municipale, à la tête duquel se trouvait M. Nusse, n'était pas, dans les derniers temps surtout, sans prêter son concours aux opérations de la police politique. J'en dirai autant du service de sûreté générale, réuni il y a une dizaine d'années à la Préfecture de police, et par lequel l'action du préfet, limitée en principe à l'intérieur de Paris et à ses environs, s'exerçait en fait sur toute l'étendue du pays.

L'examen auquel je me suis livré dans ces différents services m'a mis à même de constater la disparition d'un nombre considérable de documents. Il m'a été insinué que, dans le service de la police municipale, des pièces importantes avaient dû disparaître. En ce qui regarde les bureaux de la sûreté générale, le même fait n'a pu m'être attesté, et on ne saurait que le conjecturer. Il n'en est pas de même des services spéciaux dépendant soit du cabinet du préfet, soit de celui de M. Lagrange. De ce côté, ne m'ont manqué ni les déclarations, ni les preuves constatant les destructions opérées.

Chaque jour le préfet de police adressait à l'Empereur un rapport détaillé, dont la matière lui était fournie par les correspondances de ses agents secrets. Cet usage, commencé en 1851, n'a cessé qu'avec l'Empire. Toutes les minutes de ces rapports ont été brûlées. De cette énorme quantité de minutes, il ne reste que quelques pièces sans intérêt qu'on a omis de détruire et qui se rattachent à l'année 1866. Les correspondances secrètes sur lesquelles étaient rédigés ces rapports, ont été de même livrées au feu ; je n'en ai retrouvé que des débris. Ces divers documents n'ont pas été anéantis d'une seule fois, sous l'impression des derniers événements. Outre les destructions qui avaient lieu à des époques à peu près régulières, il en était qu'on effectuait en toute hâte dans certains moments de crise. D'un autre côté, chacun des préfets qui, depuis le 2 décembre 1851, se sont succédé à la tête de l'administration, veillait, en quittant ses fonctions, à ne laisser derrière lui aucune pièce compromettante. Depuis le commencement du mois d'août, le préfet de police, M. Pietri, a été vu, à diverses reprises, jetant au feu des documents dont lui seul connaissait l'objet. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, des pièces furent brûlées

par ses ordres jusqu'à trois heures du matin ; et, le 4 septembre, lui-même en brûlait encore au moment de quitter la Préfecture.

C'est à l'aide d'informations recueillies de divers côtés que j'ai connu ces destructions opérées par le préfet lui-même, ou prescrites par lui dans les bureaux dépendant de son service. Quant aux destructions effectuées dans les bureaux de M. Lagrange, il m'a suffi, pour en être instruit, d'inspecter l'état des localités. Fermés depuis le 4 septembre, ces bureaux furent ouverts en ma présence. Un complet désordre régnait dans les salles. Les armoires, les bibliothèques, les tiroirs des meubles de travail, tout était vide. J'ai découvert sur des rayons une cinquantaine de cartons dont les documents avaient été enlevés. Sur les tables étaient des registres dont les feuillets avaient été détachés. Le parquet était jonché de fragments d'écrits. Les bouches des poêles, les foyers des cheminées regorgeaient de papiers noircis par le feu ou totalement réduits en cendres. Depuis quinze jours, m'a-t-on assuré, M. Lagrange ne cessait de brûler des documents. Des cendres révélatrices, s'élevant par les cheminées, avaient été portées par le vent dans les cours de la Préfecture et jusque sur les toits des maisons voisines. De même que M. Piétri, de même que M. Nusse, M. Lagrange était parti précipitamment de la Préfecture le jour où la République allait être proclamée.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir la gravité de l'accusation que le seul fait de ces destructions constitue à l'égard des hommes qui en ont été les auteurs, et du régime dont ils étaient l'instrument. Les enlèvements de pièces une fois constatés, je procédai à l'examen des documents conservés. Il ne me parut pas nécessaire d'arrêter mes recherches sur les papiers politiques que renferment les bureaux de la police municipale et de la sûreté générale, et qui n'entrent que pour une faible partie dans les archives spéciales ressortissant à ces bureaux. L'importance des destructions opérées dans le cabinet du préfet et dans celui de M. Lagrange m'indiquait de quel côté je devais diriger plus particulièrement mes investigations.

Les archives établies dans ces deux derniers services, et en général toutes les archives politiques de la Préfecture de police, sont réparties en dossiers qui se suivent par ordre alpha-

bétique, et dont chacun concerne soit un individu, soit une affaire déterminée : 111,000 dossiers environ composent la portion d'archives affectées au cabinet du préfet ; ils embrassent la période comprise entre la révolution de 1830 et la fin du second Empire. Les documents conservés dans les bureaux de M. Lagrange sont représentés par 36,000 dossiers, appartenant par leurs dates aux vingt dernières années qui viennent de s'écouler.

Hormis cette distinction que la première de ces deux séries de documents contient des pièces antérieures au régime impérial, les dossiers distribués dans l'une et l'autre série sont d'une nature analogue. Le nombre des dossiers relatifs aux personnes est de beaucoup supérieur à celui des dossiers qui regardent les événements. La même disproportion se remarque dans toutes les archives politiques de la Préfecture de police. Cette particularité est bien dans le caractère d'un régime qui, dépourvu de principes autres que celui de sa propre sécurité, s'est avant tout préoccupé des individualités ou pour s'en servir, ou pour les annuler. Portant d'abord mon examen sur ce genre de dossiers, je constatai que les hommes les plus connus qui ont servi l'Empire, ou n'ont point de dossiers du tout, ou n'en ont que d'insignifiants qui se rapportent à la surveillance protectrice dont ils étaient l'objet. Je me suis de plus rendu compte que lorsqu'une personne, contraire pendant un temps au régime impérial, s'était ensuite décidée à le servir, son dossier se terminait dans le même moment où s'était opérée sa conversion politique. En somme, il n'y a de dossiers que pour les hommes suspectés d'opposition au gouvernement déchu. Légitimistes, orléanistes, républicains de toute nuance, parmi lesquels le signataire du présent rapport a l'honneur d'être compris, se trouvent là étiquetés avec soin, et classés à leurs noms. J'ai parcouru un grand nombre de ces dossiers. Dans aucun je n'ai rencontré d'indications sérieuses dont pût profiter l'histoire. Ils se composent uniquement de notes où, avec les noms, l'âge, le domicile, la profession des individus suspectés, on mentionne leurs actes ou leurs discours. On ne s'y attache point à signaler les mouvements de l'opinion, en vue d'éclairer une politique intelligente qui eût voulu s'appuyer sur le consentement des esprits. En

un mot, on n'y cherche point la vérité, on y constate l'hostilité.

Abordant ensuite les dossiers d'affaires, je m'attachai aux documents dont le titre semblait m'annoncer d'importantes révélations. J'examinai ainsi le contenu d'une quantité notable de cartons classés sous les rubriques : Elections, Réunions publiques, Réunions privées, Réunions électorales, Réunions plébiscitaires, Réunions antiplébiscitaires, Plébiscite, Attentats, Manifestations, Cercles et cafés, Placards et cris séditieux, Banquets, Loges maçonniques, Grèves, Complot de 1870, Sociétés secrètes, Notes à instruire. Pour que le résultat de mon examen fût complet, je réunis aux documents qui dépendaient des bureaux de M. Lagrange ceux que, sur les mêmes matières, contenait le cabinet du préfet. Pas plus dans ces dossiers que dans les autres, je ne rencontrai les indications dont je poursuivais la trace. A la place de correspondances ou de toute autre pièce constatant l'initiative du pouvoir dans les divers événements qui repassaient sous mes yeux, je n'ai vu autre chose que des rapports fournis sur ces sujets par des inspecteurs de police. Dans ces rapports, analogues à ceux que j'avais déjà parcourus, on enregistre, on commente ce qui se dit, ce qui se fait; on signale des individus, on dénonce certains actes, on reproduit certains discours. Mais nul texte précis ne révèle des opérations préméditées par le Gouvernement ou conduites par la police. Les événements y sont racontés sans que la cause intime en soit jamais dévoilée, et l'autorité n'y apparaît que dans un intérêt de surveillance.

D'après cela, on peut conclure ou que les pièces de police trahissant l'initiative du pouvoir dans les affaires politiques ont été supprimées, ou que cette initiative, dans un motif de prudence, n'était point consignée par écrit. Il résulte en effet de mes informations que telle était la double méthode employée par la police impériale : ou on n'écrivait point, ou, si on écrivait, on détruisait les pièces. Le plus ordinairement les instructions se transmettaient verbalement. Concernaient-elles un point éloigné dans l'intérieur de la France, c'étaient des agents, non des correspondances écrites, qui en étaient l'organe. On ne pouvait cependant se soustraire toujours à la nécessité d'écrire. Dans ce cas, aussitôt lus, les documents étaient

anéantis ; et s'il est à croire que, malgré ces précautions, des pièces d'une nature grave ont été conservées jusqu'à ces derniers temps, elles ont dû très-certainement disparaître dans les nombreuses destructions que j'ai signalées.

Ce que je dis des documents politiques peut être dit des documents financiers. 3,000,000 de francs étaient inscrits au budget pour les fonds secrets de la police impériale. Sur cett somme, 600,000 francs étaient alloués au préfet pour les besoins de sa propre administration. L'emploi de ces fonds, s'il eût été enregistré, eût fourni des renseignements précieux. Mais aucune trace n'en était conservée dans la comptabilité administrative. Le préfet était uniquement tenu à un compte personnel vis-à-vis du ministre de l'intérieur; et s'il avait gardé par-devers lui des notes sur cet objet, il n'est pas douteux qu'au dernier moment il ait dû les détruire.

Outre les divers documents que je viens de mentionner, j'ai eu entre les mains des pièces de correspondance émanées d'agents secrets, lesquelles faisaient partie de résidus qu'on avais omis d'anéantir. Dans ces correspondances, comme dans les documents précédents, il est beaucoup plus question des faits relatifs aux personnes que des événements intéressant la politique générale. En tout cas, rien n'y trahit la pensée occulte à laquelle obéissaient ces agents et qui leur dictait l'ensemble de leurs opérations. Il paraît qu'ils avaient ordre de ne rien dire, en leur correspondance, des instructions qu'ils avaient reçues, et de rédiger leurs rapports sur les affaires qu'ils conduisaient eux-mêmes, comme s'ils n'en eussent été que les témoins attentifs. Ces agents qui, tout en servant la police, étaient l'objet de sa surveillance, ont aussi leurs dossiers, lesquels sont étiquetés à des chiffres convenus, à des initiales, ou à des noms d'emprunt. Peut-être eussé-je trouvé, dans les pièces qui les concernent, d'utiles révélations. Mais je me suis rendu compte, après de minutieuses recherches, que tous ces dossiers avaient été enlevés.

Je ne saurais trop insister sur cette absence de pièces constatée et qui provient, ainsi que je l'ai dit, soit de destructions opérées après coup, soit du soin de substituer, autant que faire se pouvait, les instructions verbales aux instructions écrites. Les personnes étrangères à l'administration de la police sont

disposées à croire qu'en pénétrant dans ses archives, on rencontrera des éclaircissements inattendus sur les points obscurs de l'histoire. En ce qui concerne le Gouvernement impérial, j'ai eu moi-même cette illusion qu'a dissipée la lecture des documents. Cette lecture m'a convaincu que les textes propres à révéler le point de départ et la conduite intime des événements font absolument défaut. Je suis ainsi conduit à déclarer que les documents politiques de la Préfecture de police n'offrent point matière à une publication qui eût montré, de 1851 à 1870, l'action du Gouvernement se traduisant, dans la direction des affaires, par l'impulsion de la police. Toutefois mes recherches m'ont amené, sur ce point, à un ensemble de convictions que je ne crois pas inutile de signaler ici.

L'opinion publique, dans ces dernières années, a reproché à la police impériale d'être elle-même l'instigatrice de manœuvres dont, à diverses reprises, les citoyens ont porté tout à la fois la responsabilité et la peine. J'affirme, sans crainte d'être sérieusement démenti, qu'elle ne s'est pas trompée. A défaut de documents précis, la fuite hâtive de quatre ou cinq des plus hauts fonctionnaires de la Préfecture de police, alors que tous les autres demeuraient à leur poste, la destruction d'une quantité énorme de pièces, l'absence caractéristique des instructions écrites, suffiraient pour donner un poids considérable à mon affirmation. En quoi consistaient ces manœuvres, comment étaient-elles dirigées, à quel but tendaient-elles? Voilà sur quoi j'ai acquis une conviction, produite en mon esprit tant par une impression générale, née de la lecture des documents, que par les indications fugitives des textes et les diverses enquêtes auxquelles je me suis livré.

Ces manœuvres — je parle des plus graves — consistaient à fausser l'opinion au moyen d'événements créés ou dénaturés par des agents spéciaux. Ces agents, qu'en langage de police on appelle *indicateurs*, sont ces mêmes hommes que j'ai déjà eu occasion de mentionner sous le nom d'agents secrets. Ils ne doivent être confondus ni avec les surveillants dont la mission légale est de maintenir l'ordre dans la rue, ni avec les inspecteurs chargés de recueillir les informations qui intéressent la sécurité publique. Connus seulement de quelques hauts fonctionnaires de la police, ne se connaissant pas entre eux, protégés

dans toutes leurs démarches par un mystère impénétrable, ces agents s'insinuent, à des titres divers, dans toutes les classes de la société, et là, captant la confiance des personnes qu'ils fréquentent, écoutant leurs projets, leurs idées les plus intimes, adressent ensuite sur ce qu'ils savent des rapports à la police, qui en prend note et compose des dossiers. Payés selon la condition sociale à laquelle ils appartiennent, selon aussi l'importance des affaires qu'ils opèrent, ces agents sont répandus non-seulement à Paris, mais dans l'intérieur de la France, et jusqu'à l'étranger.

L'emploi de ces agents est depuis longtemps dans les traditions monarchiques. Si la police impériale se fût uniquement servie de ses *indicateurs* comme d'un moyen de surveillance, ce moyen, si honteux qu'il soit, ne saurait lui être particulièrement reproché. Mais elle a usé de ces hommes pour provoquer des événements graves qui n'auraient pas eu lieu sans leur intervention. Pour tout dire, ces agents, sous l'impulsion occulte de la police, devenaient, en des mesures diverses, des instigateurs de grèves, des promoteurs de sociétés secrètes, des fabricateurs d'émeutes, des provocateurs de complots. Ainsi, pour citer un exemple, une réunion intime avait lieu entre quelques personnes, qui échangeaient leurs regrets et leurs espérances sur les affaires du jour. Un indicateur, conduit là à un titre quelconque, dénonçait la réunion. Sur les instructions qu'il recevait, il grossissait le cercle où il était admis. Il introduisait, en qualité de coreligionnaires, quelques personnes dont il connaissait les opinions excessives. Par l'exagération de ses discours, il déterminait une exagération semblable dans les discours des assistants. Peu à peu des projets se formulaient, inspirés ou dictés par l'agent. Parfois un second agent, inconnu du premier, intervenait, sans qu'il le sût, pour coopérer au même but. Des projets on passait à des semblants de préparatifs. Les rapports des deux agents, joints à ceux d'inspecteurs de police qui, sans être dans la confidence, étaient envoyés en vedettes dans le voisinage, composaient par degrés un dossier volumineux. Bref, d'une réunion intime et d'abord inoffensive, on arrivait à faire une société secrète, un rendez-vous de complot. Aussitôt que les preuves étaient regardées comme suffisantes, le complot était ouvertement dénoncé par la police. On

procédait à des arrestations, la justice était saisie, et des condamnations étaient enfin prononcées.

Avec ces indicateurs, on avait aussi les ressources du *cabinet noir*, qui, malgré les dénégations publiques dont il a été l'objet, n'a cessé d'exister jusqu'en ces derniers temps, et au service duquel étaient affectés deux fonctionnaires spéciaux relevant du préfet de police. A l'aide des lettres ouvertes, dont on prenait copie, on connaissait certaines tendances, certains projets, que des agents secrets recevaient ordre de suivre et de développer. Quelquefois c'était un misérable qui, pour une somme d'argent, trahissant des amis, dénonçait un dessein à peine formé, une tentative incomplète. Façonné par la police, de délateur il devenait provocateur ; et l'affaire, entre ses mains, prenait un caractère de gravité qu'elle n'avait pas d'abord. Quand une affaire, ainsi créée ou grossie par ces divers moyens, ne constituait pas un corps suffisant au point de vue de l'accusation, on en cherchait une seconde, une troisième ; on établissait un lien factice entre toutes ces affaires, et leur ensemble fournissait à la fin la matière d'un procès. Ainsi est-il arrivé, à peu de chose près, pour le dernier complot qui s'est dénoué devant la haute cour de Blois. Et, pour le dire en passant, il ne faudrait pas croire que ces agents provocateurs eussent toujours de leur conduite le prix qu'ils espéraient. Si l'on en payait quelques-uns, il en était qu'on laissait condamner en dépit de leurs services. L'un d'eux, dont le nom m'a été révélé, se voyant entraîner dans la honte plus loin qu'il n'eût voulu, se sentit pris de remords et se donna la mort.

On conçoit que je ne puis fournir la preuve écrite de ce genre de manœuvres. De pareilles traces, à supposer qu'elles aient jamais existé, ne se conservent pas. Mais, à défaut de preuve écrite, on peut se procurer la preuve testimoniale. Si on procède à une nouvelle enquête légale, si on interroge, avec divers fonctionnaires de la police politique, non-seulement les hommes engagés, à titre d'accusés, dans les dernières affaires, mais les magistrats qui ont été chargés de l'instruction des procès, on mettra en toute évidence les tristes faits que je rapporte ici. Je sais, par des preuves de ce genre, que l'affaire du cimetière Montmartre est une affaire provoquée. Je sais de même que les émeutes de juin 1869 et de février 1870

sont des émeutes fabriquées. Des misérables, recrutés par la police, et même des agents spéciaux attachés à son service, ont été les auteurs de ces insurrections plus bruyantes que sérieuses. Les *blousiers* étaient des hommes soldés.

En somme, il résulte de tous les indices que j'ai pu rassembler qu'hormis le complot d'Orsini et celui de la Villette, toutes les affaires séditieuses des dix dernières années ont été provoquées ou développées par la police, et que, sans l'intervention de celle-ci, ou elles n'eussent pas eu lieu ou elles n'eussent point produit d'éclat. A quoi tendait ce système de provocations? On ne voulait pas seulement, par l'appel violent des passions politiques, amener les ennemis du gouvernement impérial à se trahir eux-mêmes, afin de les saisir plus sûrement. Ces manœuvres se rattachaient à une idée plus profonde. On voulait effrayer l'opinion, et, en lui imprimant par la peur une direction factice, l'attacher plus solidement au régime établi. Le complot artificiel qui a précédé le plébiscite, et dont la relation, exagérée à dessein, a été colportée dans les campagnes, n'a pas eu d'autre but que d'accumuler les votes. N'était-ce pas une méthode analogue que suivait M. Rouher en évoquant sans cesse devant la Chambre les terreurs du spectre rouge? La police ne faisait que mettre en pratique les discours du ministre d'État.

De ce que les manœuvres de la police se rattachaient à un système dont M. Rouher était publiquement l'éloquent interprète, cela veut-il dire que les ministres et l'Empereur lui-même étaient avertis de ces manœuvres et les encourageaient? Je ne sais; je ne possède aucune preuve, et je n'ai même à cet égard aucune opinion faite. Je ne saurais même affirmer que le préfet de police en fût toujours le premier instigateur. Plusieurs assurément sont coupables, les uns comme conseillers, les autres comme auteurs. Je ne veux point me constituer ici juge des personnalités. Je raconte les événements tels qu'il m'a été donné de les comprendre, et un mécanisme général tel qu'il m'a été dévoilé. Une enquête judiciaire, si on se décide à la faire, attribuera à chacun la part qui lui incombe. Ce qui est certain, c'est que dans les sphères obscures de la police politique, comme dans certaines parties hautes du Gouvernement, on croyait qu'une bataille dans la rue conso-

liderait la dynastie ; et, en arrêtant M. Rochefort au commencement de cette année, il ne paraît pas qu'on ait eu d'autre but.

Il ressort de ces considérations que le régime impérial, régime bâtard s'il en fût, et qui ne répondait à aucun principe justifiable aux yeux de la raison, n'était pas seulement, comme on l'a souvent dit, un régime d'expédients, mais un un régime de complots. Il cherchait à vivre de ce qui lui avait donné naissance. Dans l'appréhension constante d'une révolution intérieure, il était toujours en éveil pour la prévenir ; et il cherchait à la prévenir en conspirant lui-même. Au milieu de tous ces mêmes complots que lui machinait sa police, il en disposait un plus vaste. Il préparait un coup d'État. Le succès du premier lui était un encouragement à en opérer un second. J'ai trouvé une liste toute faite des citoyens qu'on devait, de même que la première fois, arrêter en une nuit. Cette liste, dressée après l'attentat d'Orsini, a été tenue à jour jusque vers la fin de 1869. Conservée dans le cabinet de M. Lagrange, elle était de temps à autre portée au cabinet du préfet, qui la demandait aux heures de crise politique. On la revoyait alors avec soin ; on effaçait les noms des personnes décédées ; on retirait ceux des individus qui, après avoir inspiré des craintes au Gouvernement, s'étaient donnés à lui. On rencontre avec surprise dans cette liste des hommes les plus opposés entre eux par leurs opinions politiques et leur condition sociale, non-seulement des orléanistes avec des légitimistes et des républicains, mais des ultramontains et des libres penseurs, des sénateurs, des députés, des savants, des médecins, des journalistes, des artisans. Ces noms ne représentaient d'ailleurs qu'un noyau principal, autour duquel on eût, le moment venu, rassemblé d'autres noms. C'est à onze ou douze cents que devait monter, paraît-il, le chiffre des arrestations. Si le travail régulier de révision, dont cette cette liste était l'objet, a été interrompu dans les derniers mois de 1869, c'est que les élections de cette année et les différents événements qui leur ont succédé ont donné à la police impériale d'autres préoccupations, ou lui ont suggéré peut-être d'autres moyens d'action. C'est par la reproduction de cette liste que je me propose de terminer ce rapport. J'ai eu soin de rétablir les noms qui avaient été retirés tant pour motif de décès que pour cause de

conversion politique. On retrouvera les noms de plusieurs des citoyens qui avaient déjà été les victimes du premier coup d'État. Il est utile d'ajouter que, parmi les personnes inscrites sur ce tableau de proscription, il en est qui, dévouées secrètement à l'Empire malgré une apparente hostilité, auraient été arrêtées effectivement, mais relâchées huit jours après.

Félix Rocquain,

archiviste aux archives nationales,
délégué pour l'examen des documents
politiques de la Préfecture de police.

LISTE DES SUSPECTS (1).

ADAM, marchand de vins.
ADINE, clerc d'huissier.
ALBERT, ancien représentant.
AMETTE, corroyeur.
ANCEL, député.
ANDRAL, avocat.
ANSART, pharmacien.
ARAGO (Emmanuel).
ARAGO (Etienne).
ARMAND, peintre en décors.
ARNAUD (de l'Ariége), ancien représentant.
ASSELINE, père, ancien secrétaire de la reine Marie-Amélie.
ASSELINE, fils.
ASSELINE (Louis), journaliste.
ASSOLANT (Alfred), homme de lettres.
AUBERT, mécanicien.
AUZIÈRES, commis en dentelles.
AVRIL.

BAC (Théodore), avocat.
BACHELET.
BAFFET, tourneur en bois.
BAJIEU (de), ancien colonel.
BALLARD, journalier.
BANDSEPT, ancien représentant.
BARANTE (de).

(1) Cette dénomination de suspects a été placée par moi en tête de la liste, pour en désigner le sens. (*Note de l'auteur.*)

BARDOT, cordonnier.
BARON, tailleur.
BAROUIN, ébéniste.
BARTHÉLEMY (Léon de).
BARTHÉLEMY, fabricant de papiers peints.
BASSET, homme de lettres.
BASTIDE (Jules).
BAVARD, propriétaire.
BAYARD, graveur.
BAZE, ancien représentant.
BECHET, typographe.
BEDEAU, général.
BÉDOLLIÈRE (de la), journaliste.
BELLANGER, cloutier.
BELLEVAL (vicomte de).
BELLIN, ancien représentant.
BELUZE, administrateur du Crédit au travail.
BERNARD, dit MARTIN-BERNARD, ancien représentant.
BERTHE, clerc d'avoué.
BERRYER, avocat.
BESLAY (Charles), ingénieur.
BETHMONT, député.
BIESTA, ex-directeur du Comptoir d'escompte.
BILLOT-LEJEUNE, teinturier.
BIXIO, ancien ministre.
BLANC (J.-J.), journaliste.
BLANQUI.
BLAZE DE BURY, littérateur.
BOCHER, ancien préfet, administrateur des biens de la famille d'Orléans.
BOISON, ouvrier en pianos.
BONALD (Charles de).
BOQUET (Camille), avocat.
BORDAGE.
BOSSELET, homme de lettres.
BOUHIER DE L'ECLUZE, homme de lettres.
BOUTTENOT, mécanicien.
BRANCAS (duc de).
BRAME (Jules), député.

BREYSSE, statuaire.
BRIOSNE.
BRISSAC (Emmanuel de).
BRISSAC (Fernand de).
BRISSON (Henri), avocat.
BROGLIE (prince de).
BROGLIE (duc de).
BUETTE, mécanicien.
BURET, mécanicien.
BURLUREAU, ancien journaliste.
BURNICHON, courtier en marchandises.
BUSSIÈRES (comte de).
CARNOT, député.
CARON.
CASSE (Germain).
CASTANIÉ.
CATTIAUX, médecin.
CASAVANT, professeur.
CHABRIÉ, teinturier.
CHAILLOT, modeleur.
CHALLEMEL-LACOUR, homme de lettres.
CHANGARNIER, général.
CHARDON, instituteur.
CHASSIN (Ch.-L.), journaliste.
CHAUDEY, avocat.
CHESNEAU, bonnetier.
CLAMAGERAN, avocat.
CLÉMENCEAU, médecin.
CLOSMADEUC, ancien avoué.
CLUSERET (le général).
COCHIN (Augustin), de l'Institut.
COLFAVRU, avocat.
COLLIN, propriétaire.
COMBES, lithographe.
CORBON, ancien représentant.
CRÉMIEUX, ancien ministre.
CREVAT, courtier.
CURÉ, député.
CUVILLIER-FLEURY, de l'Académie française.

D'ALTON-SHÉE, ancien pair de France.
DAMAS (comte de).
DARIMON (Alfred), député.
DARU (comte).
DEGOUSÉE, père et fils, ingénieurs.
DELESCLUZE (Charles), journaliste.
DELESTRE, artiste peintre.
DELORD (Taxile), journaliste.
DELPRAT, avocat.
DESCHANEL (Emile), homme de lettres.
DEREIMS, propriétaire.
D'ESCUNS.
DESMARES, avocat.
DESPOIS (Eugène), homme de lettres.
DORÉ, chimiste.
DRÉO, avocat.
DREVET, homme de lettres.
DUBOIS, menuisier.
DUBOIS, ouvrier en papiers peints.
DUBOIS, serrurier.
DUBOY, avocat.
DUCAMP (Maxime), homme de lettres.
DUCHATEL (comte), ancien ministre.
DUFAURE, ancien ministre.
DUCROCQ (Jules), étudiant.
DUJARRIER, graveur.
DURIER (Emile), avocat.
DUROST, fabricant d'appareils à gaz.
DUVERGIER DE HAURANNE, publiciste.
DUVERNOIS (Clément), journaliste.

ESPOUY.
ESTANCELIN, ancien représentant.
ETCHEGOYEN.

FALLOUX (comte de), ancien ministre.
FAVELIER, bijoutier.
FAVRE (Jules), député.

FAVRE (François), journaliste.
FENET, avocat.
FERMÉ (Albert), homme de lettres.
FERRY (Jules), avocat.
FEUILLADE-CHAUVIN.
FLEURY, ex-représentant.
FLOQUET (Charles), avocat.
FOMBERTEAUX, comptable.
FORCADE (Eugène de), publiciste.
FORESTIER, ancien colonel de la garde nationale.
FRANÇOIS, dit GRAND-FRANÇOIS.
FRIBOURG, dessinateur.
FURET, architecte.

GANESCO (Grégory), journaliste.
GANIDEL, bandagiste.
GARNIER-PAGÈS, ancien représentant.
GARRIDO-FERNANDO.
GÉNIE, ancien secrétaire de M. Guizot.
GÉNIN, fabricant de boutons.
GENTON, sculpteur.
GÉRARD (Onésime), avocat.
GERVAIS, de Caen.
GLAIS-BIZOIN, député.
GOUDOUNÈCHE, journaliste.
GOUY-D'ARSY (comte de).
GOUY-D'ARSY (vicomte de).
GRANDMÉNIL.
GRANDPIERRE, ciseleur.
GREPPO, ancien représentant.
GRILLEIT, avocat.
GROS, marchand de chiffons.
GUÉROULT, député.
GUINARD, ex représentant, ancien colonel de la garde nationale.
GUIZOT, ancien ministre.

HARCOURT (marquis d'), ancien pair de France.

HAUSSONVILLE (comte d').
HAVIN, député.
HÉBRARD, journaliste.
HÉNON, député.
HÉRISSON, avocat.
HÉROLD, avocat.
HERZOG, ébéniste.
HIBBACK, ébéniste.
HIBRUIT, journaliste.
HIGONNET, architecte.
HINGRAY, ancien représentant.
HODÉ, médecin.
HUBBART, avocat.
HUET, journaliste.

ISAMBERT (Gustave), journaliste.
JACQUIN, mécanicien.
JOBBÉ-DUVAL, artiste peintre.
JOIGNEAUX, ancien représentant.
JOURDAN (Louis), journaliste.
JOZON (Paul).

KELLER, député.
KOLB-BERNARD, député.

LABBÉ (Jules), journaliste.
LABÉLONIE, pharmacien.
LABOULIE, avocat.
LA FERRONNAYS (comte de).
LA FERTÉ-MEUN (marquis de).
LAMORICIÈRE (de), général.
LAPIERRE, ancier officier.
LA ROCHEFOUCAULD (Stanislas, comte de).
LA ROCHEFOUCAULD (Louis, duc de).
LA ROCHEFOUCAULD (Sosthènes, vicomte de).
LASTEYRIE (Ferdinand de).
LASTEYRIE (Jules de).
LAURENT-PICHAT, homme de lettres.

LAURIER, avocat.
LAVALETTE (Adrien de), journaliste.
LEBRETON (Louis), cordonnier.
LEFAY, artiste musicien.
LEGRÉ, tailleur.
LEGUEVEL.
LEFLÔ, général.
LEFORT (Henri), journaliste.
LEMERCIER (Anatole, vicomte).
LESCURE, homme de lettres.
LÉVIS (duc de).
LEVRAULT, corroyeur.
LÉVY (Armand), homme de lettres.
LIREUX (Auguste), homme de lettres.
LONGUET (Charles).
LUCHET (Auguste), journaliste.

MAILLARD.
MAISON (Emile), homme de lettres.
MALAC (de), propriétaire.
MALAPERT, avocat.
MALARMET, monteur en bronze.
MALESPINE, journaliste.
MALLEVILLE (Léon de), avocat.
MARCHADIER, ébéniste.
MARIAIS, cordonnier.
MARTIN (Henri), historien.
MELUN (vicomte de).
MÉRODE (comte de).
MIOT, ancien représentant.
MONTALEMBERT (comte de).
MONTESQUIOU (Anatole de).
MONTGUYON (comte de).
MONTI DE REZÉ.
MORIN (Frédéric), journaliste.
MORNAND (Félix), littérateur.
MORTIMER-TERNAUX, ancien député.
MURAT, mécanicien.

MURAT, bijoutier.
NEFFTZER, journaliste.
NETTEMENT (Alfred), homme de lettres.
NIEMANN, sculpteur.
NOEL, dit NOEL PARFAIT, homme de lettres.

ODILON BARROT, ancien représentant.
OLLIVIER (Emile).
O'REILLY, teneur de livres.
OUDINOT, duc de Reggio.

PEAUGER.
PELLETAN, député.
PERDIGUIER (Agricol).
PESSARD (Hector), journaliste.
PEYRAT, journaliste.
PICARD (Ernest), député.
PILLETTE.
PINEL-GRANDCHAMP.
PLÉE (Léon), journaliste.
PLICHON, député.
PONCET, instituteur.
PONNAT (de), homme de lettres.
POUJOULAT, homme de lettres.
PRÉVOST-PARADOL, publiciste.
PROTOT (Eugène), avocat.
PRUDHOMME, fabricant de moulures.
PYAT (Félix).

QUIGNOT, tailleur.

RANC (Arthur), journaliste.
RASPAIL (Emile).
RASPAIL (Eugène).
RECLUS (Elie), homme de lettres.
RECLUS (Elisée), voyageur de commerce.
RECURT, médecin.

RÉMUSAT (comte de).
REY (Aristide), étudiant.
RIANCEY (Henri de).
ROGER DU NORD (comte).
ROUET (Alexandre), ancien représentant.
ROUSSELLE (André), avocat.

SABATIER, sténographe.
SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.
SAURIAC.
SÉGUR-D'AGUESSEAU (comte de).
SENIQUE, mouleur.
SIMON (Jules), député.
SIRUGUE (Victor).
SIX (Théodore).
SOLLIER, ouvrier opticien.
SOYER, cordier.
SURVILLE (comte de).

TAULE, médecin.
TASSIN (Ferdinand).
THIERS, député.
TILLEUL, homme de lettres.
TIPHAINE.
TRIDON (Gustave).

VALLÈS (Jules), homme de lettres.
VERMOREL, journaliste.
VEUILLOT (Louis), journaliste.
VEUILLOT (Eugène), journaliste.
VIARD (Jules), homme de lettres.
VIDAL, tailleur de limes.
VILLEMAIN, ancien ministre.
VILLEMESSANT, journaliste.
VILLENEUVE, médecin.
VILLIAUMÉ, publiciste.
VINDRICK.
VOGUÉ (marquis de).

WAILLY (de), homme de lettres.
WATRIPON (Antoine).
WEISS (J.-J.), journaliste.
WILLIAMS (Louis, dit), artiste peintre.

ANNEXE N° 2.

INVENTAIRE GÉNÉRAL

des papiers trouvés dans les bureaux de M. Lagrange, commissaire de police spécial et chef du service politique à la Préfecture de police.

Le douze septembre mil huit cent-soixante-dix, je soussigné, muni d'une délégation de M. le préfet de police, accompagné de M. Collet, sous-chef au bureau du cabinet, et d'un garçon de bureau, j'ai pénétré dans les bureaux de M. Lagrange, lesquels étaient fermés depuis le 4 septembre.

Un grand désordre régnait dans les salles. Dans les divers bureaux, et jusque dans les couloirs, j'ai trouvé des cendres de papiers brûlés ; dans certains endroits, ces cendres étaient amassées par monceau. Après avoir constaté ces signes de désordre et de destruction, j'ai procédé à un examen attentif des papiers laissés dans les bureaux.

1° Bureau ou cabinet de M. Lagrange.

Hormis des brochures, quelques livres, des journaux et du papier blanc, je ne trouvai rien dans ce bureau. Les tiroirs des tables de travail, les casiers, tout était vide. Il était évident que partout les papiers avaient été enlevés, et il y a lieu de

croire que c'étaient ces papiers dont les cendres remplissaient la cheminée.

J'ai découvert toutefois, oubliées au fond d'un tiroir, trois pièces qui ne sont pas sans intérêt et que j'ai mises dans un carton spécial. Deux de ces notes sont des pièces de dépenses se rattachant l'une aux agents secrets (avril 1867), l'autre à l'affaire de Blois (août 1870); la troisième est une lettre du général Soumain. Ces trois notes ont été remises à M. le préfet.

2° Bureau du secrétariat.

Même observation que pour le bureau précédent. Livres, agendas, brochures, journaux. Quant aux papiers d'administration, ils étaient en très-petit nombre. Dans une armoire, j'ai compté trente et un cartons dont les documents avaient été enlevés pour être, sans nul doute, brûlés ensuite. Il paraît que ces cartons contenaient des correspondances d'agents secrets.

Sur des rayons, j'ai compté huit cartons, les uns vides, les autres ne contenant que du papier blanc, quelques-uns renfermant des pièces insignifiantes avec des lettres personnelles à M. Lagrange.

J'ai trouvé plusieurs registres, qu'on peut désigner comme il suit :

1 registre : enregistrement des notes du cabinet du 18 avril 1859 au 31 décembre 1869.
1 — idem de janvier à septembre 1870.
1 — coupure de journaux.
1 — répertoire alphabétique de républicains français.
1 — — — — des démocrates italiens.
3 — réunions publiques.
2 — inscriptions de notes.

Plus une boîte à fiches nominatives des orateurs de réunions publiques.

Enfin, quelques cahiers contenant des listes de noms et une boîte à fiches nominatives, le tout se rattachant à un coup d'Etat en permanence depuis 1858 et dont le travail a été tenu à jour jusqu'en 1869. Ces cahiers et ces fiches ont été réunis dans un carton qu'on a scellé et remis à M. le préfet.

3° Bureau d'ordre.

J'ai constaté dans ce bureau l'existence de 221 cartons, contenant 35,898 dossiers. Les dossiers se suivent par ordre numérique de 1 à 35,898. Sur chaque carton, sont inscrits les numéros des dossiers qu'il renferme.

De ces cartons, sept ne sont pas placés à leur ordre numérique et ont été mis à la fin de la série, à cause du volume trop considérable de leurs dossiers.

Plus 17 cartons, non numérotés, et relatifs à des matières diverses :

2	cartons	relatifs aux	sociétés secrètes.
5	—	—	réunions publiques.
1	—	—	réunions privées.
1	—	—	réunions électorales de 1869.
1	—	—	plébiscite de 1870.
1	—	—	complots de 1870.
1	—	—	attentats.
5	—	—	secours.

Plus 1 carton où j'ai placé diverses pièces que j'ai trouvées sur les tables, telles que : *manifestations* de 1870, questions ouvrières, etc...

Outre ces cartons, j'ai trouvé :

144 boîtes de fiches nominatives renvoyant aux 221 cartons numérotés ;

15 autres boîtes à fiches renvoyant aussi à ces cartons, mais spéciales pour les démocrates italiens.

Enfin 7 boîtes de fiches nominatives pour femmes.

4° Bureau de poste.

Ce bureau, où résidaient environ trente inspecteurs de police, ne renfermait aucun papier se rattachant au service administratif.

Paris, ce 3 octobre 1870.

FÉLIX ROCQUAIN,

archiviste aux archives nationales, délégué pour l'examen des documents politiques de la Préfecture de police.

ANNEXE N° 3.

Pour donner une idée de l'importance du service dont disposait M. Lagrange, simple commissaire de police spécial, il suffit de dire que le montant du dernier bordereau, signé de sa main, et arrêté au 31 août 1870, s'élevait à 17,156 fr. répartis entre 62 agents secrets, opérant à Paris, à Londres, à Turin, en Allemagne, dans l'usine Cail, et aux différentes gares de chemins de fer dans la capitale, et désignés pour la plupart par des pseudonymes ou des initiales.

ANNEXE N° 4.

COPIE DE LA NOTE

remise à la caisse par M. Piétri, pour février 1858.

Services politiques.		fr. 27,000
Service spécial des postes (Bertin).		800
Service de l'estampillage.		655
Frais d'un service exceptionnel de permanence et de sûreté sur les promenades et lieux fréquentés par LL. MM.		
Service Xavier	1,924	359
Henricq		604
Lagrange		838
Demarquay		123
Au chef de la police municipale, pour des agents à Londres.		1,800
A l'officier de paix Lagrange, pour des agents à Londres.		2,000
A M. Nusse, contrôleur des services de la Préfecture, pour des agents à Londres.		2,500
A X..., envoyé par M. de Persigny		1,100

Au sieur B., venu de Londres et que l'Empereur m'a envoyé.	1,250
Au consul de Trieste, pour M.	1,020
Brigade du château (M. Hyrvoix).	5,112
Ensemble.	fr. 45,161
Moins la subvention. . .	25,000
Réclamé au ministre. . .	20,161

Prière de remettre à Balestrino
les 1,800 francs avancés.

Dans la lettre au ministre, le premier article se divise ainsi :

Agents royalistes.	4,643 55	27,000 fr.
Agents orléanistes (1). . . .	7,366 40	
Agents révolutionnaires. . .	8,547 25	
Agents étrangers.	6,442 80	

(1) Cette note jette un certain jour sur la crainte qu'inspiraient les princes d'Orléans à la police impériale. Et pourtant on a le droit de s'étonner d'un tel gaspillage des finances, quand on se rappelle qu'en 1870 le ministre de la justice, M. Ollivier, mis publiquement en demeure par M. de Kératry, alors député, d'établir si la famille d'Orléans avait jamais conspiré directement ou indirectement, garde le silence le plus complet sur ce point.

Elle révèle aussi les différentes polices qui fonctionnaient.

(*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 5.

Mon cher Préfet,

Je désirerais avoir une copie de votre rapport sur la réorganisation des services de la Police, afin de prendre promptement une résolution.

Vous devriez en expédier aujourd'hui même un duplicata à M. Jules Ferry pour fixer son opinion.

Bien à vous de cœur,

L. GAMBETTA.

P. S. Activez l'envoi des dossiers que je vous ai fait réclamer en communication.

Le 26 septembre 1870.

ANNEXE N° 5 (*bis.*)

JOURNAL OFFICIEL

de la République française.

Jeudi 6 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale a reçu du préfet de police le rapport suivant :

Rapport au Gouvernement de la défense nationale sur la suppression de la Préfecture de police.

La révolution qui s'est accomplie à Paris dans la journée du 4 septembre présente ce caractère que n'avait présenté avant elle aucune révolution dans aucun pays ; c'est que, ni dans la capitale, où elle a eu sa première origine, ni dans les provinces, qui y ont adhéré avec un unanime enthousiasme, elle n'a fait verser une seule goutte de sang. L'absence absolue de résistance chez les agents du gouvernement déchu, la modération dans la victoire du peuple qui a reconquis ses droits, telle est la cause de ce phénomène jusque-là sans exemple, et qui peut être considéré comme le point du départ d'une ère nouvelle dans la vie politique de notre pays. On peut ajouter, à l'honneur du Gouvernement de la défense nationale, que, con-

sacrant tous ses efforts à l'affranchissement du pays, il a rompu sans retour avec les mesquines traditions de vengeance pratiquées par tous les gouvernements qui l'ont précédé, sans exception, et qu'il n'a pas attenté à la liberté d'un seul citoyen pour une cause purement politique. Il lui a suffi que les hommes du passé, assurant leur sécurité personnelle par un exil volontaire, aient fait disparaître tout danger de réaction contre le régime nouveau ; et il s'est réjoui de cette absence qui lui permet de consacrer toutes ses forces au salut de la patrie et à l'expulsion de l'étranger.

Dans ces circonstances, où la guerre nationale doit être la plus constante préoccupation du Gouvernement, le préfet de police, qui a reçu la mission de veiller sur la tranquillité du pays et plus spécialement sur celle de la capitale, s'est demandé s'il était opportun de laisser subsister, à côté des ministres dirigeants, une institution d'un caractère spécial, complexe, touchant à toutes les branches gouvernementales, instrument admirable d'ordre entre des mains honnêtes, d'oppression entre des mains disposées à en abuser : nous voulons parler de la Préfecture de police.

Créée par le Consulat, consolidée par le premier Empire, fortifiée par le second, la préfecture de police est un des rouages les plus importants de cette centralisation excessive que l'Europe ne doit plus nous envier. Son existence, impérieusement nécessaire sous un gouvernement personnel, semble incompatible avec les institutions que la France est appelée à se donner; et il a paru au préfet de police que le moment était venu pour le pouvoir de briser volontairement entre ses mains cette arme terrible, dont ses prédécesseurs ont tant abusé.

Pour apprécier l'opportunité de cette mesure, quelques mots sont nécessaires sur l'origine de la Préfecture de police, ses attributions actuelles, son rôle sous le dernier Gouvernement. Il est indispensable aussi d'étudier les moyens par lesquels on pourra la remplacer.

Les attributions du préfet de police ont été déterminées par l'arrêté du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800), qui est la base fondamentale de l'état actuel. Diverses prescriptions légales ont légèrement restreint ou étendu le rôle de ce fonctionnaire; mais aucune, y compris la loi du 15 mai 1853, qui étend ses

pouvoirs au département de la Seine et à certaines communes de Seine-et-Oise, n'a sérieusement modifié leur nature ou leur étendue.

C'est donc dans ce document originaire qu'il y a lieu d'étudier les attributions du préfet de police.

Ces attributions peuvent se classer sous trois chefs distincts :

1° *Police judiciaire*, comprenant la recherche des délits et crimes, les arrestations, expulsions, surveillance des condamnés, contraventions aux règlements de police administrative;

2° *Police administrative*, comprenant l'organisation, la direction et la vérification d'un certain nombre de services publics, prisons, maisons de détention et de correction, établissements d'aliénés, navigation, approvisionnements, voie publique, etc. ;

3° *Police politique*, comprenant les affaires politiques et de sûreté générale, la surveillance des associations secrètes, des complots, des réfugiés politiques, des élections, des archives politiques, des fameux dossiers dont l'opinion se préoccupe en ce moment, etc., etc.

Ces attributions, dans les différents départements français, ressortissent aux divers ministères auxquels elles se rattachent, et, quels que soient les prétextes mis en avant à diverses époques pour justifier leur concentration dans la même main, en ce qui concerne le département de la Seine, on peut affirmer que la raison de cette concentration n'a jamais rien eu de commun avec l'intérêt public.

Au moment où le premier consul rêvait déjà ce pouvoir gigantesque sous les ruines duquel il devait succomber, il comprit que la possession de Paris entraînait la possession de la France, et il créa la Préfecture de police, englobant dans la main d'un seul homme, instrument dévoué des volontés du maître, tous les intérêts matériels et moraux de l'immense capitale.

Comme moyen d'investigations et de surveillance, il lui donna la police administrative, enlevée à la municipalité; comme moyen d'action et de répression, il lui donna la police judiciaire, enlevée à la magistrature, et il forgea ainsi la véritable clef de l'édifice politique nouveau. Cela est si exact, qu'à chaque changement de régime le premier soin des nouveaux

arrivants a été de s'emparer des moyens d'action ainsi accumulés, et que la Préfecture de police a été toujours un des objectifs principaux des insurrections, tantôt victorieuses, tantôt vaincues.

Dans les périodes de calme, tous les gouvernements qui se sont succédé ont maintenu et même renforcé la Préfecture de police, parce que chacun d'eux s'est défié plus ou moins de la liberté, et parce que chacun opérant à l'aide de procédés plus ou moins personnels a tenu à conserver entre ses mains cet incomparable moyen d'action.

Si nous considérons en particulier les agissements du second Empire, l'importance politique de la Préfecture de police s'accentue comme jamais elle ne l'avait fait encore. Bien que l'on n'ait pu faire, avec les documents qui sont restés dans les archives, qu'une étude incomplète sur la façon d'opérer du dernier régime, il a été facile d'arriver à se former une conviction morale sur ce fait que, tout en s'occupant dans une certaine mesure de ses attributions administratives et judiciaires, le préfet de police avait fini par devenir un personnage à peu près exclusivement politique. Il s'était créé, dans la Préfecture même, à côté du service ordinaire de la police, et sous la direction immédiate du préfet, qui y pourvoyait à l'aide de fonds secrets dont il avait la libre disposition, une police occulte comprenant un petit nombre d'agents de bureau connus et un nombre absolument indéterminé d'agents extérieurs inconnus aux agents des bureaux, et inconnus les uns aux autres.

Une de leurs missions principales paraît avoir été de créer, à certains moments, et sur des points déterminés, des agitations factices destinées à faire prendre le change sur la direction véritable de l'esprit public, et, en agitant devant la nation le fantôme de la démagogie, à entraver ses véritables aspirations vers la liberté. Ce service, qui fonctionnait principalement à Paris, avait des ramifications nombreuses en province et à l'étranger et avait fini par devenir un des objectifs principaux de la Préfecture. Les renseignements déjà recueillis suffisent pour montrer à quels effroyables abus peut conduire la concentration entre les mêmes mains des attributions du préfet de police.

Cette concentration, indispensable sous un gouvernement

personnel, est au moins superflue sous un régime franchement libéral, et peut, à un moment donné, devenir dangereuse, ainsi que les événements l'ont trop souvent prouvé. Il convient de profiter de la présence au pouvoir du Gouvernement de la défense nationale pour la faire disparaître. Il convient de faire non plus de la décentralisation théorique, mais de la liberté effective, en rendant à la magistrature la police judiciaire, au ministère de l'intérieur la sûreté générale, à la mairie de Paris la police municipale et la gestion des intérêts qui la concernent, aux départements leur vie administrative, enfin en supprimant dans la police toute intervention de la politique, qui l'a détournée de sa véritable destination. Le Gouvernement qui aura fait cela aura bien mérité du pays et aura, en outre, réalisé sur le budget municipal et sur le budget de l'Etat une importante économie, dont le produit pourra être utilement employé.

S'inspirant de ces sentiments, et convaincu que l'acte qu'il propose est un acte avantageux pour le pays, le préfet de police a l'honneur de proposer au Gouvernement de la défense nationale la mise à l'étude immédiate de la suppression et de la liquidation de la Préfecture de police.

Paris, le 19 septembre 1870.

Le préfet de police,

DE KÉRATRY.

Le Gouvernement de la défense nationale, approuvant complétement l'esprit et les termes du rapport qui précède, invite M. le préfet de police à lui présenter un projet de décret qui réalise les propositions éminemment libérales et républicaines dont il a pris la courageuse initiative.

(*Journal officiel.*)

ANNEXE N° 6.

PROJET DE RÉPARTITION
des attributions du Préfet de police,
entre
les différents Ministères, la Préfecture de la Seine
et la Mairie de Paris,
proposé par M. de Kératry.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉFECTURE DE POLICE.

I.

éfet de police.	Supprimé.

II.

crétariat particulier.	Supprimé.

III.

binet du préfet.	A partager entre :
1er *Bureau.*	*Le ministère de l'intérieur*
faires politiques et de sûreté générale.	(direction de la sûreté générale) pour tout ce qui concerne la politique générale ;

	La Préfecture de la Seine et la *mairie de Paris* ou *des communes*, pour tout ce qui est particulier à la commune ou au département et suivant la façon dont seront réglées les attributions des départements et des communes. Le *parquet de la Seine* pour l'exécution de toutes les mesures judiciaires.
2° *Bureau.* Fêtes publiques; sociétés; réunions; cercles; imprimerie et librairie; affichage; théâtres; bals; concerts.	A partager entre : Les *mairies* et la *Préfecture de la Seine*, dans la proportion des attributions qui leur seront données. Le *ministère de l'intérieur* (direction de la sûreté générale) aura à exercer une haute surveillance sur plusieurs branches, telles que : imprimerie, librairie, affichage.

IV.

Service central de l'impression, apposition et surveillance des affiches.	Au *ministère de l'intérieur*, sûreté générale; division de l'imprimerie et de la librairie.

V.

Secrétariat général :	
Secrétaire général	Supprimés.
Bureau du personnel . . .	
Bureau de la comptabilité.	
Caisse.	
Archives	Au ministère de l'intérieur; direction des archives.

Bureau des affaires diverses.	A répartir entre les mairies et la Préfecture de la Seine.
Matériel	Supprimé.

VI.

Première division.

1er bureau. . . . . 2e — 3e — 4e — 5e —	Les attributions de ces différents bureaux sont trop mêlées pour qu'on puisse attribuer chacun d'eux au service auquel il ressortit. D'une manière générale la division tout entière peut se distribuer comme ci-dessous :
Crimes et délits; arrestations et expulsions; sommiers judiciaires.	Au parquet de la Seine, sous l'autorité du ministre de la justice
Service des mœurs; hôtels garnis; enfants assistés; nourrices	Aux mairies de Paris.
Prisons; passeports, aliénés.	Préfecture de la Seine.

VII.

Deuxième division.

1er bureau. . . . . 2e — 3e — 4e —	Même observation que ci-dessus; la répartition peut être établie approximativement comme ci-dessous :
Approvisionnement; poids et mesures; Bourse; voitures; incendies	Mairie de Paris ou des communes.
Navigation; chemins de fer; voie publique; établissements classés	Préfecture de la Seine.

VIII.

Commissaires de police.	Sous les ordres du préfet et du ministre de l'intérieur (directeur de la sûreté générale) ou du parquet de la Seine.

IX.

Commissaires de police chargés de services spéciaux. Préfecture de police (délégations spéciales et judiciaires)	Supprimés.
Contrôleurs à la garantie . . . . . Vérificateurs des poids et mesures.	Mairie de Paris.
Tribunal de police municipale. . .	Parquet de la Seine.
Bourse.	Mairie de Paris.
État-major de la place.	?
Chemins de fer	Préfecture de la Seine.
Emigration	Supprimé.

X.

Police municipale.	Mairie de Paris.
Service de la sûreté.	A détacher de la police municipale et à mettre sous les ordres du parquet.

XI.

Médecin du Dispensaire.	Mairie de Paris.

XII.

Prisons	Préfecture de la Seine.

XIII.

Médecins chargés de la visite des aliénés	Préfecture de la Seine.

XIV.

Inspection des maisons de santé, de sevrage et de nourrices . . .	A supprimer et à fondre dans un autre service.

XV.

Services spéciaux :

Inspection des halles et marchés. Police de la Bourse.	Mairie de Paris.
Inspection de la navigation et des ports. . . . . Commission de surveillance des bateaux à vapeurs.	Préfecture de la Seine.
Inspection principale des combustibles.	Mairie de Paris.
Service des poids et mesures	—
Service de la dégustation des boissons	—
Service des bâtiments et de la petite voirie.	Préfecture de la Seine.
Carrières.	—
Chemins de fer	—
Fourrière	Mairie de Paris.
Vétérinaires.	—
Secours publics	—
Morgue	—

Surveillance des machines à vapeur.	Préfecture de la Seine.
Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.	—
Inspection des eaux minérales. . .	—
Inspection du travail des enfants dans les manufactures. . .	—
Conseil d'hygiène et de salubrité. .	—

CHAPITRE II.

DIRECTION DE LA SURETÉ GÉNÉRALE.

Le pouvoir central ayant abandonné la plus grande partie de ses attributions, doit néanmoins conserver un service de surveillance. Il y a lieu, dans ce but, de reconstituer la direction de la sûreté générale de la manière suivante :

Un directeur, ayant sous ses ordres trois divisions :

1re *division.* Sûreté générale; comprenant : le personnel des commissaires de police et autres agents; le personnel spécial des délégations judiciaires, détaché de la Préfecture de police; le bureau des renseignements de cette Préfecture, etc.

2e *division.* L'imprimerie, la librairie, le service de l'inspection de l'affichage.

3e *division.* Prisons et établissements pénitenciers de Paris et des départements.

CHAPITRE III.

MESURES TRANSITOIRES.

Il y a lieu de procéder, une fois la répartition du service faite, à la liquidation de l'administration de la Préfecture au point de vue comptable, personnel, matériel, translation de services, etc.

Le directeur de la sûreté générale pourrait en être chargé, à l'aide du personnel à supprimer, et au fur et à mesure de l'avancement de cette opération, le personnel serait écoulé dans d'autres services, ou mis à la retraite, suivant les droits.

Le préfet de police,

Cte E. DE KÉRATRY.

ANNEXE N° 7.

PROJET DE DÉCRET

SOUMIS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Considérant que la Préfecture de police comprend un ensemble de services qui seraient plus utilement répartis entre les différents ministères auxquels ils ressortissent, la Préfecture de la Seine, les préfectures départementales, la mairie de Paris et les mairies des différentes communes sur lesquelles le préfet de police a actuellement autorité;

Considérant qu'elle crée au département de la Seine, à la Ville de Paris et à ces différentes communes une situation exceptionnelle contraire aux véritables principes d'égalité;

Considérant que ce n'est que par un abus de la force, dans un intérêt personnel et nullement dans un but d'utilité publique, que les différentes personnes civiles dénommées ci-dessus ont été privées de la plénitude des droits qui appartiennent aux autres communes et aux autres départements français;

Considérant que la concentration des pouvoirs remis aux mains du préfet de police n'est pas indispensable au salut de la patrie, seule considération qui aurait pu motiver le maintien d'une situation anormale, et qu'elle peut à un moment donné devenir dangereuse pour la liberté, ainsi que l'expérience l'a prouvé;

Considérant qu'en détournant la police de son véritable but

qui est la protection des citoyens et en faisant de ses agents des instruments politiques, le régime précédent a abaissé l'esprit public et qu'il est dans la ferme volonté du Gouvernement de la défense nationale de s'abstenir de toute police politique;

Considérant que pour travailler efficacement à la décentralisation administrative, il est nécessaire de rendre dès à présent aux préfets des départements celles de leurs attributions qui avaient été remises aux préfets de police.

Vu le rapport du préfet de police en date du 19 septembre 1870 et sur sa proposition :

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

La Préfecture de police est supprimée.

ART. 2.

Un règlement d'administration publique déterminera dans le plus bref délai la répartition des attributions actuelles du préfet de police entre les divers départements ministériels intéressés : la Préfecture de la Seine, les préfectures départementales, la mairie de Paris et les mairies des communes actuellement placées sous l'autorité du préfet de police.

ART. 3.

Ce règlement chargera une commission de présider à la translation des divers services, à la remise des archives, à la liquidation de la comptabilité, à la répartition de la portion du personnel qui pourra être conservé.

ART. 4.

Jusqu'à ce que la translation de chacun des services soit

effectuée, ils continueront à fonctionner comme par le passé et en vertu des règles actuellement en vigueur.

ART. 5.

Toutes les dispositions législatives contraires au présent décret, notamment....., sont annulées.

ART. 6.

Le ministre de l'intérieur est spécialement chargé de l'exécution du présent décret.

ANNEXE N° 8.

RAPPORT.

Paris, le 16 septembre 1870.

A M. DE KÉRATRY, PRÉFET DE POLICE.

En vue du siége de Paris et depuis l'arrêté de M. le gouverneur de Paris en date du 24 août dernier, le préfet de police a pris une série de mesures qu'on peut résumer ainsi :

1° Renvoi de Paris par invitation, action comminatoire, assistance, au moyen de réquisitions de chemins de fer ou de passe-ports d'indigents, des individus qui se trouvaient à Paris dépourvus de moyens d'existence. Le nombre de ces départs a été considérable, à ce point qu'il a contribué à créer un véritable encombrement des gares de chemins de fer.

Le chiffre des départs, par voie de réquisition seulement, qu'il ait été possible de constater dans les bureaux de la Préfecture de police, s'est élevé à 10,132. Il convient de remarquer que les commissaires de police, qui avaient été invités à substituer aux arrestations pour vagabondage, mendicité, menus délits, la mesure de renvoi de Paris, au moyen de réqui-

sitions de transports dont la délivrance leur avait été attribuée, ont dû faire effectuer un grand nombre de départs.

2° Evacuation sur les prisons et dépôts de mendicité de province, d'une notable portion de la population des prisons de la Seine. — Le chiffre de ces translations constaté jusqu'à ce jour s'élève à 2,794 (chiffre représentant toute la population susceptible d'être transférée, le surplus se compose de prévenus et de malades). Avec les transfèrements qui s'effectuent et se préparent en ce moment, il atteindra vraisemblablement celui de 3,000. Dans ce nombre se trouvent comprises environ 250 filles publiques, inscrites ou insoumises, qui ont été dirigées, savoir : les filles inscrites sur la maison centrale de Rennes, et les insoumises sur la maison de détention de Rouen.

Beaucoup de prostituées, au moins un millier, figurent dans le nombre des départs forcés effectués par voie de réquisition ou autrement. 664 mendiants ou vieillards indigents ont été transférés de la maison de répression de Saint-Denis dans différents dépôts de mendicité des provinces. De même qu'en ce qui concernait Saint-Lazare, il avait fallu laisser dans l'infirmerie de cette maison les filles publiques vénériennes en traitement, on s'est trouvé dans la nécessité de conserver dans la maison de répression ceux des reclus dont l'état de maladie ou de sénilité ne permettait pas le déplacement.

Pendant que ces diverses mesures s'accomplissaient, le nombre des arrestations se maintenait à un chiffre très-élevé. Il a atteint celui de 6,583 pour la période comprise entre le 24 août et le 15 du courant. Dans ce nombre figurent environ 3,746 individus arrêtés comme étant dépourvus de moyens d'existence et 502 Prussiens ou alliés de la Prusse, en infraction à l'arrêté du gouverneur de Paris.

La Préfecture de police a fait des efforts pour arriver à l'engagement militaire d'un certain nombre de vagabonds détenus 264 engagements de cette nature ont été conclus par ses soins.

Les mesures prises par la Préfecture de police pour l'exécution de l'arrêté du gouverneur de Paris en date du 24 août, notamment celles qui ont eu pour objet les filles publiques, ne pouvaient manquer de provoquer sur ce point des exigences extrêmes. De nombreuses plaintes se sont élevées, demandant

en définitive la suppression de la prostitution. Malheureusement la prostitution ne se supprime pas.

En ce qui touche les filles inscrites, la répression a été effective et rapide. On a tout à la fois procédé par voie d'avertissements comminatoires donnés aux maîtresses de maisons, ou placardés dans les salles du Dispensaire. Quant aux insoumises proprement dites, c'est-à-dire aux filles arrêtées pour faits de prostitution établis, il y a eu environ 550 arrestations de ce genre, du 24 août au 15 septembre. On appréciera surtout l'importance de ce chiffre, si l'on se reporte à ce fait qu'en temps ordinaire le nombre des arrestations de cette catégorie, arrestations qui sont d'une nature délicate et parfois très-difficiles à effectuer, ne dépasse pas annuellement 2,000.

Le chef de la première division,
par intérim,

LECOUR.

ANNEXE N° 9.

BORDEREAU RÉCAPITULATIF

des lettres (original ou copie) et des notes trouvées dans le bureau de M. Piétri, Préfet de police, le 4 septembre.

16 mars.	Maire de Saint-Brieuc au comte de Montalembert.
12 —	Anonyme de Cracovie au sieur Janouszewick, 41, rue Vanneau. (Traduction du polonais.)
12 septembre.	Marie de Bar-sur-Aube à l'abbé Lamazou, vicaire à la Madeleine.
	Nathalie de Lisy-sur-Ourcq au même (toutes deux résumées dans deux notes dont la copie seule existe).
13 août 1863.	Joseph de » à Biggs (Mathilde), 12, Osme square Bayswater.
17 mars —	Mazzini, au marquis Monsignani (Camille) à Forli (texte).

27 nov. 1863.	P. Grecco de Lugano à Mazzini, sous le couvert de M. Hower (texte), 35, Thurler square Brompton, Londres.
13 nov. —	— — —
23 octob. —	— — à Londres.
16 nov. —	Jouanet, agent d'affaires à Genève, 3, rue de Grenne, à Jules Favre, député.
14 — —	Anonyme de Turin à M. Toché (Frédéric), rue Taitbout, 28.
13 — —	A. Ango de Cracovie à M. Danjou.
14 — —	Vegezzi Ruscollo de Turin au même.
15 — —	Anonyme de Francfort au même.
21 mai —	De Carné, de Sezzennou, commune de Plumelin (Finistère), à M. Léon Lavedan.
1er octobre —	Le comte de Paris, de Tunbridge Wells, à M. le comte Roger (du Nord).
19 août —	Henri Dunant, de Genève, à M. de Fraz (Ernest), rue du Luxembourg, 8.
16 — —	Anonyme de Rome, à M. Eugène Taconet, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.
17 — —	Fleury, de Turin, à M. Havin.
17 — —	Rzyszezewski, de Baden-Baden à son père, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 23.
16 — —	Petrucelli della Gatina, de Livourne, à M. Carnot, rue du Colysée, 1.
17 — —	Hercule de Sauclières, de Vienne, à M. Roux, rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, à Marseille.
17 — —	Anonyme de Vienne, à M. Danjou.
17 — —	Crouy-Chanel, de Turin, à M. Crouy-Chanel, sous le couvert de M. Almanzor, rue Neuve-Coquenard, 30.
3 — —	Fleury (Victor), de Turin, à M. Havin.
4 — —	Michel Chevalier, de Baden, à M. Edouard Bertin, rue des Saints-Pères, 7.
11 — —	Albert Gigot, de Paris, à M. le vicomte de Chabrol, à Genève (poste restante).
11 — —	Anonyme de Paris, à M. Jouan, place Verte, à Anvers.

11 août 1863.	De Saint-Chéron, de Paris, à M. Obry, à Vienne Newstadt.
11 mars	Fleury, de Turin, à M. Havin.
11 —	Barbès, de la Haye, à M. Edouard, sous le couvert de M. Bach, fabricant de stores, 99, faubourg Saint-Denis.
12 mai —	Duc d'Aumale, de Beaurivage-Lauzanne, à M. Bocher, 55, rue de Varennes.
11 — —	Vegezzi Ruscollo, de Turin, à M. Danjou.
11 — —	Anonyme de Berlin, à M. Sterbini, rue de la Croix-du-Roule, 7 bis.
10 — —	De Boulongue, de Marseille, à son père, rue Bonaparte, 86.
9 — —	Arthur Beugnot, de Naples, à son père, le comte Beugnot, rue de Miroménil, 16.
9 mars —	Anonyme de Rome, à M. Pillet, fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.
15 sept. —	De Saint-Chéron, Paris, à M. Obry, à Vienne Newstadt.
15 — —	Anonyme de Paris à M. Jouan, place Verte, à Anvers.
15 — —	Hélie, de Paris, à M. Lavertujon, à Gand, poste restante.
5 décemb. —	Escall, de Naples, à M. Danjou, rue Jean-Jacques-Rousseau.
5 — —	Ladislas Kulseyski, camérier secret du pape, à Rome, à M. Arthur de Cumont, à Angers, boulevard des Lices, 44.
8 — —	Hippolyte Menessier, de Metz, à M. le comte de Circourt, rue de Milan, 17.
7 — —	Fleury, de Turin, à M. Havin.
5 — —	Ladislas Kulseyski, camérier secret du pape, à M. de Saint-Chéron, rue Jean-Jacques-Rousseau.
5 — —	Anonyme de Rome à M. de Riancey, rue de la Vrillère, 2.
7 — —	Vegezzi Ruscollo, de Turin, à M. Danjou.
8 — —	De Belleval (sous l'anonyme), de Paris, à

M. Feltz, sous le couvert de MM. Lévi et fils, banquiers à Venise.

v. 1863. Ladislas Kulseyski, camérier secret du pape à Rome, à M. A. de Cumont, 44, boulevard des Lices, Angers.

— Anonyme de Cracovie à M. le comte Rzyzezewski, 23, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

— Anonyme de Rome, à M. Eug. Taconnet, 13, rue de Grenelle.

— Charras, de Bâle, à M. Laurent Pichat, 46, rue Jacob.

— Charles Escall, de Naples, à M. Danjou.

— Bidaux, de Berne, à M. Danjou.

— De Besterot, de Le Blanc-la-Chottière, à M. le baron Fernand de Perron, rue Alefori, Turin.

— A. H. (illisible), rue de Rivoli, 196, à M. le prince San Cataldo, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.

emb. — Anonyme de Paris à M. Jouan, place Verte, Anvers.

— Anonyme de Paris à M. Nève, 6, rue du Parchemin.

— Anonyme de Paris à M. Morel, 7, galerie de la Reine, Bruxelles.

— J. Vinard, d'Orléans, à M. le prince de Broglie, 94, rue de l'Université.

— Hippolyte Menessier, de Metz, à M. le comte A. de Circourt, rue de Milan, 17.

— Anonyme de Turin à M. de Riancey, Paris.

ût — Bernard Lozes, de Paris, au comte de Montalembert, boulevard Montparnasse, 71.

ıvier — Mazzini, à Mosto (la pièce manque).

— — — Peor B.

— — — — Mme Marie.

— — — — Venturi.

— — — — G. Mazzoni.

ınv. — Mazzini à Gianelli.

rier — — à Campanella.

5 février	1863.		Sarah Nathan à Mazzini.
—	—	—	Gianelli à Mazzini.
6	—	—	Mazzini à Mosto.
2	—	—	— Mme Marie.
—	—	—	— Libertini.
3	—	—	— Adriano.
—	—	—	— Mesto.
—	—	—	— aux membres de l'Étoile d'Italie.
8	—	—	Gianelli à Mazzini.
—	—	—	Mazzini à Cazaccia.
—	—	—	— Venturi.
—	—	—	— Mesto.
—	—	—	— de Boni.
—	—	—	— Bottero.
11	—	—	Quadri à Mazzini.
—	—	—	Mazzini à Mesto.
—	—	—	— Venturi.
14	—	—	— Campanella.
18	—	—	— Casaccia.
—	—	—	— Mesto.
20	—	—	Sara Nathan à Mazzini.
22	—	—	Mazzini à Bertani.
23	—	—	— Mosto.

Est-il possible, après la lecture de cette énumération de contester l'existence du *Cabinet noir* à la Préfecture de police sous l'Empire, jusqu'à la fin de 1863?

(*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 10 (1).

INTERROGATOIRE MADRASSI.

SPECIES FACTI historique des relations que j'ai eues avec M. Lagrange.

Conciergerie, 27 septembre 1870.

En 1857 j'entrepris un voyage à Laibach, et pres d'Adlesberg, un accident de chemin de fer qui força les voyageurs à changer de wagon me plaça à côté d'un nommé Bidischini, qui avait été l'organisateur d'un coup de police à Milan en 1854, à la suite duquel 70 individus avaient été condamnés aux travaux forcés à Mantoue.

Il me raconta qu'il venait de Trieste d'où il avait envoyé une dépêche à M. Piétri pour attirer l'attention de la police française sur les anciens condamnés de Mantoue qui, graciés, étaient rentrés à Milan. Il me disait qu'il attendait un envoyé de Paris pour régler avec lui la surveillance. Un nommé Leduc, connu autrement sous le nom de Rammade, fut envoyé à Stein in Krain pour se concerter avec Bidischini. Après cette entrevue, Bidischini s'étant rendu à Udine et sachant que

---

(1) Cette série d'interrogatoires est pleine de renseignements et d'enseignements sur les agissements de l'ancien système policier. Le lecteur jugera. (*Note de l'auteur.*)

j'étais à Milan, il m'écrivit une lettre pour me faire connaître son plan. C'etait le 17 décembre 1857, et j'appris que Orsini, connu sous le pseudonyme de Tito Cessi, avait demandé deux hommes pour le rejoindre à Paris. Ayant été prévenu, comme j'avais une certaine influence parmi les ennemis de l'Autriche, je donnais le conseil de ne pas bouger sans savoir de quelle affaire il s'agissait. Personne ne partit. Bidischini m'avait donné dans sa lettre l'adresse de *Leduc*, 32, quai Bourbon (demeure de Lagrange) ; j'écrivis ces simples mots : « Si vous tenez à sauvegarder la vie de votre ingénieur en chef, faites-moi parvenir à Milan un passeport français et de l'argent pour venir à Paris, le plus vite possible ; car un complot contre sa vie doit éclater dans la première quinzaine de janvier prochain. » Je ne reçus pas de réponse. On écrivit à Stein in Krain. Bidischini voulait savoir de ce que s'agissait, et n'ayant pas voulu lui dire tout ce que je savais, il donna avis à la police de Vienne de ce que je lui disais, et pendant ces allées et venues, le 14 janvier arriva et Orsini exécuta son complot. — A la nouvelle de l'attentat, Bidischini fut appelé à Paris et il reçut 10 mille francs du préfet Piétri *senior*. Retourné à Vienne, j'y fus appelé par dépêche télégraphique et présenté au général Kempen, qui m'engagea à servir l'Autriche comme agent secret. Il m'aurait été impossible de refuser et il fallait que je pusse gagner la clef des champs. Arrivé à Milan, ayant mille francs dans ma poche, après avoir donné l'éveil à mes amis du danger, je franchissais clandestinement la frontière et je me rendis en Suisse ; de là je passais à Londres, et là je fis la connaissance personelle de Mazzini. C'est à la suite d'une entrevue, n° 105, rue Buhnnill road, que Mazzini se décida à retirer la protestation qu'il faisait signer à Londres et qu'il accorda aux Italiens de partir pour la guerre de l'indépendance. Je suis parti et arrivé à Paris ; je descendis à l'hôtel d'Espagne. M. Lagrange me proposa de veiller sur la vie de l'Empereur pendant la guerre. Arrivé à Turin, je reçus deux cents francs avec remerciements, ne voulant plus de mes services. Après la bataille de Magenta, je me rendis à Milan et je rencontrai Joigni, sous-chef de Lagrange. Après la bataille de Solferino et l'armistice de Villafranca, une grande irritation contre l'Empereur éclata. On avait décidé de tirer sur

lui de la maison et atelier du sculpteur Marchesi, à sa rentrée de la bataille. J'ai réussi à faire avorter cette affaire, et Hyrvoix me donna 200 *francs*.

Huit jours après, je reçus de l'écriture de M. Lagrange, une lettre de Paris m'invitant à venir travailler avec lui et à lui indiquer la somme d'argent qu'il me fallait pour mon déplacement. — Une dizaine de jours plus tard, on m'écrivit d'aller rejoindre M. Lagrange à Livourne.

C'était vers la fin d'août. A mon arrivée, on ne me communiqua pas le but de cette mission. Un navire de guerre français stationnait dans la rade de l'*Ardenza* près Livourne, et M. Lagrange s'est rendu à bord deux fois. On partit pour Florence. Avec Lagrange il y avait son inspecteur principal Joanny, Sorret, Laboumet, *Nik, décédé aujourd'hui*, Moulin Benoist, actuellement courtier en vins à Londres après sa révocation, Alessandri *junior* et moi.

Un jour, devant la poste, sur la place du *palazzo vecchio* je vis Lagrange et Joanny en entretien avec un individu que je savais être de Gênes, mais dont je ne sais pas le nom. Après le départ de Lagrange je suivis mon homme et je le vis entrer dans la maison 999, *piazza Pitti*. Ayant deviné qu'il s'agissait d'enlever Mazzini, j'en prévins un nommé Nardo Nardi qui est actuellement établi à Londres. Je lui communiquai mes soupçons et je le priai de faire dire à Mazzini par Piazzi ou le colonel Fardella de se défier de la maison n° 999 du palazzo Pitti. L'Italien qui devait vendre Mazzini avait loué une maisonnette de campagne à Saint-Jacopino où se rendait souvent Lagrange. Il m'ordonna de lui en louer une à proximité sous la condition qu'il y eût un cabinet noir d'où une personne qui pourrait crier ne serait pas entendue. — Plus de doute pour moi qu'on voulait l'enlever et le ramener mort ou vivant à Paris. Je fis remarquer à M. Lagrange que je n'aurais pas pu faire la besogne à moi seul, et je m'associai un frère de Nardo Nardi, nommé Tito Nardi, en le mettant au fait de ce dont il s'agissait. Mazzini était averti et ne tomba pas dans le traquenard. Pour éloigner de moi tout soupçon, je m'empressai de faire croire que nous avions découvert le gîte de Mazzini dans le château de Mario, dit Salisati. Lagrange le crut, et il espérait pincer son homme.

Le 27 septembre un employé *du cabinet* nommé *d'Arse* arriva à Florence, porteur d'un ordre personnel de l'Empereur de cesser toute poursuite.

Lagrange m'engagea à venir à Paris pour toucher la récompense. Arrivé ici on m'alloua 150 francs par mois, et on me chargea de veiller sur la vie de l'Empereur. On me donna pour compagnon de chaîne le fameux Véron, et depuis lors, j'étais exclusivement destiné aux Tuileries et aux alentours des théâtres lorsque l'Empereur s'y rendait. Un mois après, fatigué d'un service qui ne m'allait pas à cause de la société d'hommes que je n'estimais pas, je fis une demande pour m'en aller. — On porta le traitement à 250 francs par mois. J'y restais malgré moi, car mon pays était toujours sous l'Autriche et il ne fallait pas y songer d'y aller.

On me donna la mission d'aller à Londres pour surveiller une bande d'assassins provenant d'Alexandrie et sous la direction d'un nommé *Luigi Amari dit Luiset*. Je suis resté jusque à la fin de l'exposition, ayant répondu catégoriquement que ces hommes étaient des grecs et des escrocs, et pas autre chose.

L'année suivante, je fus envoyé à Naples; on me chargea de remettre à un nommé *Pasquale Greco* la somme de 200 francs. J'étais parti de Paris avec *Soret et Payard* (*Eugène*). Lagrange avant de partir me fit comprendre que Greco était l'agent secret qui faisait partie d'un complot contre la vie de l'Empereur. Après l'avoir sondé j'eus la conviction qu'il était un agent de *Rattazzi*, et j'en ai rendu compte loyalement. Greco partit pour la Haute-Italie et à mon retour de Naples, je le trouvais à Paris. Lagrange, lorsque je lui confirmais que je le croyais agent de Rattazi et que la police de Paris était la dupe de celle de Florence, Lagrange *me fit entrevoir la lettre d'Imperatori à Mazzini*, que dans le procès, on dit avoir trouvée dans la doublure du pantalon. On me fit défense expresse de lui parler, si je le rencontrais par hasard dans Paris. *Alessandri* était chargé de communiquer avec lui.

Lorsque l'heure de l'exécution approcha, on m'envoya à *Gênes*, afin que je ne fisse pas obstacle à la consommation de cette triste opération.

Les journaux m'apprirent que Greco et ses complices étaient condamnés à la déportation. On garda Greco pendant plu-

sieurs mois à Mazas, et comme on ne se décidait pas à lui tenir les promesses qu'on lui avait prodiguées, il réclama au directeur de la prison, et vint l'ordre de l'élargir. On lui donna 10 *mille francs qu'il partagea* avec *Alessandri* (d'après le dire de Greco), et il s'en alla en Amérique sous le nom *d'Etienne Rubotty*. Pendant l'exposition, avant même, il revint à Paris et il fit le service de *l'Exposition tout le temps*. Il y a au moins un an que je ne l'ai pas rencontré.

Quant au procès du café Beretta, café Renaissance, j'eus l'imprudence de le blâmer et je fus très-vertement semoncé. On ne me payait pas pour avoir mes avis.

Après mon retour de Gênes pour un prétexte futile, M. Lagrange me mit à la porte.

J'ai fait tous mes efforts pour reconquérir mon indépendance, et lorsque j'étais prêt à reussir, on fit savoir à mon associé Pierson, que j'avais été de la police et l'association fut liquidée.

Après avoir vécu 20 jours de pommes de terre pour tout repas, sans moyens de payer le loyer du garni et à la veille de mourir avec ma femme et mes enfants, je me suis décidé à écrire une lettre à M. Conneau *pour l'Empereur*. Cette lettre, où j'avais omis naturellement le moyen que j'avais employé pour faire manquer l'enlèvement et très-probable ment l'assassinat de Mazzini, doit être la reproduction exacte des faits qui me regardent, et bien qu'écrite en 1863 à un intervalle de dix ans elle témoignera de l'aversion que j'avais à servir Lagrange, puisque je demandais non pas de rentrer, mais de m'en aller dans mon pays. Depuis deux ans on me laissa à l'écart, et ayant provoqué mon renvoi le préfet a ordonné à M. Lagrange de continuer à me payer 250 francs par mois sans rien me commander.

Dans les procès politiques de Paris, non-seulement je n'ai pris aucune part, mais les hommes qui se trouvaient en contact avec moi avaient reçu l'ordre de ne point me parler. A part quelque jour que je me promenais aux Tuilleries, pendant deux ans je n'ai rien fait du tout et je suis resté jusqu'à 4 mois sans me rendre au poste, même pour toucher mon argent.

Voilà mon histoire véridique des services que j'ai rendus à la police, et j'ai eu le bonheur de traverser pendant onze ans la

rue de Jérusalem sans jamais avoir été cause qu'un homme ni *français* ni italien, fut arrêté pendant un quart d'heure. On m'a exploité, on m'a fait perdre l'avenir, et pour toute récompense, je n'ai reçu que du pain trempé de bien des larmes. La dynastie qui vient de tomber si drôlement et si lâchement n'a pas mes sympathies et je n'ai d'autre espoir de vivre indépendant sans me mêler de rien, en travaillant avec mes enfants, trop heureux d'être à jamais sorti de la fange dans laquelle on me tenait enchaîné pendant si long temps.

Paris, 27 septembre 1870.

P. S. — J'affirme avoir entendu prononcer par M. Lagrange dans la maison de Saint-Jacobino ces paroles. Ayant réuni son monde leur dit : Maintenant vous êtes mes esclaves. Il faut lui brûler la cervelle et le poignarder dans le cas de résistance ! Il faisait allusion à Mazzini.

Signé : MADRASSI.

ANNEXE N° 11.

INTERROGATOIRES DU Sr BALLOT

chef de bataillon de la garde nationale, et de sa femme.

CABINET
du
Préfet de police.

Paris, le 25 septembre 1870.

Le 25 septembre 1870 à la Préfecture de police a comparu devant le préfet de police Mme Ballot, qui a déclaré ce qui suit:

Du 8 février au 20 mars elle a logé chez elle M. Gustave Flourens.

M. Flourens leur a envoyé de Londres M. Beaury, qui venait à Paris pour tuer l'Empereur et auquel Ballot a remis de la part de Flourens 400 francs. Au moment où M. Flourens a chargé Ballot d'être son banquier, Ballot ignorait qu'il s'agissait d'un complot, ce qu'il n'a appris que plus tard par Seuret et Greffier. Il croyait qu'il n'était question que d'une prise d'armes comme celle du 7 février.

Elle considère Beaury comme un escroc.

Ballot a été mis au courant de l'affaire des bombes par Seuret qui est venu plusieurs fois chez lui et par Greffier qui l'a conduit chez Rousselle où les bombes se fabriquaient.

Ballot bien que républicain n'a pas voulu, dit-elle, laisser s'accomplir une œuvre où il s'agissait de faire sauter les Tuileries, une partie de la rue de Rivoli et qui pouvait entraîner la mort de plusieurs milliers de personnes.

M. Lagrange disait savoir bien qu'il y avait un complot.

A ce moment la police ignorait le nom des auteurs de ce complot. Elle ne se rappelle pas que son mari ait écrit à M. Pietri une lettre anonyme signée J. B. poste restante, pour lui dénoncer le complot. Il lui a écrit plus tard une lettre de sept ou huit pages où il demandait une place et de l'argent.

Elle est venue plusieurs fois à la Préfecture où elle a vu M. Dereste et une fois M. Lagrange.

Elle sait que son mari avait demandé une place et de l'argent et elle ignore s'il avait demandé une somme fixe.

Son but en venant à la Préfecture était d'obtenir le transfèrement de son mari.

Son mari a reçu 20,000 francs.

1,500 francs le 29 avril qui ont été remis à lui.

8,500 francs plus tard remis à lui aussi par Lagrange.

10,000 francs à lui remis par M. Pietri.

Son mari a été suivi par la police chez Rousselle où il avait été conduit par Greffier.

Son mari s'était laissé mettre en prison par complaisance; elle a pu le voir tous les jours à Mazas à la suite d'une autorisation verbale ; elle y avait été conduite par Dereste qui avait parlé au directeur de la prison.

Il était nécessaire, disait Lagrange, que le complot fût saisi avant le plébiscite pour peser sur les élections.

La Préfecture s'était engagée à payer à Ballot les frais de son avocat, qui était Me Lachaud, sous la condition que Ballot se conduirait vis-à-vis de Me Lachaud et à l'audience comme s'il était réellement coupable, ce qu'il a fait.

L'argent donné à Ballot a été employé à couvrir des pertes de Bourse, à des dépenses au procès de Blois et à diverses autres.

A la suite du procès, elle est allée chez M. Ramolino auquel son mari s'était adressé avant de s'adresser à M. Pietri, pour lui demander un dédommagement des ennuis causés et des pertes faites. Elle n'a rien obtenu, elle n'a jamais vu l'Empe-

reur et elle croit qu'il ignorait l'existence de cette machination.

Signé : femme E. BALLOT.

Mon mari, après avoir reçu M. Flourens chez lui, continua à recevoir Mme Seuret, qui venait chercher de l'argent de la part de M. Flourens. Il donna 1,000 francs une première fois; quelques jours après 400 francs à Beaury, qui était venu de la part de M. Flourens. Mon mari fut informé par la lettre de Beaury de son intention de tuer l'Empereur et quelques-uns de ses généraux le lendemain. D'un autre côté, mon mari avait appris que Greffier, Rousselle et d'autres que je ne connais pas faisaient des bombes pour faire sauter les Tuileries avec peut-être tout un quartier de Paris, la Préfecture de police, et les 1,000 francs qu'il avait donnés devaient servir à les payer. Mon mari fut effrayé de ce qui allait se passer; il voulut prévenir un crime affreux et ne voulut pas être complice de projets vraiment épouvantables. Je fus la première à lui donner l'idée de prévenir de semblables malheurs en avertissant M. Pietri. Mon mari alla le lendemain à la Préfecture de police; il y rencontra M. Ramolino auquel il raconta tout; celui-ci lui donna rendez-vous pour le jour même chez M. Conneau. Là il trouva M. Lagrange; il raconta tout à ces trois messieurs qui lui donnèrent leur parole d'honneur de garder le secret, et qu'il ne serait pas compromis. Quelques jours après M. Pietri ou M. Lagrange lui dit que son nom paraîtrait forcément dans le procès qui aurait lieu, mais qu'on lui faciliterait le moyen de s'enfuir et on lui donna 10,000 francs. Quelques jours plus tard, les arrestations de Beaury, de Greffier et autres ayant été faites, 10,000 francs encore lui furent donnés en lui disant de partir. Le lendemain, M. Lagrange vint à la maison lui demander d'accepter d'aller en prison, mais qu'il serait acquitté ou qu'il aurait sa grâce. Mon mari accepta pour complaire à ces messieurs.

Pour la lettre de Beaury, je dirai que mon mari l'avait donnée au préfet qui la garda, et voilà comment elle se trouva dans le procès. M. Lagrange avait dit à mon mari que pour trouver plus facilement Greffier et autres, il fallait activer leur

travail et leur donner de l'argent; il donna 1,300 francs à Greffier, en deux fois 800 francs, plus, 500 francs. Mon mari alla chez Rousselle pour faire connaître sa demeure.

Je jure que si mon mari a donné de l'argent après avoir tout dénoncé, il n'a pas pensé un seul instant qu'il jouait un rôle de provocateur; ce n'est que beaucoup plus tard qu'il l'a compris et qu'il l'a regretté.

Mon mari fut six semaines à Mazas, y tomba malade, obtint d'aller dans la maison Dubois, fut condamné à Blois à cinq ans de prison; de retour à Paris, il obtint d'aller dans la maison Dubois et le 5 septembre en sortit en apprenant la proclamation de la République. Il n'a jamais revu le préfet depuis le jour de son arrestation; il a revu une fois M. Lagrange à Mazas. Je suis venue bien des fois à la Préfecture pour demander son transfèrement, après le procès, pour demander sa grâce que nous n'avons pas eue. On lui avait promis de payer son avocat, ce qu'on n'a pas fait. Il n'a jamais obtenu de réponse à ses lettres.

Je voyais mon mari à Mazas tous les jours, dans sa cellule.

Je jure que je dis la vérité, et si j'oublie quelque chose, je suis prête à l'écrire, si je m'en souviens.

Signé : femme E. BALLOT.

Paris, 25 septembre 1870.

Entraîné et compromis malgré moi dans un complot dont pas un de ceux qui me lisent n'aurait voulu faire partie : un assassinat et un massacre, je crus devoir, après bien des efforts pour m'en retirer, prévenir la Préfecture de ce qui se passait.

J'eus le tort, je le reconnais, la faute immense de demander 500,000 fr. à l'Empire pour lui faire connaître le crime qui se préparait : on ne me répondit pas.

Le temps pressait; j'écrivis au commandant Ramolino, que je croyais un de mes anciens camarades de régiment; je vis cet officier et quoique reconnaissant mon erreur, je lui révélai les crimes qui se préparaient. Il me présenta au docteur Con-

neau, qui me promit que rien ne transpirerait et que mon nom ne paraîtrait pas dans cette affaire, pour laquelle je ne demandais plus rien que le repos, que la présence de Flourens chez moi m'avait fait perdre.

Quelques jours plus tard, je vis M. Lagrange qui m'invita à venir chez M. Pietri. Ces messieurs me prouvèrent qu'il m'était impossible de ne pas être compromis dans cette affaire; qu'on serait sans doute forcé de m'arrêter, et M. Pietri me remit 10,000 fr. pour prendre la fuite.

Quelques jours plus tard, M. Ramolino me fit donner 10,000 francs de plus afin que je pusse voyager ou vivre en exil; mais M. Pietri en me remettant cette somme me fit remarquer qu'il ne pouvait me sauver et m'empêcher un exil complet que si je consentais à entrer à Mazas.

M. Lagrange vint prier ma femme de ne pas s'opposer à mon incarcération et obtint, en l'assurant que je ne serais retenu qu'un mois ou deux, son consentement à mon arrestation.

J'entrai à Mazas, et malade, je fus transféré à la maison Dubois ; mais là, sans doute dans la crainte d'une rétractation, on me fit garder à vue nuit et jour sans pouvoir rester seul avec ma femme.

A plusieurs reprises on me fit voir la situation terrible que je m'étais créée et je subis le jugement qui me condamna à cinq ans.

Pendant ma détention on m'avait fait promettre une place de 2 à 3,000 fr. à ma sortie de prison, et je m'estimais bien heureux de pouvoir aller me faire oublier dans quelque coin, loin de toutes ces luttes souterraines pour lesquelles je n'étais pas fait.

Paris, le 24 septembre 1870.

Signé : Jules BALLOT.

J'ai déclaré que Beaury voulait assassiner l'Empereur et que ceux qui faisaient des bombes devaient faire sauter les Tuileries et la Préfecture.

Je soussigné, ayant reçu une somme d'argent pour prix d'une délation, déclare me retirer de la garde nationale et donner la démission de mon grade.

Paris, le 24 septembre 1870.

Signé : Jules BALLOT.

De ces trois interrogatoires, ne se dégage-t-il pas que les nommés Beaury et Ballot ont servi d'agents provocateurs, utilement trouvés pour le succès du complot plébiscitaire?

(*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 12.

INTERROGATOIRE J. ALESSANDRI.

Paris, le 28 septembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je vous dirai toute la vérité, rien que la vérité, des quelques missions que M. Lagrange m'a commandé de remplir.

En 1860, je crois, ce monsieur nous amena à Florence pour une mission très-importante, nous disait-il, qu'il nous expliqua seulement en arrivant à cette destination. Il nous dit qu'il s'agissait de découvrir Mazzini, et que nous devions l'arrêter pour le conduire en France, sur un bateau qui devait nous attendre à Livourne; seulement nous ne pouvions guère rien faire : on nous disait qu'il y en avait d'autres qui travaillaien en dehors, connus seulement par M. Lagrange; nous n'avions par conséquent qu'à attendre chez nous (dans une petite maison qu'on avait louée, et où nous demeurions tous) les ordres pour opérer l'arrestation lorsqu'on aurait découvert la demeure de M. Mazzini, lorsqu'un jour, c'est-à-dire quarante à

cinquante jours après, on nous dit qu'il fallait que nous rentrions tous, parce qu'on venait de recevoir des ordres de Paris pour cesser toute poursuite à cette affaire. En effet, nous quittions Florence le lendemain, je crois, pour retourner à Paris. Je n'ai jamais entendu parler ni *d'assassinat*, ni de rien de ce genre; nous devions arrêter, conduire en voiture Mazzini jusqu'à Livourne et là, l'embarquer sur un bateau pour l'emmener en France, comme je dis ci-dessus.

Un an ou deux ans plus tard (je ne saurais vous préciser la date au juste) on m'envoya à Turin, où, par l'entremise de l'ambassade française et par la police de Turin, on devait me signaler un Italien qui s'occupait de complot pour attenter à la vie de l'ex-Empereur, que je devais suivre afin de découvrir ses complices. En effet, on me le fit voir; je le suivis partout, et bien longtemps après, je le vis à Milan en compagnie d'un autre que j'ai connu plus tard à Paris, où il s'appelait *Trabucco*. Je dois vous dire que ce premier, on me l'avait signalé sous le nom de *Fioretti;* ce n'est qu'après leur arrestation que j'ai connu leur vrai nom.

De Milan, je les suivis jusqu'à Lugano, où je reçus l'ordre de rentrer à Paris. Dix ou douze jours après, M. Lagrange nous envoya plusieurs fois au chemin de fer du Nord, afin de surveiller les arrivées des trains, parce que, nous dit-il, on venait d'être prévenu par le commissaire de Saint-Louis (frontière suisse) que quatre Italiens venaient de passer la frontière et qu'il les faisait accompagner inostensiblement par un de ses agents jusqu'à Paris. Vers les quatre heures du matin, par le train venant de la Suisse, nous avons vu en effet les quatre Italiens, parmi lesquels je reconnus les deux que j'avais vu en Italie; quant aux deux autres, c'était la première fois que je les voyais. Nous les avons surveillés jusqu'au jour de leur arrestation; ensuite on m'envoya plusieurs fois à Mazas pour tâcher de les faire parler, s'il y avait moyen; ma mission se termina là.

Monsieur le préfet, je ne crois rien omettre. Je vous dis textuellement tout ce que je me rappelle; maintenant je laisse le sort de mes cinq enfants, de mon vieux père et de ma femme dans vos mains. Quant à moi, j'ai toujours servi loyalement et honnêtement, comme je servirais à l'avenir sous vos

ordres, si vous m'accordiez cet honneur. Dans l'espoir que votre magnanimité me rendra bientôt à ma famille que j'ai laissée en pleurs,

Daignez agréer le profond respect de votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Signé : J. ALESSANDRI.

Cette déclaration qui établit qu'Alessandri a été chargé de suivre et d'arrêter le fameux *Trabucco*, agent de police, édifie suffisamment sur le sérieux de ce nouveau complot.

(*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 13.

---

2 octobre 1870.

M. LE CHEF DE CABINET DE M. LE PRÉFET DE POLICE,

Les confidences que je puis faire ne sont pas exclusivement du ressort de la Préfecture de police, et par conséquent dans les attributions passées de M. Dereste.

J'ai donc besoin d'entrevues particulières, soit avec M. le préfet, soit avec vous, car souvent je me trouve dans un grand embarras!! *vous me comprenez?*

Tenez! je vous donne un, entre cent, renseignement.

Emile Ollivier désirait faire un coup d'État (dès huit jours après son entrée au ministère).

La haute bureaucratie de l'intérieur (pour faire sa cour au protégé impérial) voulut participer à cette opération et les manifestations furent organisées, *ou pour mieux dire encouragées.*

MM. Sencier et Giraudeau firent autographier plusieurs modèles de pétitions, les unes, en forme de lettres aux rédacteurs de journaux, les autres adressées à l'Empereur.

Des initiés allèrent chez les négociants faire signer ces factums, *dont j'ajoute un exemplaire ci-inclus*, et le gouvernement Ollivier allait prendre des mesures violentes, lorsque l'Empereur (j'ignore par suite de quelles influences) ne voulut pas adhérer à cette combinaison.

Le plus grand secret a été gardé; de vous à moi je vous dirai autres détails.

Votre bien reconnaissant,

L. A. PERRENOUD,

Place de Laborde, 14.

Paris, le 13 janvier 1870.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Encore une journée de passée. L'ordre n'a pas été troublé, dit-on. Ce n'est pas notre avis, à nous commerçants de Paris, qui payons de nos deniers, jusqu'à la ruine inclusivement, tous les frais de l'agitation révolutionnaire. Nous savons ce que nous a coûté, pendant plus de deux mois, la fameuse échéance du 26 octobre. Faut-il que nous retombions dans les mêmes incertitudes, dans les mêmes angoisses, en attendant qu'il plaise à quelques forcenés de réaliser le *lendemain* de MM. Delescluze et Rochefort?

« L'ordre, j'en réponds, » avait dit l'Empereur en ouvrant la session législative; et cette parole avait été saluée d'acclamations universelles; le ministère du 2 janvier vient à son tour de promettre qu'il saurait être la force, comme il est le droit et la liberté. Nous lui savons gré de cette attitude. Mais déclarations impériales et déclarations ministérielles doivent-elles demeurer purement platoniques?

Qu'on soit prêt à la répression contre une attaque à main armée, nous n'en doutons pas; mais la répression par les armes est-elle le seul devoir qui incombe à un gouvernement qui a tant d'intérêts à protéger? Serons-nous condamnés sous l'Empire libéral, à voir défiler journellement dans nos rues et sur nos boulevards des bandes hurlantes, plus menaçantes

pour ceux qui travaillent et qui possèdent, que pour le gouvernement qui les laisse faire avec une si extrême longanimité?

Qu'on le sache bien, Monsieur le rédacteur, il est temps qu'on agisse ; il est temps, si l'on veut prévenir les plus graves désastres, qu'on arrête dans leur principe les manifestations démagogiques qui n'ont qu'un but : créer la misère par l'agitation, et par la misère jeter dans la révolution les travailleurs honnêtes qui jusqu'à présent la redoutent ou la combattent.

L'ordre, qu'on le sache bien, c'est surtout la sécurité du lendemain. Voilà ce qu'il nous faut, voilà ce que nous demandons au Gouvernement comme l'accomplissement de ses promesses et comme la garantie même de nos libertés.

Il est impossible que M. E. Ollivier ne réfute pas une pareille accusation, quand il aura lu les lignes qui précèdent, et ne se dégage pas de cette fâcheuse solidarité où il a été compromis.

(*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 14.

RAPPORT (1).

POLICE MUNICIPALE.

—

SERVICE DE SURETÉ.

—

CABINET

de M. le préfet.

Du 27 septembre 1870.

Ayant appris que le nommé Iaroslaw Dombrowski A ÉTÉ ARRÊTÉ HIER au soir, et conduit au cabinet de M. le préfet, par les soins de M. le commissaire de police du quartier de la Maison-Blanche ;

Nous avons l'honneur d'informer M. le chef du service, que nous avons surveillé le sus-nommé, il y a quelques mois, soupçonné d'émission et de fabrication de faux billets de la banque de Russie ; pendant cette surveillance, nous avons appris qu'il a tenu le propos suivant : disant qu'il voudrait que l'armée française soit anéantie, car il pourrait alors retourner dans son pays et rétablir leur nationalité.

Dombrowski Iaroslaw a toujours été connu comme étant un chef révolutionnaire pour son pays.

C. COLLIAUX.

(1) Ce rapport établit donc que le préfet de police du 4 septembre avait fait arrêter Dombrowski, dont il surveillait déjà les agissements.

ANNEXE N° 15.

TRADUIT DE L'ITALIEN.

Paris, 23 septembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

La conjuration de 1863 et 1864 eut lieu telle que les journaux l'ont relatée.

Ce fut à M. le commissaire Lagrange que je remis par l'intermédiaire de ses agents le plan de la conjuration. C'est ce même commissaire qui me fit arrêter en me disant qu'après trois mois de détention il m'aurait fait mettre en liberté ! Au lieu de cela, je suis resté en prison six mois et, après ma sortie, ils me forcèrent de quitter la France et de me rendre en Amérique.

Plus tard, on me rappela à Paris où, à peine arrivé, j'écrivis une lettre à l'Empereur dans laquelle je disais toute la vérité relativement aux faits survenus.

Pour ce qui concerne Mazzini, je déclare avoir reçu de lui personnellement le premier projet de la conjuration de 1863. En 1864, Mazzini me remit une première fois 800 francs; une deuxième fois 1,200 francs, et une troisième fois il m'envoya de Londres 2,000 francs que je reçus à Lugano, par l'entremise de Quadrio Maurizio, secrétaire de Mazzini.

Lagrange et M. Arrighi, ce dernier actuellement préfet à

Versailles, me recommandèrent de veiller à la sûreté de l'Empereur.

Monsieur le préfet, je vous prie de croire que je n'ai jamais eu l'idéede faire mal ; ce sont les intrigues de Lagrange qui m'ont trompé. Je suis porté pour le bien et je suis animé d'une bonne volonté pour travailler et combattre.

Pour traduction conforme à l'original :

Signé : GRECCO PASQUALE. *Signé :* MARCELLI.

ANNEXE N° 16.

TRADUIT DE L'ITALIEN.

En 1862, je me trouvais à Naples où je fis la connaissance d'un ami de Mazzini et quelques mois après je me dirigeai vers Turin, où je restai quelque temps. De cette ville, je suis revenu à Naples; j'y fréquentai des personnes appartenant au parti d'action. Dans ce même temps, il me parvint une dépêche de M. Chiapussi, questeur de la ville de Turin, me prescrivant de me rendre immédiatement dans cette ville. Dès que j'y fus arrivé, je me présentai à la préfecture, où M. Chiapussi me dit qu'il fallait que je partisse immédiatement pour Paris; il m'accompagna lui-même chez M. le comte Massignac (?), qui me remit l'argent nécessaire à mon voyage, ainsi que l'adresse de M. Lagrange. Aussitôt mon arrivée à Paris, je me rendis chez ce dernier, lequel m'accompagna de suite, en voiture, à la préfecture. Après avoir conféré avec lui et M. Arrighi, je repartis pour l'Italie, quelques jours seulement.

M. Arrighi me recommanda de faire attention pour ce qui concernait la vie de l'Empereur. Après avoir séjourné quelque temps à Naples, je me rendis à Lugano, où résidait alors Mazzini. Après m'être mis en relation avec lui, il me conseilla de retourner à Paris avec l'idée d'un attentat, et Mazzini lui-même écrivit de sa propre main le projet de la conjuration. En vertu de ses instructions j'arrivai à Paris, où je devais attendre un ou plusieurs complices, lesquels n'arrivèrent point. Je repartis aussitôt pour Lugano en vertu d'un ordre qui m'était envoyé par MM. Cattaneo et Sacchi; ces deux derniers vinrent à Paris et me dirent que Mazzini voulait me parler à Lugano. Je partis, en effet, pour cette ville, et dès que j'y fus arrivé, je me présentai chez Mazzini. Celui-ci me dit que, pour le moment, il fallait que je restasse tranquille. Je continuai à le fréquenter pendant quelques mois, et nous revînmes de nouveau au projet de conjuration. A cet effet il me remit un écrit par lequel il me recommandait à tous ses amis; il me donna aussi une somme de 6,000 fr. environ. Après cela, je me rendis à Gênes; je fis dans cette ville la connaissance de plusieurs amis de Mazzini, parmi lesquels je citerai plus particulièrement Mosto et Castelli. De Gênes, je me rendis à Milan; je rencontrai dans cette ville Imperatori. Celui-ci spontanément, et de sa propre volonté, manifesta le désir de se rendre à Paris; je le dissuadai de ce projet pendant l'espace de six mois. Le conspirateur Trabucco manifesta également plusieurs fois le même désir; d'ailleurs ceci résulte également d'une lettre qu'il écrivit lui-même à Mazzini, ainsi que dans une autre lettre de Trabucco (1) adressée également à Mazzini.

Pour ce qui concerne Scaglione, je ne le connaissais nullement. Imperatori l'avait inscrit avec lui. En ce temps même, j'étais à Milan, quand tout à coup un agent de M. Lagrange, du nom d'Alessandri, vint me trouver et me dire qu'il fallait faire absolument tout ce que Mazzini me conseillait de faire.

Après cela, je partis immédiatement pour Paris, et de Paris

(1) Agent secret de M. Lagrange.

pour Gênes. Dans cette ville, les amis de Mazzini, c'est-à-dire Mosto et Castelli, me fournirent les bombes et les révolvers et autres munitions.

Je partis ensuite pour Paris, où j'arrivai avec les trois autres et où nous fûmes arrêtés.

PASQUALE GRECO.

Pour traduction conforme à l'original,

Le chef de service :

MARTELLI.

26 septembre 1870.

ANNEXE N° 16 (*bis.*)

INTERROGATOIRE DE GRECO,
par M. le Préfet de police.

D. Vous êtes un agent de la police française ?

R. Oui.

D. Vous avez été envoyé par elle en Italie pour chercher des complices et des bombes?

R. Non.

D. Vous avez ensuite été condamné à 20 ans?

R. Non, à la déportation.

D. Vous avez été écroué alors à Mazas, où vous êtes resté six mois?

R. Oui.

D. Après votre condamnation, vous avez été mis en liberté, à la condition de vous rendre en Amérique ?

R. Oui.

D. Là, vous vous êtes marié?

R. Oui, mais mon mariage est illégal.

D. Vous avez abandonné bientôt votre femme?

R. Oui.

D. Vous êtes revenu à Paris et avez voulu épouser une autre femme?

R. Oui.

D. Voulez-vous raconter ce que vous êtes allé faire en Italie?

R. J'ai été à Naples après la guerre d'Italie de 1859. J'ai été à l'affaire d'Aspromonte.

D. Comment pouvez-vous concilier vos relations, que vous prétendez loyales, avec Mazzini, alors que vous étiez en même temps agent de la police italienne, payé par Ratazzi, et agent de la police française, payé par Lagrange?

R. Je différais avec lui sur la question de l'assassinat en matière politique. Je ne suis pas assassin; je crois avoir fait une grande chose; au lieu d'avoir la tête coupée, je devrais avoir une récompense.

D. Comment vous êtes-vous mis en relations avec Lagrange?

R. Par ses agents.

D. Que vous ont-ils dit?

R. De venir à Paris pour s'entretenir, et M. le comte de Massignac me donna l'argent pour le voyage.

D. Que vous a dit M. Lagrange à votre arrivée?

R. Il m'a mis en rapport avec un Corse, Alessandri, qui me dit : Vous êtes l'ami de Mazzini; vous pourrez savoir ce qu'il veut.

D. En 1863, vous étiez logé rue Saint-Honoré; où êtes-vous allé en quittant ce domicile?

R. Je suis resté quelques mois à Paris. De là, je me suis rendu à Lugano, où j'ai attendu.

D. En effet, à Lugano, vous avez raccolé trois Italiens; à Gênes, vous avez acheté des bombes, puis vous êtes venu à Paris avec vos trois hommes et vos bombes?

R. Je n'ai pas acheté de bombes; c'est un ami de Mazzini qui me les a fait passer.

D. C'est vous qui, en qualité d'agent de police de Lagrange, avez préparé le complot?

R. C'est Lagrange qui m'a perdu.

D. Vous avez trois noms : vous vous appelez Siorelli, Greco et Ruboti. Quel est votre vrai nom?

R. Greco (Pascal). Ruboti est le nom que Lagrange m'a donné.

D. Pourquoi êtes-vous allé voir M. Nigra, depuis les derniers événements? Et comment avez-vous dans votre poche une lettre adressée à M. le préfet de police?

R. Je voulais tout dire.

D. Vous devez voir, par les questions qui précèdent, que je sais la vérité. La vérité est que vous avez inventé un complot pour vous le faire payer et que Lagrange a été de moitié dans la conception et dans l'exécution.

D. Asseyez-vous et écrivez votre affaire comme vous l'entendrez? Ayez soin de raconter les faits tels qu'ils se sont passés, et, si vous n'arrivez pas enfin à dire la vérité, justice sera faite.

M. Greco s'assied et écrit :

Pasquale Greco (1).

---

(1) Le nommé Greco, réfugié en Amérique où il vivait doucement, recevait de la préfecture de police une pension de 6,000 fr. qui lui était servie par l'intermédiaire de la maison Rothschild. (*Note de l'auteur.*)

ANNEXE N° 17

---

8 octobre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je n'ai rien à ajouter aux renseignements que j'ai eu l'honneur de vous donner sur les élections de mai 1869, deuxième, huitième et neuvième circonscriptions; seulement j'annexe ici une carte de M. Bouley, candidat du gouvernement à la neuvième, afin de prouver que Lacatte, le candidat radical socialiste, était en relation avec un concurrent; vous lirez au dos, de l'écriture de M. Bouley, cette preuve évidente; du reste je sais que ce monsieur a aidé de sa bourse le sieur Lacatte.

Il est à remarquer, que les gens qui ont été combattus très-activement par quelques-uns des hommes cités dans mes rapports antérieurs, ont été les premiers à les secourir dans la détresse.

Ainsi, Niémann, président du comité Jules Vallès, après avoir attaqué M. Jules Simon d'une façon violente, a été assez hardi pour, quelques mois plus tard, solliciter un secours de 20 francs, qui lui a été généreusement remis par Mme Jules Simon.

M. Edouard Laferrière, avocat et rédacteur du *Rappel*, a aussi à plusieurs reprises remis des secours d'argent audit Niémann Magot, rue Mongulet, aujourd'hui orateur de la

réunion publique cour d'Aligre, et je crois aussi à Belleville, après s'être posé en candidat d'un rouge écarlate, *ce qu'il fait encore chaque soir*, en compagnie de M. Eugène Chatelain de la rue Saint-Honoré, 129. Un des vingt délégués d'arrondissement, Magot, dis-je, a été implorer la pitié de M. Villemessant du *Figaro* et en a reçu 100 francs. M. Emile Dupressoir, de la ferme des jeux à Bade, a aussi remis 200 francs audit Magot, qui se donnait comme écrivain gouvernemental !!

Voilà un des hommes qui, aujourd'hui, dans la position critique où la capitale se trouve placée, cherche chaque soir à exciter la désunion et le renversement du Gouvernement provisoire ! !

Une fois M. Aylic Langlé nommé préfet de la Meuse (c'est-à-dire, en novembre 1869) son successeur, M. Giraudeau, voulut aussi s'engager dans la voie électorale.

La candidature Rochefort lui faisait beau jeu ! et M. de Forcade la Roquette décida qu'un candidat *rouge extra* serait aidé par le ministère de l'intérieur, afin d'enlever quelques centaines de voix à Rochefort.

Briosne était l'homme désiré par la division de la Presse, mais Lacatte s'était déjà présenté, et malgré son peu de succès aux élections de mai, comme Lacatte en ce moment était l'un des orateurs des plus violents dans les réunions de novembre, tout calcul fait, espérant sur une immense publicité, un grand tam-tam de journaux, les affiches, et un comité qui aurait été constitué avec larges subventions, parmi les orateurs violents qui dans les premiers jours de novembre s'opposaient à Rochefort, niant sa foi républicaine, etc., etc., comme Gaillard père et autres dans la réunion privée de la rue Bouret à la Villette, on espérait obtenir à Lacatte un millier de voix. Et en effet, ce chiffre seul aurait été suffisant pour empêcher le succès de Rochefort.

Tout était convenu entre M. Troncin du Marsan, l'homme de M. Giraudeau, le sieur Lacatte, et Perremond, l'agent électoral du ministère, lorsque M. le ministre Forcade voulut encore en conférer avec l'Empereur et alla retrouver Sa Majesté à Compiègne.

Napoléon III, abusé par son entourage, ne voulut pas croire au succès de Rochefort, et assurait que l'élection donnerait au

plus une dizaine de mille voix, et qu'au ballottage Terme et autres laisseraient M. Carnot seul candidat (car tout était accepté, sauf Rochefort).

M. de Forcade revint à Paris le dimanche soir, et M. Troncin du Marsan prévenu, donna ordre à Perremond d'abandonner le projet de candidature radicale socialiste ! !

Quelques frais avaient été faits, Lacatte reçut quelques pièces de cinq francs, et l'Empereur attendit avec sécurité les dix mille voix de Rochefort.

Hélas ! il en fut de cela comme du *nous sommes prêts* de triste mémoire ! Rochefort fut nommé, et l'Impératrice tança vertement le ministre de n'avoir pas donné suite à la candidature rouge ! !

M. de Forcade en fut si furieux qu'il oublia de payer Perremond, qui attend encore aujourd'hui l'argent déboursé par lui à ce sujet, et qu'au moment de la proclamation de la République, il allait faire assigner M. Giraudeau en payement de cette somme.

Du reste, excepté la division de la Presse qui soldait les publications politiques, et les rédacteurs *ad hoc*, il n'y avait pas d'agents secrets au ministère de l'intérieur : tout ce personnel clandestin était sous les ordres de la Préfecture de police.

M. Marseille, commissaire de police de la librairie, avait dans son service secret quelques-uns des orateurs des réunions publiques ; parmi les cancans des employés supérieurs, on assurait que MM. Vésinier, Briosne, Gaillard, Ducasse, Terrail, Falcet, Vertut, Bologne et quelques orateurs faisaient de l'exaltation afin de jeter le discrédit sur les réunions publiques, que le pouvoir voyait d'un mauvais œil. L'affaire d'une réunion dans le faubourg Saint-Antoine, où Berton et Lermina furent incriminés, fit gravement soupçonner ledit Lermina d'avoir des attaches avec la Préfecture.

Beaucoup assuraient que MM. Vermorel, Lermina et Terrail faisaient le journal la *Réforme* avec une subvention secrète payée directement par M. le préfet Piétri. M. Lagrange laissait même entrevoir une certaine jalousie de cette intervention préfectorale sans sa participation.

M. Nusse avait aussi des agents politiques secrets, et les chefs se jalousaient à qui mieux mieux.

Dans mes relations avec le cabinet du préfet, je n'ai jamais connu les agents secrets, et cela se comprend parfaitement.

Voici trente-trois ans que je suis attaché à la Préfecture ; j'ai travaillé sous les ordres de douze préfets de police.

Chef d'un petit service ostensible, du temps de M. Gabriel Delessert (quoique soldé sur le chapitre 13), en 1848, le 24 février, c'est moi qui installais Caussidière, Sobrier et Cahaigné, dans le cabinet de M. Pinel, à leur arrivée à la Préfecture.

J'ai resté près de Caussidière, comme chef de son service de renseignements, jusqu'au 16 mai.

En août j'ai dû suivre M. Monier, le secrétaire général de Caussidière, qui venait d'être nommé commissaire général du Midi ; nous allions combattre l'élection du Prince président : sa nomination nous fit perdre nos emplois ! ! !

Plus tard, je fus rappelé par M. Carlier, et de préfet en préfet, je fus envoyé en Suisse pour surveiller les publications politiques qui paraissaient à l'étranger, et les expédier aussitôt à Paris ; je devais en outre surveiller les allures des membres de la famille d'Orléans, lorsque les uns ou les autres parcouraient la Suisse.

Du reste j'annexe ici la correspondance reçue par moi pendant quelques années ; ces lettres m'étaient expédiées par M. Lagrange ou les chefs de son service.

A mon retour à Paris, à la demande de M. Aylic Langlé, j'ai été attaché au ministère de l'intérieur, comme agent chargé spécialement d'un petit compte rendu, manuscrit, intitulé *Argus*, où je donnais chaque matin le nombre des exemplaires des journaux tirés la veille ; je faisais aussi la recherche des journaux qui manquaient aux collections, et enfin les trois élections citées plus haut. J'allais le matin ostensiblement au ministère, tous les employés me connaissent par mes nom et prénoms ; il m'aurait alors été très-difficile de faire un service politique secret pour M. Lagrange : je ne pouvais donc lui être utile que faiblement ; aussi se plaignait-il vivement d'être obligé de me payer 300 francs par moi. C'est ce qui fait que vous ne me trouverez mêlé à aucune chose politique, et que par ce motif je connais très-peu d'agents secrets ; du reste, pour ce qui concerne le service Lagrange, M. Géraux, brigadier,

rue Bréa, 3, vous renseignera amplement. D'un autre côté, M. Deyretz, chef du service, est tout dévoué, et pour les services secrets Marseille, Nusse, etc., dans quelques jours vous aurez ces révélations.

Moi, je n'ai que des suppositions, et dans cette affaire délicate, il faut des preuves certaines. Croyez bien, Monsieur, que je ferai tous mes efforts pour vous réunir les documents utiles à cette constatation.

Pour M. Jules Vallès, je viens de découvrir les renseignements suivants :

Au moment où ce candidat socialiste s'occupait de son élection, et qu'il demeurait rue de Tournon, M. Lagrange eut le désir d'attacher Jules Vallès à son service comme agent secret ; il envoya près de lui un agent qui lui fit des offres en cherchant à recevoir son acceptation. M. Vallès ne se fâcha pas, il reçut même assez poliment ce messager, mais il refusa nettement.

J'avais ignoré jusqu'à aujourd'hui de quelle part cette proposition avait été faite ; mais M. Géraux vient de me confier que c'était lui-même qui avait été chez M. Vallès : vous pourrez donc le questionner à ce sujet.

Le refus de ce candidat me prouve alors, que s'il a accepté l'argent du ministre en en soupçonnant l'origine, il l'a fait par une inconséquence blâmable, sans réfléchir qu'il se perdait comme homme politique ; ou dans le cas contraire, il aurait été trompé indignement par Niémann, Levillain, etc., etc., tous membres du comité de la huitième circonscription, et attachés au service secret de la Préfecture.

Votre bien reconnaissant,

Louis-Albert PERRENOUD.

ANNEXE N° 18.

Les quatre lettres qui suivent prouvent suffisamment que le préfet de police a indistinctement protégé toutes les personnes et tous les intérêts des citoyens :

Garde Nationale
DU
Dépt. de la Seine.
—
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 14 septembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je viens de recevoir votre lettre d'aujourd'hui par laquelle vous appelez mon attention sur l'occupation du domicile de de M. Ollivier (Emile) par la garde nationale.

Je vais m'occuper moi-même demain de cette affaire qui me paraît comme à vous une violation de nos lois.

J'espère que mon intervention personnelle pourra faire cesser cet état de choses déplorable.

Recevez, Monsieur le préfet de police, l'assurance de ma haute considération.

Le commandant supérieur de la garde nationale,

A. TAMISIER.

Monsieur de Kératry, préfet de police.

ANNEXE N° 19.

MONSIEUR LE COMTE,

Je comprends trop bien à quel point vous devez être accablé d'affaires en ces circonstances si graves pour oser commettre l'indiscrétion d'aller, selon mon désir, vous offrir de vive voix l'expression de ma reconnaissance.

Permettez-moi au moins de le faire par cette lettre. Notre maison de Vaugirard à deux fois couru quelques dangers; mais, grâce aux ordres que vous avez donnés, les tentatives dirigées contre nous n'ont pas eu de suites fâcheuses.

Veuillez agréer les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très-humble serviteur.

P. OLIVAIN S. J.
Supérieur des PP. Jésuites de Paris,
rue de Sèvres, n° 35.

ANNEXE N° 20.

GENDARMERIE.

—

1re Légion.

—

N° 1324.

Paris, le 14 septembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai envoyé un sous-officier et vingt gendarmes pour garder la maison de M. de Girardin.

Le chef de poste me rend compte que cette maison n'a jamais été menacée, mais que son isolement pourrait tenter quelques malfaiteurs.

Veuillez, Monsieur le préfet, agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le colonel de la première légion,

A. BOUTTIN.

Monsieur le préfet de police.

ANNEXE N° 21.

A M. LE COMTE DE KÉRATRY, PRÉFET DE POLICE.

Ce 10 septembre 1870.

MONSIEUR,

J'ai prié M. Maurice Irisson de vouloir bien se charger d'obtenir s'il était possible la remise à mon ambassade par les soins de M. Gally : d'un coffret renfermant des photographies, d'effets personnels et de la somme d'environ 70,000 fr. Le coffret et les effets personnels sont restés aux Tuileries après le départ de l'Impératrice, tandis que la somme d'argent se trouvait, je crois, dans la caisse des secours sous la garde du caissier M. Pascal. Cette somme serait employée en grande partie au payement des fournisseurs dont les comptes n'avaient encore pu être acquittés.

M. Irisson m'assure que vous avez accueilli sa requête avec bienveillance.

Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier d'avance de vos bons procédés, et veuillez agréer, je vous prie, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Prince DE METTERNICH (1).

---

(1) Cette lettre rétablit l'exacte vérité sur la fameuse somme de 70,000 fr. qui avait donné matière à tant de romans.

ANNEXE N° 22.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
—
CABINET
du Ministre.

4 septembre 1870.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué au ministère de l'intérieur, invite le citoyen de Kératry, chargé des fonctions de préfet de police, à lui faire savoir le plus tôt possible à quelle heure et comment il a pris possession du poste auquel il a été appelé.

LÉON GAMBETTA.

(1) Les deux pièces 22 et 23 établissent clairement que M. de Kératry a pris les fonctions de Préfet de police en vertu d'un titre régulier.

ANNEXE N° 23.

CABINET
DU MINISTRE
de
L'INTÉRIEUR.

Paris, le 5 septembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

M. le comte de Kératry est nommé Préfet de police.

ART. 2.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 5 septembre 1870.

P. Les membres du gouvernement
de la défense nationale.

LÉON GAMBETTA.

ANNEXE N° 24.

AU CITOTEN KÉRATRY,

Préfet de police,

LE CLUB DE LA PATRIE EN DANGER.

CITOYEN,

Voici les propositions que nous sommes chargés de vous remettre de la part des citoyens réunis hier soir, mercredi 7 septembre, rue Saint-Denis, n° 20 :

1° Le Préfet de police est invité à faire déverser immédiatement dans l'armée active ou dans les forts avoisinant la Capitale tous les anciens agents, sergents de ville et autres ainsi que tous les gardes municipaux, pour la plupart anciens soldats ;

2° L'Assemblée patriote demande la révocation immédiate de tous les commissaires de police de l'Empire, sans distinction de date de nomination.

Les délégués du Club de la Patrie en danger,

Signé : E. EUDES, BRIDEAU et GRANGE.

Le 8 septembre, ces trois délégués, précédés déjà par M. Mil-

lière, apportèrent ces sommations au Préfet de police. Sur son formel refus d'obtempérer, les délégués le menacèrent de venir le soir même s'emparer de la Préfecture. M. de Kératry leur répondit devant son chef de cabinet et le commandant Quesneau que s'ils essayaient une attaque, ils étaient certains d'être fusillés, séance tenante. Personne ne vint.

ANNEXE N° 25.

Paris, le 17 septembre 1870.

LÉGATION
des
ÉTATS-UNIS.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Pour répondre à votre télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous dire que le citoyen Cluseret (1) est citoyen naturalisé des États-Unis.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : WASHBURN.

Monsieur le comte de Kératry,
Préfet de police.

(1) C'est à la suite de cette communication demandée que M. Cluseret quitta nuitamment Paris, prévenu qu'il était des mesures légales qu'il allait encourir comme étranger séditieux.

ANNEXE N° 26.

M. LE COMTE DE KÉRATRY, PRÉFET DE POLICE.

Paris, le 14 septembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui, dans laquelle vous m'informez que tous les sujets prussiens, non condamnés, qui se trouvaient dans les prisons de Paris, à l'exception de ceux arrêtés pour soupçon d'espionnage, ont été envoyés au chemin de fer du Nord.

Je vous remercie, monsieur le préfet, de cet acte immédiat et humain du gouvernement de la défense nationale (1).

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : WASHBURN.

---

(1) Le gouvernement prussien a dignement récompensé Paris et la province de cet acte d'humanité!

ANNEXE N° 27.

Paris, le 23 septembre 1870.

MINISTÈRE
de l'Intérieur
—
Cabinet
DU MINISTRE

Reçu en communication le dossier de M. E. Spuller contenant dix-neuf pièces cotées.

Le ministre de l'intérieur,
Signé : L. GAMBETTA.

P. S. (1) Je vous prierai de m'envoyer le dossier de notre ami Cleray.

Je comprends qu'il vous faut une décharge régulière signée de moi, et le petit mot que je lui avais remis était simplement officieux.

Signé : L. GAMBETTA.

---

(1) Ce *post-scriptum* avait été provoqué par le refus de M. de Kératry de livrer en communication ledit dossier, sans réquisition officielle.

CABINET
DU PRÉFET
de Police.

Paris, le 19 septembre 1870.

Reçu de Monsieur le Préfet de police un paquet de papiers trouvés chez le prince Napoléon et placés sous scellé.

Ces papiers vont être transmis immédiatement à M. André Lavertujon, chargé de la publication des documents de cette nature.

Signé : GALLY,
régisseur sous l'Empire du palais des Tuileries.

PRÉFECTURE
de Police
—
Cabinet
DU PRÉFET.

Paris, le 4 octobre 1870.

NOTE.

Reçu de Monsieur le Préfet de police dix paquets scellés provenant du Palais-Royal.

Signé : ANDRÉ LAVERTUJON.

ANNEXE N° 28.

Paris, le 6 septembre 1870.

République Française.

—

PRÉFECTURE DE POLICE.

—

Cabinet

Du Secrétaire-général.

Citoyen Préfet,

Je viens de parcourir le dossier du citoyen *Raoul Rigault.* — J'affirme qu'il ne contient que des faits politiques.

Mes amitiés.

Signé : ANTONIN DUBOST,
Secrétaire général.

ANNEXE N° 29.

RAPPORT DU CITOYEN LULLIER, *officier intelligent, mais plus qu'exalté, envoyé en mission imaginaire pour reconnaître l'emplacement des torpilles dans les mers du Nord.*

Le Hâvre, 28 fructidor an LXVV.

Monsieur le Préfet,

Il n'y a pas de ligne directe pour Copenhague.

Je pars ce soir, à minuit, pour Southampton et Londres. Là je trouverai un paquebot quotidien pour Christiania (Norwége), et je me rendrai aussitôt à Copenhague, et de là à destination.

J'ai voulu, Monsieur, utiliser les vingt-quatre heures de séjour forcé passées au Hâvre, et j'ai demandé au colonel Massa, commandant la place, l'autorisation de visiter les défenses.

Vous voudrez bien convenir avec moi, Monsieur, que la mission que vous m'avez confiée au nom du gouvernement provisoire, est un peu trop verbale, et qu'il me faut payer quelque peu d'aplomb pour me faire recevoir et accepter pour votre agent.

Je ne veux point vous envoyer un mémoire complet sur l'état des défenses, le général Trochu n'aurait pas le temps de

---

(1) Cette mission lui fut confiée pour l'écarter de Paris et de la Conciergerie où il était écroué.

le lire ; et je pense qu'il faut être en situation *officielle*, sous *tous* les régimes, pour faire, sinon accepter son opinion, du moins pour se faire entendre.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, mes civilités et l'expression de mes sentiments très-distingués.

Signé : CHARLES LULLIER.

P.-S. Comme président du comité central de défense, nommé par les délégués, *régulièrement élus*, des vingt arrondissements de Paris et représentant 310,000 hommes armés, j'ai reçu, entre autres renseignements, les deux avis suivants *très-appuyés de notes*, et je pense qu'il est bon de visiter le plus vite possible :

1° La maison sise au n° 16 de la rue du Château-des-Rentiers, barrière Fontainebleau. Elle contient dans la cour un puits desséché avec un boyau de communication dans le fond, communiquant, paraît-il, avec des souterrains passant sous les fortifications.

2° Les caves de la brasserie Smith, 127, avenue d'Orléans, à Montrouge, situées à 20 mètres des remparts, et tenues par un Alsacien, dont toute la famille et dont tous les ouvriers sont Allemands.

Il est bien entendu que, n'ayant pu visiter les lieux, je vous donne ces renseignements sans m'engager à les déclarer exacts. Je vous préviens sous *la plus complète réserve*.

MÉMOIRE ANALYTIQUE DES MESURES A PRENDRE POUR COUVRIR LES APPROCHES DE LA PLACE DU HAVRE.

I

Deux forts commandent la ville au nord. Sans la possession de ces forts, la place n'est pas tenable pour l'ennemi, et l'occupation du port est impossible.

Ces deux forts sont les forts à quatre fronts, régulièrement bastionnés (deuxième système de Vauban, sans dehors), savoir : le fort de *Sainte-Adresse*, à l'ouest, et le fort de *Tourneville* à l'est.

Le fort de Sainte-Adresse n'a que 22 pièces de campagne et 5 mortiers à gomère de 15 centimètres. Il faut, pour défendre efficacement les 530 m. de périmètre dudit fort, 60 pièces de fort calibre, et 16 mortiers de 32 centimètres pour fouiller les creux environnants. Il est nécessaire que les abords du front nord, notamment les fourrés du village de Bleuville, soient abattus. Il faut enfin démolir les constructions sises sur le front est et le front sud. Ces constructions, mauvaises fermes, ou maisons à un étage, peuvent être déblayées en vingt-quatre heures. Il serait encore très-utile de faire occuper la falaise du télégraphe marin, à 1,200 m. du front ouest du fort, attendu que, sans la commander, une batterie de 12 ou 16 pièces de fort calibre établie sur ce point où l'on peut arriver du port par un chemin couvert tombant sous l'angle nord des pièces, peut causer audit port les plus grands dommages et rendre l'occupation des espaces centraux impossible aux défenseurs.

Il est enfin nécessaire d'abattre toutes les buttes qui couvrent à l'est et au sud les glacis dudit fort. Une réquisition de 500 hommes peut accomplir ce travail en soixante-douze heures.

Les observations faites pour le fort de Sainte-Adresse sont applicables au fort de Tourneville. Il n'y a que 40 canons dans ce fort et 5 mortiers de 15 centimètres ; il en faut 60 de gros calibre et au moins 12 mortiers à plaque de 32. En trois jours, l'on peut faire venir, par la voie de mer, ces pièces du port de Cherbourg. Les abords du fort ont également besoin d'être dégagés.

Il est enfin nécessaire d'occuper les hauteurs qui couvrent à droite la chaussée du chemin de fer, à partir du viaduc de Valentin, par une série d'ouvrages de campagne dont je ne puis marquer exactement la position, mais que j'évalue à huit. Ces ouvrages ont pour objet de retarder la marche de l'ennemi et de permettre au commerce et à la marine de prendre ses sûretés.

Quant à la ville proprement dite du Hâvre, elle n'est ni défendue, ni défendable, et cependant il est probable que l'ennemi, pour venger son commerce, enverra dans ladite ville un corps d'armée lancé momentanément en flèche, pour y opérer une razzia et y lever une formidable contribution. Et il le fera, dès qu'il aura assis sa position autour de Paris.

Signé : CHARLES LULLIER.

P.-S. Je n'ai pas de temps devant moi, l'ayant employé à courir et à observer. Ma pensée vole sur le papier. Veuillez la dépouiller et faire remettre au net ce rapide rapport.

NOTE DE L'AUTEUR.

En ces derniers temps, une polémique a surgi entre MM. le général de Palikao et Gambetta, à propos d'une assertion de l'ancien commandant de l'expédition en Chine.

M. de Palikao avait affirmé avoir reçu la visite de M. Gambetta avant le 4 septembre. M. Gambetta a contesté cette assertion, et avec raison.

Les députés, venus au cabinet du ministre de la guerre, non point pour parler marchés, ce qu'ils n'ont jamais fait, mais pour traiter deux graves questions du moment, étaient MM. J. Favre, Ernest Picard et moi, délégués par l'opposition.

Dans le cours de ma déposition, on a pu lire le récit de cette visite, où il fut traité du commandement en chef de l'armée du Rhin et des dispositions du maréchal Bazaine, vis-à-vis de l'Empereur, sur le terrain militaire. Telle fut la première question traitée.

La seconde ne fut pas moins grave, et, puisque la polémique a surgi, nous devons compléter notre récit : car la mise à l'écart si récente de M. le général Suzanne contribue à augmenter la gravité de cet incident.

Au nom de nos collègues de la gauche, nous étions venus exprimer notre étonnement au ministre de la guerre de ce que les soldats arrivés au camp de Châlons n'eussent pas encore reçu de chassepots, alors que l'ennemi marchait déjà sur Paris ; le refus des armes exis-

tant dans les magasins du camp avait jeté parmi les troupes désarmées une grande émotion, et, pendant la séance du Corps législatif, une dépêche nous avait avisés de ce fâcheux et persistant état de choses.

M. le général de Palikao, interpellé à ce sujet, nous affirma que nous étions dans l'erreur. Forts de la dépêche récente, nous contestâmes. Le ministre répliqua que le général Suzanne lui avait affirmé que la distribution des armes avait été réellement faite.

Nous demandâmes la comparution du général Suzanne qui confirma exactement la déclaration du ministre, et allégua pour preuve l'existence d'une dépêche officielle, constatant le fait, qu'il avait reçue du commandant du camp de Châlons.

Nous réclamâmes la production de cette dépêche. Après mille difficultés, le général Suzanne alla chercher le document : nous en prîmes connaissance. Il attestait exactement ce que nous avions avancé, *à savoir que les armes étaient encore en magasin, et qu'aucune distribution n'avait été faite.*

Nous exprimâmes, comme c'était notre droit, notre légitime surprise de voir le ministre de la guerre ainsi renseigné, en des circonstances si graves; et, quand le général de Palikao affirme dans son livre qu'il fut obligé *de mettre le holà* entre les députés et le général Suzanne, il se trompe. Les députés, comme le ministre, restèrent confondus d'un pareil incident et s'en allèrent navrés.

Cte DE KÉRATRY.

Paris. — Typographie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.